

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Un baril en dessous de 110 dollars problématique

Les politiques d'expansion budgétaire et de soutien à la croissance par la dépense publique ont atteint leurs limites. L'inefficacité des investissements de l'Etat met à mal l'équilibre budgétaire sans pour autant stimuler la croissance. La structure actuelle du budget et le niveau des dépenses, notamment des dépenses courantes au caractère incompressible, ne peuvent être soutenus que par un cours du baril supérieur à 110 ou 115 dollars. Tranchant avec l'optimisme béat qui habille d'usage la présentation annuelle de l'évolution économique et financière de l'Algérie, le panel de cadres de la Banque centrale, qui animait hier une conférence de presse, appelle à la prudence. Une prudence qui n'est pas le corollaire de pessimisme mais empreinte de réalisme.

(Suite page 5) Melissa Roumadi

SUPPLÉMENT ÉCONOMIE

Doute autour de l'indépendance de la Banque d'Algérie

Les banques activant en Algérie seront «notées» par la Banque d'Algérie à partir de l'année prochaine. Le système de notation a été mis au point grâce au concours du FMI et du Trésor américain et a été testé sur deux banques. La mise en œuvre et la généralisation de cette opération à toutes les banques opérant en Algérie à partir de 2013 posent un certain nombre de questionnements.

Lire en pages 14, 15 et 19

CINQUANTENAIRE DE L'INDÉPENDANCE

Six suppléments histoire et un colloque d'El Watan



■ Pour commémorer le cinquantenaire de l'indépendance, El Watan va publier à partir d'aujourd'hui six suppléments gratuits (voire plus si l'abondance de matière l'impose)

■ Un colloque international est également programmé pour les 5, 6 et 7 juillet avec pour thème «Quel destin pour quelle Algérie?»

A l'occasion du cinquantenaire de l'indépendance, les rédactions d'El Watan et d'El Watan Week-end se sont mobilisées pour offrir, à partir d'aujourd'hui, une série de suppléments concernant cette date charnière de l'histoire algérienne. Une démarche qui s'inscrit dans les efforts d'El Watan depuis vingt ans : tenter,

en faisant appel aux voix les plus multiples, de briser l'étau qui enserrait notre histoire nationale. Une histoire prise en otage par les puissants décideurs du moment. Mais surtout, une histoire quasiment folklorisée aux teintes des glorioles du parti unique, dans laquelle une grande partie de la jeunesse ne se reconnaît pas.

LIRE LA SUITE DE L'ARTICLE DE ADLÈNE MEDDI EN PAGE 3

COLLOQUE À PARIS ALGÉRIE-FRANCE

L'appel des participants à F. Hollande

Les participants, conférenciers et intervenants au colloque «Algérie-France : comprendre le passé pour mieux construire l'avenir», organisé, avant-hier, par le Sénat français, ont unanimement appelé le président français, François Hollande, à prendre l'initiative de «reconnaître les méfaits de la colonisation française en Algérie». L'occasion de la commémoration du cinquantenaire de

l'indépendance algérienne est, selon eux, le bon moment pour «le changement radical de la position de la France officielle concernant son passé colonial» en reconnaissant «les exactions de l'armée française commises contre le peuple algérien». Plusieurs citoyens algériens et français, présents dans la salle Clémenceau, accueillant le colloque, ont réclamé que soient «interdites les commémorations d'hommage à l'OAS» et de «bannir les textes de loi qui prônent le rôle positif de la colonisation» comme la loi du 23 février 2005.

(Suite page 3) Samir Ghezlaoui

TOURISME

L'hébergement chez l'habitant autorisé

La formule d'hébergement touristique «chez l'habitant» vient d'être encadrée par une circulaire interministérielle signée par Dahou Ould Kablia, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, et Smaïl Mimoun, ministre du Tourisme et de l'Artisanat. Cette information nous a été confirmée hier, en marge d'une rencontre-bilan du secteur pour le premier semestre 2012.

(Suite page 5) Kamel Benelkadi

RENAULT SUMMERTIME
PROFITEZ DES OFFRES SPÉCIALES ÉTÉ

NOUVEAU SCENIC BOSE
2 167 000 DA*

- CLIMATISATION
- CORRECTEUR DE TRAJECTOIRE (ESP)
- FREIN PARKING ASSISTÉ
- CARTE MAIN LIBRE
- DÉTECTEUR DE PLUIE ET D'OBSCURITÉ

2 ANS DE GARANTIE

NOUVEAU SCENIC BOSE ÉQUIPÉ DE : MOTEUR 1.6 DCI 130 CH BVM 6, FOUR LES, JANTES ALLIAGE 16", FREIN DE PARKING ASSISTÉ, CARTE MAIN LIBRE, RÉGULATEUR DE VITESSE, 6 AIRS, ISOMATISATION DIGITALE, PROJECTEURS ANTHROPOMÉTRIQUE, RADIO CD MP3, SERV. BOUE, ABS + ESP + ASR, DÉTECTEUR DE PLUIE ET D'OBSCURITÉ.

* PRIX EN TTC TAXE VÉHICULES NEUFS INCLUSE, DANS LA LIMITE DU STOCK DISPONIBLE. PUNITION MÉTALLISÉE NON INCLUSE.

Showroom El Biar : 021 92 23 29 / Succursale Oued Smar : 021 91 37 32 à 37 OFFRE VALABLE DANS TOUT LE RÉSEAU RENAULT ALGÉRIE

RENAULT

POUR DES REVENDICATIONS SOCIALES

Les gardes communaux veulent marcher sur Alger

● Le cri de détresse lancé en 2011 par les 23 000 agents relevant de ce corps paramilitaire n'a eu aucun écho auprès des autorités.



Les gardes communaux réclament la revalorisation de la prime de fin de carrière évaluée aujourd'hui à 10 000 DA

PHOTO : H. LYES

Enclavés depuis deux jours à Blida, les délégués de la garde communale menacent d'occuper la rue en organisant des marches et autres actions de protestation. Les délégués des 48 wilayas ont décidé d'ailleurs d'organiser une marche sur Alger, demain, pour dénoncer «la marginalisation de ce corps de sécurité, utilisé comme chair à canon durant les années de bruisse et jeté dans l'oubli après la signature de la charte pour la réconciliation nationale». Selon M. Aliouet, délégué national, représentant de la wilaya de Bouira, les contacts entre les délégués ont abouti à un plan d'action à exécuter à partir d'aujourd'hui. Des sit-in et des marches sont prévus au niveau des chefs-lieux de wilaya. Les délégués redoutent la répression de ces actions de protestation, comme c'est le cas à Blida, où «des agents de la Sûreté nationale ont empêché un rassemblement des gardes communaux», selon M.

Aliouet. Le cri de détresse lancé en 2011 par les 23 000 agents relevant de ce corps paramilitaire n'a eu aucun écho auprès des autorités «qui continuent à nous ignorer et à nous maintenir dans la précarité». Le salaire d'un garde communal ne dépasse pas les 14 000 DA et n'atteint donc même pas le SNMG. «Notre souffrance est accentuée par la non-reconnaissance des heures supplémentaires, la médiocrité de la prime de panier de 100 DA/mois et notre incapacité d'accéder aux soins.»

UNE PLATEFORME DE DIX REVENDICATIONS

La situation de misère vécue au quotidien par les effectifs de la garde communale, créée en 1994 pour appuyer les services de sécurité dans la lutte contre le terrorisme, est «complètement ignorée». Après la marche spectaculaire organisée en mars 2011, «aucune entité ne veut se saisir de notre dossier qui est ballotté entre les ministères de

la Défense nationale et de l'Intérieur, sans aucune issue en vue», explique notre interlocuteur.

Les gardes communaux brandissent une plateforme de revendications de dix points portant sur la revalorisation de ce corps de sécurité en tant que corps armé. Les délégués estiment que seule l'affiliation de la garde communale au ministère de la Défense nationale sera «la manière de réhabiliter les effectifs de la garde communale selon la mission dont ils sont chargés». «Nous sommes aujourd'hui considérés comme des agents de la Fonction publique, sans aucun égard aux risques liés au port d'arme. Il n'y a aucune prime ou indemnité pour ce risque», explique M. Aliouet.

Les autorités sont également interpellées sur la revalorisation de la prime du «martyr du devoir national» qui ne dépasse pas, selon M. Aliouet, 7000 DA versées aux veuves des agents assassinés par la horde terroriste. «Il est inconceva-

ble que cette prime soit gardée à ce montant, alors que les repentis ont eu plus de privilèges. Nous avons fait face à ces intégristes, au moment où plusieurs parties allaient se plier devant eux et, aujourd'hui, les familles des victimes et de ceux devenus invalides à vie sont poussées à la précarité», accuse le même délégué.

APPEL AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Dans la plateforme de revendications, les agents réclament la revalorisation de la prime de fin de carrière évaluée aujourd'hui à 10 000 DA «alors que les travailleurs d'autres secteurs de la Fonction publique touchent, pour leur départ en retraite, des paquets leur permettant de partir sereinement». Les représentants des gardes communaux exhortent enfin le président de la République à se saisir du dossier pour «mettre fin au cauchemar de cette catégorie d'agents».

Fatima Arab

FFS

«L'arrestation de Mohamed Smaïn est un scandale»

Le groupe parlementaire du Front des forces socialistes a qualifié de «scandaleuse» l'arrestation du militant des droits de l'homme et ancien vice-président de la LADDH, Mohamed Smaïn. «La répression dont a été l'objet ce militant infatigable de la liberté, mobilisé depuis son engagement en faveur de l'Indépendance nationale à ce jour, recouvre nombre de raisons pour lesquelles ce 50e anniversaire intervient dans un contexte de grande fragilité nationale : le mépris du citoyen, l'absence d'Etat de droit et l'abus de pouvoir.»

Le communiqué du groupe parlementaire FFS, présidé par le député Ahmed Betache, rappelle que Mohamed Smaïn paye pour avoir dénoncé les violations des droits de l'homme, les enlèvements, les détentions arbitraires, la disparition de nombreux citoyens ; en prouvant l'existence de charniers où nombre de ces citoyens ont été enterrés. «Mohamed Smaïn a rempli son devoir et amplement démontré son engagement en faveur des valeurs de liberté, de respect de la dignité humaine et de refus des comportements criminels et indignes à l'égard de la population.»

Le communiqué précise que les pouvoirs publics, «soumis aux ordres d'individus et d'intérêts privés, non aux textes et lois qui régissent ce pays, ont mené une véritable cabale, des années durant, contre un homme coupable d'avoir refusé de reconnaître à des potentats locaux le droit de vie et de mort sur des citoyens sans défense».

Le FFS considère les poursuites judiciaires contre Smaïn comme «l'indice que le pouvoir, qui a conduit le pays au bord de la faillite morale et politique durant les années 1990, n'a pas l'intention de sortir de ses impasses et d'ouvrir les canaux de communication légale en mesure de remettre de la justice, de l'ordre et du droit dans le respect de la loi dans un pays ravagé par les abus».

La déclaration du FFS note par ailleurs que l'affaire Smaïn montre que «les adeptes du chaos sont prêts à toutes les provocations pour montrer leur mainmise totale sur le pouvoir. Le pari sur l'intimidation des forces nationales démocratiques et le chantage au chaos sont un pari dont il faut savoir mesurer les conséquences incalculables». Le groupe parlementaire du FFS appelle, pour conclure, à la libération immédiate de Mohamed Smaïn, ce moudjahid de la guerre de Libération et militant des droits et libertés. «Le parcours de cet homme, son état de santé et la célébration du 50e anniversaire du recouvrement de l'indépendance imposent une réponse responsable et l'ouverture d'une enquête sur la partie qui a ordonné son arrestation deux semaines avant cette célébration.»

R.P.

MESSAHEL À PROPOS DE LA CRISE AU MALI

«La solution doit s'inscrire dans le cadre de l'intégrité territoriale de ce pays»

● Messahel s'est exprimé à l'issue d'une séance de travail avec le ministre malien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Sadio Lamine Sow, en visite en Algérie.

Les difficultés auxquelles est confronté le Mali «doivent trouver leur solution» dans le cadre de la préservation de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale de ce pays, a indiqué hier, à Alger, le ministre délégué chargé des Affaires maghrébines et africaines, Abdelkader Messahel.

Cette position, que l'Algérie a toujours exprimée et réitérée, «se confond avec celles de l'Union africaine, de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao), des Nations unies et de tous les partenaires», a ajouté M. Messahel à l'issue d'une séance de travail avec le ministre d'Etat malien, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Sadio Lamine Sow, en visite en Algérie.

Le ministre a fait savoir que ses entretiens avec le responsable malien «ont fait ressortir

une convergence de vues et d'analyses». Il a affirmé que l'Algérie, qui croit aux vertus du dialogue pour le règlement de la crise au Mali, estime qu'il existe un espace pour la négociation entre le gouvernement malien et les acteurs «qui acceptent de s'inscrire dans une logique de solution politique qui préserve l'unité nationale et l'intégrité territoriale du Mali et qui tiennent compte des revendications légitimes des populations du Nord». M. Messahel a indiqué, par ailleurs, que les entretiens avec le ministre malien «renrent dans le cadre de traditions qui existent entre le Mali et l'Algérie».

La rencontre avec le ministre d'Etat malien «nous a permis d'avoir des précisions sur la situation prévalant au Mali et sur les efforts déployés par le gouvernement malien», a-t-il précisé, affirmant que le l'Algérie se fait un

devoir «d'accompagner nos frères maliens vers une sortie de crise qui préserve les intérêts du Mali».

Il a rappelé, dans ce contexte, que l'Algérie est «partisane du dialogue sur les revendications qui peuvent être légitimes et qui incluent les populations locales». S'agissant du terrorisme et du crime transnational organisé, le ministre a indiqué qu'«il y a une convergence de vues totale pour que nous soyons solidaires pour éliminer définitivement ces véritables menaces qui se posent à notre région».

Pour sa part, le ministre d'Etat malien a souligné que les deux parties ont passé en revue la coopération bilatérale jugée «satisfaisante» de part et d'autre. «Nous avons discuté franchement de toutes les questions. Nous sommes sur la bonne direction, la même voie et la même longueur d'ondes», a-t-il affirmé.

APS

EN GRÈVE DE LA FAIM DEPUIS 53 JOURS

Un greffier admis à l'hôpital

Mourad Ghdia, membre du bureau fédéral des travailleurs de la justice, affilié au Snapp, en grève de la faim depuis 53 jours, a été admis à l'hôpital dans un état comateux, apprend-on de sources syndicales. Ce syndicaliste devait comparaître, le 28 juin dernier, devant la commission de discipline, avec d'autres greffiers également en grève de la faim.

Le bureau fédéral a opté pour la poursuite de la grève de la faim et le refus de comparaître devant une commission «illégal». La convocation des greffiers s'est faite en contradiction avec la législation en vigueur. Le Snapp énumère, dans un communiqué rendu public, plusieurs anomalies entachant cette démarche.

F.A.

CINQUANTENAIRE DE L'INDÉPENDANCE

Six suppléments histoire et un colloque d'El Watan

Suite de la page 1

Il fallait rappeler donc, à travers nos produits éditoriaux, les colloques des Débats d'El Watan et les tribunes ouvertes dans nos colonnes, que l'histoire appartient d'abord aux Algériens et non à des tuteurs autoproclamés.

VOTRE HISTOIRE

A partir d'aujourd'hui, El Watan vous donne rendez-vous avec le premier volume du supplément «1962-

2012 Mémoires d'Algérie». Quatre autres volumes de 24 pages chacun seront offerts gratuitement par El Watan les 3, 4, 6 et 7 juillet courant. Ces suppléments sont la version papier du site www.memoires-algerie.org, développé par les équipes d'El Watan Week-end à Alger et de OWNI à Paris : vous retrouverez les nombreux témoignages et photos que nos lecteurs nous ont remis, des récits bouleversants d'Algérie et de France. L'histoire, c'est aussi la vôtre, pour sortir de l'histoire officielle, une démarche à laquelle vous êtes associés. Le jeudi 5 juillet, El Watan publie son

supplément gratuit de 32 pages, «Cinquante ans de l'indépendance : passé glorieux, présent contesté», qui revient sur les soubresauts de l'histoire nationale mais aussi scanne l'Algérie actuelle, ses espoirs et ses ratages. En parallèle, El Watan organise un colloque international, «50 ans après l'indépendance, quel destin pour quelle Algérie?», les 5, 6 et 7 juillet à la salle Cosmos de Riadh El Feth (Alger). Parce que, contrairement à ce que veut nous faire croire le régime, l'histoire de l'Algérie ne s'est pas arrêtée en 1962... ni n'a commencé en 1999. **Ad. M.**

COLLOQUE ALGÉRIE-FRANCE AU SÉNAT FRANÇAIS

Les participants appellent François Hollande à reconnaître les méfaits de la colonisation



Suite de la page 1

Justement, l'historien Olivier Le Cour Grandmaison, qui était parmi les premiers à dénoncer et à critiquer cette loi avec acharnement, pense que le bon choix à faire pour la France est de suivre le «chemin opposé» à ce genre de lois. «Les nouvelles autorités françaises s'honoreraient de reconnaître que le France officielle ait fermé l'œil sur des crimes de guerre et contre l'humanité en Algérie de 1830 à 1962», a-t-il déclaré. Refusant, pour la plupart d'utiliser le terme «repentance», les conférenciers ont néanmoins insisté sur la «nécessité» voire la «vitalité» d'une vraie réconciliation entre les deux pays liés par 182 ans d'histoire commune. Pour cela, ils font appel au président français, fraîchement élu, à prendre le dessus sur ses prédécesseurs en faisant un geste de reconnaissance des «souffrances qu'a endurées le peuple algérien engendrées par la machine colo-

nialiste française». Dans ce sens, le chercheur émérite au CNRS, Pascal Blanchard, se réjouit qu'«il y ait une avancée sur la voie de la réconciliation. Il y a 50 ans, on se tuait, aujourd'hui on se parle». Spécialiste en communication politique, il affirme que «le travail d'histoire est bien fait. Les historiens ont fait le boulot. Maintenant, c'est aux hommes politiques de faire le leur, des deux côtés, français et algérien». Mais, dit-il, «il faut une décision politique forte» pour pouvoir passer à une autre étape dans les relations franco-algériennes. Et c'est à Jean-Pierre Chevènement, ancien ministre de la Défense et président de l'association France-Algérie, de «rassurer» tout le monde : «Le président de la République, François Hollande, avec lequel je me suis entretenu, est bien prêt pour défendre les intérêts de la France avec l'Algérie.» De son côté, Denis Bouchard, diplomate et ancien président de l'Institut du monde arabe, assure que «Hollande aime l'Algérie qu'il

connaît très bien. Il a même fait son stage pratique à Alger quand il était encore étudiant à l'École de l'administration, ENA». Cette volonté de réconciliation est aussi exprimée par Sid Ahmed Ghazali, ancien Premier ministre algérien. «Je prône la réconciliation entre la France et l'Algérie. Des relations plus importantes et un partenariat économique plus fort feront du couple franco-algérien le moteur de développement de la Méditerranée occidentale, comme fut le couple franco-allemand pour l'Union européenne».

DIRE LA VÉRITÉ SANS REPENTANCE !

Bien que le colloque ait traité beaucoup de thèmes comme la mémoire et l'écriture de l'histoire, la question d'exploitation des archives par les historiens, la question des harkis, etc., le sujet phare, qui a pris la part du lion des débats, est la question de la «repentance». Concluant les travaux du colloque, Claude Domeizel,

président du groupe d'amitié France-Algérie du Sénat, a rappelé les engagements du «candidat Hollande» qui aurait déclaré qu'«il faut que la vérité soit dite. Sans repentance ni mise en accusation particulière. Reconnaître ce qui s'est produit (...) la France se grandit en reconnaissant ses fautes. La France du XXI^e siècle, que je souhaite construire avec les Français, a besoin d'une mémoire apaisée».

Depuis sa tribune, M. Domeizel lance un appel en s'adressant directement au «président Hollande», cette fois-ci. «Il est dans mon rôle de président de groupe d'amitié de lui dire combien il est important d'être clair sur le sujet de l'Algérie. Beaucoup de nos compatriotes attendent des mots d'apaisement et de réconciliation. Nos amis algériens attendent un message de la France. Pas une repentance, pas une contrition. Simplement une reconnaissance des erreurs que nous avons pu commettre», a-t-il lancé. **S. G.**

RELATIONS ALGÉRO-FRANÇAISES L'optimisme de Saïd Abadou

Lors de la visite effectuée, hier, dans la wilaya de Bouira, le secrétaire général de l'Organisation nationale des moudjahidine, Saïd Abadou, s'est dit optimiste quant à l'amélioration des relations algéro-françaises. «Les dernières déclarations du porte-parole du Quai d'Orsay du nouveau gouvernement français sont encourageantes. La France et l'Algérie doivent se traiter de la même manière, comme cela s'est fait entre la France et l'Allemagne», a-t-il déclaré. M. Abadou estime aussi que le moment est propice pour réclamer des indemnités et aussi juger les tortionnaires, surtout avec la nouvelle équipe qui siège à l'Elysée. «Nous aussi nous devons réclamer des indemnités à la France, puisque eux-mêmes ont eu ce droit auprès des Allemands. Même les chefs nazis ont été jugés», ajoute-t-il. M. Abadou a inauguré un centre ayant servi pour la torture à l'époque coloniale, à Thilioua, commune d'Ath Lakseur. Selon les témoignages des villageois, beaucoup de personnes y ont laissé la vie sous la torture. «Peu de ceux qui ont été capturés et mis dans ce centre sont ressortis vivants. Ce lieu est un témoin des atrocités coloniales. Les tortionnaires obligeaient même les prisonniers à creuser de leurs mains leurs propres tombes», témoigne un moudjahid de la région. **Omar Arbane**

JUST PLAY IT !

NOUVELLE SÉRIE LIMITÉE MEGANE PLAY

- EN EXCLUSIVITÉ DES JANTES ALLIAGE 17" BLACK SARI
- FEUX LED
- RÉTROVISEURS ÉLECTRIQUES NOIR DIAMANT

www.renault.dz

2 ANS DE GARANTIE

RENAULT

AU PRIX DE 1 799 000 DA*

ÉQUIPE DE : JANTES ALLIAGE 17" BLACK SARI, FEUX LED, BOÎTE 180 CV 16V AL, RÉGULATEUR DE VITESSE 4 VITESSES, CLIMATISATION DIGITALE, PROJECTEURS ANTIBLUZ, PNEUS CO RFT + USB + COMBOINER BLUETOOTH, RÉTROVISEURS ÉLECTRIQUES NOIR DIAMANT, INTÉRIEUR + SALLEUSE SPÉCIALE, DÉTECTEUR DE PLUIE ET D'OBSCURITÉ, 17 PNEUS 185 65 175 (RÉTROVISEUR ÉLECTRIQUE INCLINABLE, SERRURE À CLÉ ET À DISTANCE, PNEUS ANTIBLUZ NOIR DIAMANT)

* Prix hors taxes, hors assurance, hors licence, hors la carte de crédit, hors options. Prix de vente conseillé. Offre limitée dans le temps. Renault Finance.

RENAULT

PUBLICITÉ

Colloque international El Watan

**CINQUANTE ANS APRÈS L'INDÉPENDANCE :
QUEL DESTIN POUR QUELLE ALGÉRIE ?**

Salle Cosmos de Riadh El Feth, Alger 5, 6, 7 juillet 2012

Judi 5 juillet

9h00 - 9h15

Allocution d'ouverture prononcée par Omar Belhouche, Directeur de la publication du journal El Watan.

9h15 - 13h00

Panel 1 : De quoi la conquête coloniale fut-elle le nom ?

Séance présidée par Tayeb Chentouf, Historien, Professeur à l'Université d'Oran.

Gilbert Meynier, Historien, Professeur émérite à l'Université Nancy 2, « L'Algérie dans la longue durée ».

El Hadi Ben Mansour, Historien, Enseignant-Chercheur à l'Université Paris I, « Un projet d'occupation de l'Algérie en 1622 ».

Benjamin Brower, Historien, Associate Professor, University of Texas at Austin, « La guerre juste et le jihad dans la conquête française de l'Algérie ».

Fatima Zohra Guechi, Historienne, Professeure à l'Université de Constantine, « La résistance d'Almed Bey ».

Osama Abi Mershed, Historien, Associate Professor, Georgetown University, « Colonialisme en douceur ? Les saint-simoniens en Algérie entre l'idéologie et la pratique ».

14h30 - 17h30

Panel 2 : Naissances d'une nation

Séance présidée par Osama Abi Mershed, Associate Professor, Georgetown University.

Mouloud Haddad, Historien, Enseignant à l'Université Paris 8, Chercheur associé au CNRS,

« Des inshablen kabyles au FLN: Islam, nationalisme et résistance en Algérie (XIXe-XXe siècles) ».

René Gallissot, Historien, Professeur émérite à l'Université Paris 8, « Mouvement ouvrier en Algérie ».

Malika Rahal, Historienne, Chargée de recherche à l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP), « Le militantisme nationaliste : une expérience politique pour l'indépendance ? »

Omar Carlier, Historien, Professeur à l'Université Paris 7 Denis Diderot, « Sentiment national, idée nationale et mouvement national dans l'Algérie du premier XXe siècle ».

Vendredi 6 juillet

9h00 - 13h00

Panel 3 : Repenser la guerre de Libération

Séance présidée par Gilbert Meynier, Professeur émérite à l'Université de Nancy 2.

Ouanassa Siari Tengour, Historienne, Chercheuse au CRASC, « Mobilisation politique et lutte armée dans l'Aurès ».

Nedjib Sidi Moussa, Politologue, Doctorant à l'Université Paris I, « Comment les messalistes font la révolution ou le basculement de l'année 1956 ».

Raphaëlle Branche, Historienne, Maître de conférences, Université Paris I, « L'usage de la torture par l'armée française durant la guerre d'Algérie ».

Tramort Quemener, Historien, Chargé de cours à l'Université Paris 8, « Les refus français de participer à la guerre d'Algérie ».

Matthew Connelly, Historien, Professeur à la Columbia University, « L'arme diplomatique du FLN ».

14h30 - 17h30

Panel 4 : Les sorties de guerre

Séance présidée par Matthew Connelly, Professeur à la Columbia University.

Amar Mohand-Amer, Historien, Maître de recherche au CRASC, « Les institutions politiques et militaires du FLN en 1962 ».

Lactitia Bucaille, Maître de conférences, Université Victor Segalen/Bordeaux, « Les mémoires guerrières ».

Todd Shepard, Historien, Associate Professor, Johns Hopkins University, « Comment la guerre d'Algérie a transformé la France ».

Gilles Manceron, Historien, Ligue des droits de l'Homme, « Le passé colonial de la France : lever des derniers obstacles à l'indispensable reconnaissance ».

Samedi 7 juillet

9h00 - 10h30

Panel 5 : Sur quoi repose l'endurance du régime politique en Algérie ?

Séance présidée par Jean Leca, Politologue, ancien Directeur de l'IEP d'Alger, Professeur émérite à Sciences Po Paris.

Hugh Roberts, Politologue, Professeur à Tufts University, « Pouvoir maquisard, parti(s)-façade et projet d'édification d'un Etat: l'expérience algérienne ».

Mohammed Hachemaoui, Politologue, Enseignant-Chercheur, Université Paris 8/IREMAM (CNRS),

« La corruption politique en Algérie : la dernière ligne de défense du régime autoritaire ? ».

Madjid Benchikh, Juriste, ancien Doyen de la Faculté de Droit d'Alger, « Droits de l'Homme et système politique ».

11h00 - 13h00

Panel 6 : Aux sources des contre-performances de l'économie algérienne

Séance présidée par Omar Belhouche, Directeur de publication d'El Watan.

Smail Goumeziane, Economiste, ancien Ministre du Commerce (1989/1991), « Indépendance : les rendez-vous manqués du développement ».

Ahmed Bouyacoub, Economiste, Professeur à l'Université d'Oran, « Investissements massifs pour quelle croissance ? ».

Fatima Talahite, Economiste, Chercheuse au CNRS, « La participation des femmes à l'activité économique : un état des lieux ».

14h30 - 16h30

Panel 7 : De quoi la société algérienne est-elle le nom ?

Séance présidée par Ouanassa Siari Tengour, Chercheuse au CRASC.

Feriel Lalami, Sociologue, Chercheuse au GRESCO (Université de Poitiers), « Les luttes des Algériennes pour l'égalité ».

Mohamed Chalamallah, Sociologue, Professeur à l'Université Alger 2, « Reconstruire une institution universitaire détournée de sa vocation ».

Khaoula Taleb Ibrahim, Spécialiste des sciences du langage, Professeure à l'Université d'Alger 2, « Y a-t-il encore une question des langues en Algérie en 2012 ? ».

Farid Chaoui, Professeur de médecine, « Evolution des politiques de santé en 50 ans d'indépendance ».

16h30 - 18h00

Panel 8 : Prémices de la révolte ?

Séance présidée par René Gallissot, Professeur émérite à l'Université Paris 8.

H'mida Ayachi, Journaliste, « Les mouvements islamistes algériens de l'indépendance à nos jours ».

Brahim Salhi, Sociologue, Professeur à l'Université Mouloud Mammert de Tizi Ouzou, « Printemps 2001 en Kabylie : la tradition au secours de la citoyenneté ? ».

Aissa Kadri, Sociologue, Professeur à l'Université Paris 8, « Mouvements sociaux, intellectuels et intelligentsias. Perspectives générationnelles ».

18h00 - 18h30

Conférence de clôture : Mohammed Harbi, Historien, « Bilan de la colonisation et de l'indépendance ».

LE PUBLIC EST CORDIALEMENT INVITÉ

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Un baril en dessous de 110 dollars problématique

Suite de la page 1

D'autant que l'épargne publique constituant les stocks du Fonds de régulation des recettes, doté de plus de 5300 milliards de dinars, est le bas de laine susceptible de supporter des déficits aussi importants que de celui de 2009 lors du retournement du marché pétrolier pendant encore au moins une décennie. Un argument qui éloigne le spectre de l'austérité au sens large du terme, mais qui laisse toute la place à un contrôle plus rigoureux de la dépense publique. D'ailleurs, Djamel Benbelkacem, directeur conseiller auprès de la Banque d'Algérie, a insisté hier sur le fait que la fragilité des équilibres budgétaires

n'empêche en rien une diversification de l'économie stimulée par la dépense publique, pour peu que celle-ci soit ciblée et efficiente. C'est là justement le cœur du problème. Car si les premières années de la décennie ont été marquées par une expansion des dépenses d'équipement, on assiste depuis 2009 à l'inversement de la tendance. Depuis le choc pétrolier et ses conséquences en termes de creusement du déficit budgétaire, un tour de vis a été opéré grâce à «un contrôle plus rigoureux des dépenses liées aux programmes d'investissement publics». Les effets sur la croissance n'ont pas tardé à se faire sentir. La décelération dans le secteur du BTP et de la demande de l'administration publique couplée

à la récession enregistrée dans le secteur des hydrocarbures induite par les politiques de désinvestissement sous l'ère Khelil ont engendré une baisse de la croissance globale. D'ailleurs, cela n'est que le reflet d'une économie dépendante des hydrocarbures de par la prédominance de l'énergie, des services marchands et des services de l'administration publique, l'industrie n'ayant qu'une part marginale dans le PIB. Une dépendance qui se reflète aussi au niveau de la couverture, à hauteur de 109%, des dépenses courantes par les recettes de la fiscalité pétrolière, lesquelles prennent une part prépondérante dans les recettes globales. Plus inquiétant, les recettes de la fiscalité ordinaire, qui se réduisent comme

peu de chagrin du fait des baisses continues des droits de douane et de l'élargissement de l'économie informelle, ne couvrent que 45,4% des dépenses de fonctionnement. Les responsables de la Banque d'Algérie n'ont pas non plus manqué de critiquer l'effet pervers de l'expansion budgétaire sur l'inflation. Ils expliquent ainsi l'accélération du rythme de l'inflation par l'association de plusieurs éléments : l'expansion budgétaire, la hausse des salaires et, par ricochet, de la demande dans un contexte de faible productivité, en plus des effets de l'inflation importée induite par la hausse des cours des produits de base sur les marchés mondiaux.

M. R.

TOURISME

L'hébergement chez l'habitant autorisé

Suite de la page 1

Ces dernières années ont vu l'apparition et l'expansion d'un phénomène nouveau, à savoir l'exploitation des habitations par leurs propriétaires pour accueillir des touristes durant la saison estivale pour les villes côtières et les vacances pour les régions du Sud et des Hauts-Plateaux. Ce phénomène a connu une courbe ascendante au fil du temps en raison, d'une part, de l'insuffisance enregistrée dans les structures d'hébergement touristique et le besoin de revenus supplémentaires pour les propriétaires, d'autre part. Néanmoins, cette activité reste loin du «contrôle» des services chargés du tourisme et même des collectivités locales qui ne disposent d'aucune statistique sur l'offre de l'hébergement extra-hôtelière ou le flux touristique saisonnier. Ainsi, il est devenu impératif de concevoir une législation pour encadrer cette activité qui permettrait une meilleure connaissance de la composante et les conditions de son exercice et d'assurer la sécurité et les droits des touristes et des propriétaires locataires. En outre, en réunissant les directeurs de wilaya du secteur, le ministre n'a pas usé de la langue de bois dans ses orientations. Il a même dit des vérités qui ne peuvent plus être masquées par des discours de circonstance. Durant ce premier semestre, l'Algérie a accueilli 1,498 million de touristes, soit un taux de croissance estimé à 25% par rapport à la même période de l'année dernière. Si cette progression paraît satisfaisante, le ministre ne veut clairement pas cacher les insuffisances et même des entraves. Il martèle face aux directeurs : «Le terrain, c'est votre bureau. On n'a pas créé des fédérations pour le plaisir de les créer. J'ai constaté qu'aucune wilaya n'a fait un rapprochement avec les organismes.» Si le ministre tient ce langage, ce n'est certainement pas pour sauver les apparences. Priorité au concret et non à des phrases, des envolées lyriques ou des paragraphes truffés de citations. «Le partenariat public-privé est un axe important pour notre politique de développement», a-t-il dit. Et de poursuivre : «Certaines wilayas continuent à déclarer des chiffres qui n'ont aucun lien avec la réalité. Nous voulons développer le secteur et non lancer des chiffres. On confond souvent le touriste et le nombre de fréquentations au niveau des plages. Que dois-je comprendre quand je lis par exemple que la wilaya de Skikda a drainé 10 millions de touristes ?»

K. B.

CHIFFRES

D 2,4%

C'est le taux de croissance pour l'exercice 2011, en recul d'un point par rapport à 2010. La croissance a été plombée par la décelération des secteurs des hydrocarbures, du BTPH et de l'industrie, ainsi qu'un recul de la demande au sein des administrations publiques

D 19,7%

C'est la baisse cumulée en volume inscrite par le secteur des hydrocarbures durant les six dernières années. En 2011, la valeur ajoutée du secteur a reculé de 3,2%.

D 57,9%

C'est la contribution des services marchands et des services des

administrations publiques au produit intérieur brut hors hydrocarbures. Le PIB est estimé à plus de 14 384,8 milliards de dinars. Il est dominé par les hydrocarbures. L'agriculture représente 8,2% du PIB, le BTP 8,6%, les services marchands 20,6% et l'industrie 4,3%.

D 28 milliards de dinars

C'est le montant du déficit budgétaire. Il représente 0,4% du PIB. Ce déficit résulte de la forte augmentation des dépenses de fonctionnement qui est de 42,8% en 2011.

D 5,7%

C'est le taux d'inflation annuelle moyenne pour 2011 évalué par l'indice national des

prix à la consommation. Il était de 4,1% pour 2010.

D 4,45 milliards de dollars

C'est le montant des crédits au titre des revenus des facteurs nets au niveau de la balance des paiements. Ces crédits sont constitués essentiellement de rendement des placements de réserves de change.

D 6,25 milliards de dollars

C'est le flux des dividendes transférés par les compagnies étrangères installées en inscrits au titre des débits des revenus des facteurs. Les transferts opérés par les associés de Sonatrach sont évalués à près de 5 milliards de dollars.

* Source Banque d'Algérie

PRODUCTION AGRICOLE

Une croissance de 14%

La production agricole algérienne a réalisé, en volume, une moyenne de 14% de croissance durant les trois dernières années, selon des chiffres communiqués, hier, par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural. Par année, cette progression a été de 31,5% en 2009, 8,5% en 2010 et 10,5% en 2011. Le ministre de l'Agriculture, Rachid Benabssa, qui a réuni les cadres de son département pour l'évaluation trimestrielle de la Politique de renouveau agricole et rural, a indiqué que cette évolution est le «résultat des mesures incitatives prises au profit des agriculteurs, mais aussi de l'augmentation des surfaces irriguées et d'une pluviométrie assez bonne enregistrée ces dernières années». Tout en tempérant sa satis-

faction, le ministre dira que le secteur n'est cependant qu'«au début d'un long chemin», en ce sens que «les marges de progrès sont encore très grandes» et que «la croissance doit être durable».

S'agissant de la disponibilité alimentaire, M. Benabssa a mis en exergue tout le progrès réalisés dans ce domaine depuis l'indépendance du pays.

Selon lui, la ration calorifique journalière de l'Algérie est aujourd'hui de 3500 kcal/h/j, supérieure à la norme de l'OMS qui recommande 2100 kcal/h/j.

Mieux encore, le ministre parle aujourd'hui d'une abondance de certains produits qui risque même de porter préjudice aux agriculteurs. Il a cité certains produits où la

hausse de la production pourrait les pousser à abandonner leur activité en cas de pertes avérées, comme c'est le cas pour la pomme de terre, l'ail, l'oignon, la viande blanche ou encore les abricots.

«On est en train de tout faire pour protéger leurs revenus», a dit le ministre. Il fera savoir, cependant, que la disponibilité des produits agricoles n'est assurée par la production nationale qu'à hauteur de 70%, le reste étant importé. Le ministre a affirmé à ce propos qu'«au vu des potentialités, le secteur est en mesure de réduire considérablement le taux de dépendance à l'importation, pour peu qu'il y ait une accélération de la cadence, une harmonisation des actions et une modernisation des systèmes de

production».

Le ministère de l'Agriculture note enfin que l'ensemble des instruments mis en place à la faveur de la Politique de renouveau agricole et rural, de manière conjuguée, a permis, depuis trois ans, d'assurer «une disponibilité alimentaire continue et stable aux niveaux national et local», de renforcer et d'améliorer «les capacités productives nationales, y compris à travers une meilleure intégration des filières» et de disposer, à l'heure actuelle, d'«un arsenal complet d'instruments incitatifs en matière de sécurisation foncière, d'accès aux services financiers, de meilleure intégration au marché et de meilleure gestion des risques agricoles».

Lyes Mechti

BMGI Center
Centre de Formation & de Certification Agricole
Organise les formations suivantes :

- du 15 au 16.07.2012
Elaboration et Mise en place des procédures d'achat conformément au nouveau Code des marchés publics
* Hôtel Mercure, Alger
- du 08 au 12.07.2012
Techniques de Contrôle de Gestion
- du 08 au 12.07.2012
Management de projet
- du 15 au 16.07.2012
Implémentation et administration de Microsoft Exchange Server

Pour vos inscriptions, contactez :
BMGI Center
88 Tar. Bd. Krim Belkacem
Téléphone : 021 630 630
021 641 641
021 630 606
Fax : 021 64 24 24
021 64 25 25
021 64 25 25
Tél : 021 630 630
021 641 641
021 630 606
Mob : 07 70 30 70 86

Formation-Action : Consolidez vos acquis sur le Système Comptable Financier



Système Comptable Financier & Normes IFRS | du 15 au 19 Juillet 2012

Formation animée et retour d'expérience assuré par M. Salah ABCI, Associé Grant Thornton, ayant réalisé avec succès la mise en place du SCF dans plusieurs institutions financières et grandes entreprises publiques et privées. Places Limitées.



PROCÈS DE LA FAMILLE GAOUAR

Injustice scandaleuse à la Cour de cassation de Rabat

● La Cour de cassation de Rabat, présidée par M^{me} Naciri, a rejeté la demande de rétractation des héritiers Gaouar ● Un arrêt qui confirme les injustices scandaleuses que continue de subir cette famille algérienne spécialisée dans le café depuis les années 1800.

Le hic, c'est que la présidente de cette cour n'est autre que la sœur des avocats des adversaires des plaignants. Déjà, une entorse à la loi. C'est d'autant plus incompréhensible que cette même magistrate avait refusé le pourvoi en cassation des Gaouar en 2007, en violation de toutes les lois universelles.

Donc, dès le départ, les dés étaient pipés pour la famille algérienne, dont le tort était de s'associer à un pont du royaume, en l'occurrence M. Berrada.

Mounir Gaouar, le fils de Mustapha, que Dieu ait son âme, avait demandé audience au ministre de la Justice de sa majesté pour un report du procès, dans le sens où tout n'était pas net (désignation de la présidente de la cour, sœur des avocats des adversaires des Gaouar, entre autres.)

Un niet ferme lui a été signifié, d'où le recours à la diplomatie. «Le 11 juin, soit la veille de l'audience, j'ai saisi par téléphone et par écrit un haut responsable du gouvernement algérien, à qui j'explique dans tous les détails la spoliation dont est victime ma famille au Maroc depuis 1985. La diplomatie algérienne est saisie, mais toutes les demandes de rendez-vous de notre ambassade à Rabat auprès du ministre de la Justice sont restées sans réponse», explique Mounir.

Le 16 juin, devant le refus des autorités marocaines d'accorder audience à nos diplomates, il tente de joindre le roi Mohammed VI. «Son secrétaire particulier me répond et me promet de transmettre



Ministère de la Justice marocain

mon message au roi». Arrivé à un tel niveau de la hiérarchie, les choses semblent échapper à la justice et deviennent politiques.

En effet, M. Gaouar reçoit deux appels du secrétaire du roi pour connaître les raisons de son recours, puis un troisième appel où on le mettra en contact avec Fouad Ali El Himma, un conseiller du roi. «J'ai dû lui ressasser notre histoire, notre origine, notre généalogie...»

Résidant à Paris, Mounir, contre toute attente, sera mis en contact le même jour avec un interlocuteur qui se présente comme étant une «passerelle» entre Paris et Rabat pour comprendre le contentieux. Et encore une fois, Mounir est obligé d'expliquer

toute la genèse de la spoliation, le scandale et l'humiliation subis par sa famille depuis 1986. Et bien que tous les jugements lui aient reconnu son préjudice, la famille Gaouar se bat toujours pour être indemnisée.

Comme il le lui a été demandé, Mounir adresse tous les documents juridiques ainsi qu'un historique à son interlocuteur à qui Rabat réclamait ces informations. Quelque peu soulagé, M. Gaouar apprend le même jour, à 20h, que son dossier a été transmis à qui de droit. Le 18 juin, cette «passerelle» de Paris confirme à Mounir que le dossier était réglé. Bizarrement, le 26 du même mois, la juge, M^{me} Naciri, rend son jugement confirmant la spoliation de

la famille Gaouar.

Un coup de théâtre qui confirme qu'une famille algérienne, fleuron de l'industrie du café au Maroc (le seul café connu dans le pays depuis des décennies) peut être dépossédée et spoliée de façon humiliante, scandaleuse et injustement, uniquement du fait que les Gaouar sont Algériens.

Ne perdant pas espoir, la famille Gaouar se pose des questions. Pourquoi M^e Mesbahi, le juge rapporteur, s'est-il mystérieusement désisté la veille du jugement. Pourquoi les avocats de Omar Berrada ont-ils été déconstitués le jour du jugement ? Ce qui aurait dû avoir pour effet juridique légal et immédiat le report du procès, ce qu'a refusé de faire M^{me} Naciri. Comment peut-on accepter que dans un procès, la famille Naciri soit juge et partie ? M^{me} Naciri étant la juge et son frère avocat.

Mounir Gaouar se rappelle : «En décembre 1985, M^e Andaloussi, avocat de Omar Berrada, avait dit au tribunal lors de l'empiètement arbitraire, scandaleux et humiliant de notre famille (le père et les deux fils) : "Je refuse que soient remis en liberté provisoire ces Algériens qui viennent nous haranguer avec leur pétrole (sic)". Mais que nos adversaires et leurs acolytes se rassurent, le combat continue et toutes les irrégularités, illégalités et violation des droits de l'homme et du droit tout court seront portées sur tous les plans et sur toutes les latitudes», conclut Mounir. Affaire à suivre... **Chahredine Berriah**

BATNA

Un promoteur immobilier arnaque 554 personnes

Le procureur de la République près le tribunal de Batna a lancé un mandat d'arrêt national et d'interdiction de quitter le territoire national contre Farouk Djebbar, promoteur immobilier, apprend-on de source sûre. Ce dernier, selon les témoignages recueillis auprès des souscripteurs, s'est joué de pas moins de 554 personnes. Alléchées par l'offre et écoutant les conseils suggérés par des agents de la Caisse d'épargne, 554 personnes, mises en confiance par le caractère officiel de l'agence immobilière en question, se sont empressées de s'inscrire au projet et n'ont pas tardé à constituer le dossier pour prétendre à un logement. Tous autant qu'ils sont, les souscripteurs ont tenu leur engagement et ont vite fait de verser le premier apport, qui s'élevait à 380 000 DA, soit 10% du prix total. Certains avaient même décidé d'anticiper et ont versé parfois jusqu'à un million de dinars, voire plus. Selon une source crédible, le montant total a atteint 36 milliards de centimes. Jusque-là, tout baigne. Seulement, le 6 mai passé, la direction régionale de la CNEP Sétif informe l'agence locale qu'elle refuse d'octroyer le crédit demandé par Farouk Djebbar, destiné à la réalisation du projet. «L'agence CNEP a curieusement continué à encaisser les versements des souscripteurs, et ce, malgré son refus d'octroyer le crédit», nous ont signalé plusieurs personnes parmi les concernés. Se sentant floués, les souscripteurs se sont organisés et ont vite fait d'aller voir le procureur. Le magistrat convoque alors le promoteur et lui donne un délai de 10 jours pour rembourser ses clients. Dans les dix jours qui suivent l'audition, Farouk Djebbar, certainement pour faire diversion, réalise une transaction avec une tierce personne.

Il cède le projet de 50 logements et 10 locaux en voie de réalisation à 36 milliards de dinars, somme certifiée par un acte notarié dont nous détenons une copie. Ensuite, il se met à distribuer des chèques qui se sont tous avérés sans provision. Puis il a disparu dans la nature. Les adhérents au projet sont même allés jusqu'à saisir un avocat, le chargeant d'inscrire une plainte contre la CNEP qu'ils considèrent, dans leur majorité, comme première responsable de cette entourage. Maître Djaâfar Mohamed-Larbi, avocat à la cour, estime pour sa part que la CNEP a fait fi du fonds de garantie nécessaire à ce type d'investissement et n'a pas protégé ses clients. Entre les mains du juge d'instruction, l'affaire prend une autre tournure : il met le comptable du promoteur sous mandat de dépôt pour avoir encaissé de l'argent en mains propres, entend l'architecte signataire des plans et décide que l'agence CNEP ne soit citée qu'en tant que témoin. **Lounes Gribissa**

AVEC 5,4% DE LA POPULATION CARCÉRALE EN BELGIQUE

Les Algériens occupent la 2^e place après les Marocains

● Pour les expulsions, les Algériens comptent le nombre le plus faible, la majorité reçoit seulement un ordre de quitter le territoire et ne le respecte évidemment pas, selon des ONG.

Sur les 110 nationalités représentées derrière les barreaux des établissements pénitentiaires belges, les Algériens ont, de 2008 à fin 2011, toujours occupé la deuxième place, après les Marocains, a fait ressortir une étude démographique d'Itinera Institute, dont une copie a été transmise à notre rédaction. Excepté les maisons de peine, exclusivement réservées aux condamnés de longue durée, cette étude a ciblé l'ensemble des prisons existant sur le territoire belge où, à fin de 2009 – les dernières statistiques officielles datant de cette année – ont dénombré 10 553 détenus. Bien triste est le signal envoyé par ce très peu glorieux palmarès : au sein de la population carcérale belge où la communauté musulmane est estimée à 16%, nos compatriotes en représentent 5,4%.

Ils se situent juste derrière les Marocains dont la proportion s'élève à 10,7% de l'ensemble des détenus, soit une moyenne de 1 175 détenus sur l'année 2011. Viennent après les Roumains (2,7%), les Français (2%), les Néerlandais (2%), les Italiens (1,7%), les Turcs (1,6%) et les Congolais de la RDC

(1%), relève la même étude. S'appuyant sur le rapport annuel de 2011 émanant de l'administration pénitentiaire du royaume, les auteurs de l'étude statistique estiment que les prisons belges hébergent, au total, 44,2% d'étrangers, les détenus nationaux étant au nombre de 6051 à la fin de 2009. Ainsi, le taux de criminalité semble se répandre de manière de plus en plus inquiétante auprès des populations migrantes, alors que chez les Belges, la tendance est toujours à la baisse. En 2011, ces derniers représentaient 55,8% des détenus, contre 57,3% en 2010, 57,4% en 2009 et 57,6% en 2008, indiquent les chercheurs d'Itinera Institute de Bruxelles, un think tank indépendant fondé en 2006 par un panel d'experts dans les domaines économique et migratoire notamment.

S'agissant des évasions, la Belgique figure parmi les pays européens où le taux reste l'un des plus faibles. En témoignent les seuls 166 cas dénombrés entre 2007 et 2011, dont 111 étaient l'œuvre de détenus belges. Dans la petite comme dans la grande délinquance, les migrants illégaux seraient à l'origine de

l'évolution du nombre de détenus dans les prisons belges, ont, de leur côté, observé des parlementaires belges. Sans avenir, ils se sont spécialisés dans les vols à la tire et les agressions pour s'assurer de quoi vivre.

De 2007 à 2011, quelque 1442 d'entre eux ont été interpellés lors des opérations de contrôle menées par la police dans les stations de métro, la plupart à Bruxelles et Anvers. Toutefois, seuls 8% de ceux appréhendés sont placés dans les centres d'enfermement pour être ensuite expulsés. En termes relatifs (expulsions), parmi les illégaux Nord-Africains, les Algériens comptent le nombre le plus faible, la majorité reçoit seulement un ordre de quitter le territoire et ne le respecte évidemment pas, ont constaté, pour leur part, des ONG de défense des droits des migrants, demandeurs d'asile et réfugiés.

D'où l'appel de nombre de parlementaires belges à la mise en œuvre de mesures plus strictes, un ordre de quitter le territoire lors de la première infraction et un rapatriement forcé dès la seconde infraction. **N. Benouaret**

EXAMEN DU BEM

Un taux de 72,10% de réussite

Le taux de réussite nationale aux épreuves du brevet d'enseignement moyen (BEM) est de 72,10%, indique un communiqué du ministère de l'Éducation nationale. C'est la wilaya de Tizi Ouzou qui occupe la première place avec 85,71% de taux de réussite. La même source précise que le nombre des reçus au BEM s'élève à 550 232 élèves sur un ensemble de 768 491 candidats inscrits, alors que seulement 763 116 élèves étaient présents aux épreuves. Le taux de réussite chez les filles s'élève à 58,69%, contre 41,31% pour les garçons. Par ailleurs, le taux de réussite dans les écoles privés a atteint 76,56% sur les 2907 inscrits, contre 48,72% de réussite pour les 4721 candidats libres. Concernant les résultats qualitatifs, il a été enregistré 0,83% de mention «excellent» soit 4551 élèves, 7,17% (39 435) de «très bien», 16,65% (91 630) «bien» et 30,08% (165 510) «assez bien». Comparé aux années précédentes, le ministère de l'Éducation nationale a fait remarquer que le taux de réussite a largement augmenté, rappelant qu'il était de 44% en 2007, 58,68% en 2009 et 70,35% en 2011.

LES RIVERAINS INTERPELLENT L'APC D'ALGER-CENTRE

Glissement de terrain au chemin Laperlier

● Un affaissement de la chaussée a été provoqué par les inondations de janvier dernier. Les autorités, interpellées par les riverains, tardent à lancer des travaux de confortement de la rue.

Un important glissement de terrain a affecté le chemin Laperlier (actuel Sfindja), au Telemly, à Alger-Centre. La chaussée s'est rétrécie et une faille est visible sur presque une quinzaine de mètres, un peu plus loin que le n°140, chemin Sfindja. Les automobilistes sont obligés de ralentir pour permettre le passage d'un autre véhicule sur cette route à double sens, qui relie le boulevard Krim Belkacem à la rue Bougara, plus haut (côté El Biar). Le glissement de terrain, consécutif aux fortes précipitations et inondations de janvier dernier, menace, selon les riverains, la vie des résidents, des piétons et des automobilistes. Des pans entiers s'effritent chaque jour : les habitations situées plus bas sont menacées par les pierres qui se détachent. Les riverains déplorant « l'inertie » des autorités de l'APC mises en garde par la population. « Un accident peut survenir à tout moment, d'autant plus que des habitations sont construites sur la chaussée et en contrebas de la rue. Les autorités n'ont rien entrepris depuis janvier dernier. Les automobilistes et les piétons, surtout les enfants, peuvent faire les frais de ce laisser-aller. Faut-il qu'il y ait des blessés ou même mort d'homme pour voir les autorités réagir ? », s'interroge un résident de cette route qui sert de raccourci à de nombreux automobilistes. Les riverains ont appelé à des actions d'urgence. « Les autorités auraient dû réagir au lendemain du glissement. Elles auraient pu placer des balises. Nous avons souhaité que les autorités changent le plan de circulation dans cette rue pour rendre



La chaussée s'est rétrécie au chemin Laperlier, à Alger-Centre

la circulation à sens unique. Les autorités ont expérimenté l'opération pendant seulement trois jours. Puis, plus rien. La pollution sonore a augmenté avec ce glissement. Les automobilistes, dont je comprends le désarroi, klaxonnent à tout-va. Nous subissons cette situation le jour mais surtout la nuit. Des automobilistes se chamaillent et il y en a même qui en sont arrivés aux mains dès qu'ils arrivent à cet endroit», raconte un

riverain. L'APC assure avoir entrepris les procédures administratives pour engager des travaux de confortement de la chaussée. « Nous avons lancé une consultation. Les travaux de réalisation d'un mur de soutènement sera réalisé au plus tard d'ici un mois », précise le vice-président chargé du social, M. Bettache, qui assure que les travaux ont été retardés par la lourde procédure administrative. Selon l'élu, des travaux divers

ont déjà été engagés dans ce quartier où les affaissements sont monnaie courante. « Nous avons déjà réalisé un mur sur une longueur de 30 m. Les terres appartiennent aux propriétaires des villas qui, faute de moyens, ne peuvent pas engager des travaux », relève-t-il. Le chemin Laperlier se trouve au Telemly qui signifie en berbère Thala Oumely « La source blanche ombragée » ou « La source de la pente ». Les glissements de terrain

du Telemly sont bien importants dans cette partie de la ville. Tout le quartier serait bâti sur un terrain marécageux, une sorte de oued (merdja) regorgeant d'eau, nous signalent plusieurs sources. Les permis de construire ont été gelés depuis le temps du wali Nourani. « Le dégel des permis n'est pas à l'ordre du jour. L'APC a ouvert un parc, mais a utilisé du gabionnage seulement. Mais même avec cette technique, nous ne pouvons éviter des glissements », soutient M. Bettache.

Nadir Iddir

LA CASBAH : DES COUPURES D'ÉLECTRICITÉ AU QUOTIDIEN

Décidément, les récurrentes coupures d'électricité qui affectent le quartier de La Casbah, notamment chez les commerçants, n'en finissent pas. « Si pendant la période d'hiver les interruptions sont fréquentes, il n'en est pas moins lors de la saison d'été, où chaque jour que Dieu fait il y a une coupure d'énergie électrique », déclarent des riverains révoltés, en particulier les boulangers, les magasins d'alimentation générale et autres crémeries, dont les comptoirs frigo se retrouvent subitement en panne. Il y a une forte demande certes, mais le débit reste faible, renchérit un commerçant qui signale exercer son activité d'artisan presque un jour sur deux.

PHOTO : D. R.

INSTANTANÉ

M. Tchoubane

Le chancre de Ouled Fayet

À l'ère de la collecte sélective des déchets ménagers, leur recyclage et leur valorisation énergétique, nous nous échinons à faire dans le schéma conventionnel, voire obsolète. Une quantité très importante est acheminée vers les fosses de Ouled Fayet, site qui accueille des milliers de tonnes d'ordures journalières, exposées à l'air libre non sans polluer aussi bien les eaux de surface que la nappe phréatique par le dépôt dangereux des lixivats. Ce chancre, qui échappe à notre intelligence, n'est pas sans générer une nuisance sur la santé des citoyens et leur environnement. C'est en tout cas le énième cri lancé par M. Benachenhou, président de l'Association de l'environnement de Baba Hassen qui ne saisit pas les motifs de la non fermeture définitive de la décharge de Ouled Fayet, source de pollution et de maladies respiratoires et de tuberculose, dont près de 45 000 cas ont été recensés durant les six dernières années, dans cette partie du cordon du sahel algérois, selon des sources hospitalières. Ce militant écologiste n'a cessé de frapper depuis douze années à toutes les portes pour faire entendre raison aux pouvoirs publics. Peine perdue ? Le Conseil d'Etat avait finalement tranché en 2007, en faveur des écologistes et du bien-être des gens de la région. Mais c'était compter sans les « bien-pensants » qui se montrent réfractaires aux modes de traitement biologique et thermique qui s'opèrent par incinération ou compostage par méthanisation, sous d'autres cieux. Ces bien pensants avaient annoncé, en grande pompe, que des espaces

verts ne tarderont pas à prendre la place de ces chancres dans l'espace urbain et suburbain ? Rien n'y fit. Les polluants domestiques continuent, au risque de nous répéter, à charger les nappes phréatiques d'une part, et empestent d'autre part le quotidien des riverains avec le lot de nuisances que sont les odeurs nauséabondes et les effluves de méthane libérés par les décharges publiques. Le hic est que les décideurs tiennent à débarrasser ces localités de cette poubelle à ciel ouvert en optant pour la solution simpliste : déplacer la plaie vers à quelques lieues de Baba Hassen ou Ouled Fayet. Comme si les habitants de Baraki, Meftah ou Megta à Kheira sont des laissés-pour-compte pour ne pas dire des citoyens de seconde zone ! N'est-ce pas que l'urgence se fait sentir quant à la capitalisation du gisement que sont les déchets domestiques, à travers la mise en place non seulement de CET, mais d'installations de traitement et de valorisation ? Si en Allemagne, 70% des déchets municipaux sont recyclés ou compostés, chez nous, l'on n'a même pas réussi à mettre en place un centre de tri compostage des déchets domestiques, à même de produire de l'humus au sol. On fait l'impasse sur les technologies d'élimination des déchets permettant de générer du terreau pour la fertilisation des terres agricoles. On tourne aussi le dos – bien qu'on en parle beaucoup – aux énergies renouvelables, comme le méthane qui est converti par combustion en électricité. Mais là, me diriez-vous, c'est une autre histoire...

ALGER-CENTRE COUPURES D'ÉLECTRICITÉ À LA RUE DIDOUCHE MOURAD

Les habitants et commerçants de la rue Didouche Mourad, en plein cœur d'Alger, se plaignent des coupures récurrentes du courant électrique. Plusieurs cités ont été touchées ces derniers jours, notamment à partir de 18h. Ces coupures systématiques s'apparentent à une véritable opération de délestage. Les premiers à en pâtir sont inéluctablement les commerçants qui exigent d'être avisés afin qu'ils puissent préserver leurs marchandises. Les

citoyens, eux, ont exprimé leur colère de l'horaire des coupures, qui les prive de suivre les matchs de football de la Coupe d'Europe. « On dirait qu'ils le font exprès, les coupures commencent à 18h et durent jusqu'à 21h », relève un habitant. Il est à préciser que la rue Didouche Mourad et bien d'autres places importantes de la wilaya d'Alger ne sont pas épargnées par les coupures intempestives d'électricité.

D. G.

VIGNETTE AUTOMOBILE FILES D'ATTENTE À LA GRANDE-POSTE

À 24 heures de la fin de la date butoir d'achat de la vignette automobile, la Grande-Poste d'Alger connaît un grand flux d'automobilistes. Il s'agit des retardataires ayant choisi la dernière minute pour acquérir leur vignette et régulariser leur situation. Hier, juste à l'ouverture de la poste, des dizaines de citoyens

étaient déjà là à attendre. « Je suis venu tôt le matin, je voulais passer le premier pour pouvoir aller vaquer à mes occupations, hélas, il semble que plusieurs autres personnes ont eu la même idée que moi », fait remarquer un citoyen. Il est à préciser, par ailleurs, que seul un guichet a été affecté à cette opération,

et ce, malgré le nombre important d'usagers. Certains n'ont pas manqué de relever cette lacune et ont émis le souhait de voir les responsables de la poste ouvrir des guichets supplémentaires pour permettre aux citoyens d'acheter leur vignette dans de meilleures conditions.

D. G.

SANTÉ

Les associations en rangs serrés contre le sida

● Une action de sensibilisation a été menée hier ● Les associations comptent créer un réseau national de lutte contre le SIDA.

La place du Square Port Saïd (Front de mer) a accueilli, samedi, des stands de sensibilisation et de prévention contre le sida. Soutenue par l'APC d'Oran, l'initiative a été entreprise par l'Association du planning familial (APF) et portée par des associations locales (collectif des associations d'Oran : Afepec, Bel Horizon, Souk d'Oran, Smile, Fard, Sdh) et des associations nationales telles que Anis d'Annaba et l'Etoile Culturelle d'Akbou. Plus tôt dans la journée, une réunion des partenaires a eu lieu au siège de l'association Bel Horizon pour discuter des stratégies et des projets à venir. « Nous souhaitons aboutir à la création d'un réseau national spécialisé dans la lutte contre le sida par des actions collectives, et nous pensons que seule une dynamique d'interactivité dans le milieu associatif algérien pourrait nous conduire à cela », explique Riad Kheddoum, le coordinateur de l'événement. C'est aussi l'occasion



PHOTO: DR

de faire le bilan et la capitalisation du « mouvement » de la lutte contre la maladie : « Les tabous tombent et plus rapidement qu'on ne l'espérait. Aujourd'hui, les gens viennent à nous et saluent notre travail de proximité. Beaucoup de jeunes s'engagent à nos côtés », reprend-il.

Distribution de tracts et de manuels de poche sur les modes de transmission, de protection et sur le dépistage ; présentations théâtrales et dialogue

avec les passants, l'activité visait aussi à « fêter autrement le cinquantenaire de l'indépendance nationale en mettant la lumière sur les véritables problématiques et les défis auxquels doit faire face l'Etat algérien. La prise en charge des malades et l'accès aux soins sont aujourd'hui au centre des préoccupations du citoyen ». L'événement, organisé en plein mois de juin, vise aussi à sortir la lutte contre le sida de l'événementiel concentré

sur le mois de décembre et de rappeler l'importance de la question au plan national et international et la nécessité, donc, d'un travail continu et d'une vision stratégique. Le débat était aussi à la transformation des modes classiques de la prévention et à l'innovation dans la formation des éducateurs par le renforcement de leurs capacités en communication externe et la transmission par pairs. L'événement, porté par des associations aux lignes directrices différentes, a été aussi l'occasion de transcender la rigidité des limites dans la lutte contre le sida et de tisser le lien avec d'autres pôles de la lutte citoyenne à l'instar de la lutte pour les droits des femmes, représentée dans l'événement par les associations Afepec (Association féministe pour l'épanouissement de la personne et l'exercice de la citoyenneté) et l'association Fard (Femmes algériennes revendiquant leurs droits).

Atiqa Belhacene

EN BREF

CULTURE : LE T.R.O. DÉVOILE SON NOUVEAU PROGRAMME

Le théâtre a concocté pour ce mois de juillet une vingtaine de spectacles pour son public. « Sarkhat fenene », qui vient d'Aïn Témouchent, fera l'ouverture du programme. Il sera suivi par la générale « Errouina » de Mohamed Mihoubi. Ce dernier sera aussi sur les planches du T.R.O. avec ses anciennes pièces « Algérien et fier » et « Café-théâtre ». Le public aura droit aussi à une production de la coopérative culturelle « Le Bel Aïn », « Erissala », écrite et mise en scène par Kaddour Benkhamassa, programmée pour le 6. La production du théâtre régional d'Oran, « El Hasla », monopolisera l'affiche du théâtre et sera jouée cinq fois en ces lieux, mais aussi au théâtre de Sidi Bel Abbès et de Tlemcen pour le mois de Ramadhan. Le théâtre de Mascara sera sur les planches avec une adaptation théâtrale du roman « Le portrait de Dorian Gray » par Frimèhdi Mohamed, une production de l'association « Chourouk Mascara », et « El haouma el meskouna » du T.R.M., écrite par Frimèhdi Mohamed et mise en scène par Sid Ahmed Sahla. L'association « Noujoum el Masrah » met au programme deux pièces : « Jelloul lefhami » de Abdelkader Alloula, mise en scène par Med Khassani, pour le 24, et « Mon histoire », écrite par Kadid Mohamed Imad, d'une mise en scène collective, programmée pour le 30 juillet. « Jeu du mariage », la pièce revient à l'affiche pour deux soirées consécutives. La clôture de ce mois de juillet se fera par la pièce « Akheir Dras » de Omar Fatmouche, produite par la coopérative « Sindjab B. Menail ». La polyvalence de ce mois se fait encore plus large en abritant un après-midi poétique le 4, une projection du documentaire Alloula et une soirée maghrébine.

Am. Yah.

URBANISME : LES ARCHITECTES CÉLÈBENT LEUR JOURNÉE

Le Centre des conventions d'Oran recevra, aujourd'hui, les architectes pour la célébration de la Journée mondiale de l'Architecture. Cet événement national, organisé par l'Ordre des architectes, verra la participation de professionnels venus de tout le territoire national, des représentants des APC et des APW ainsi que les nouveaux députés de la wilaya d'Oran. Après l'ouverture du salon à 9 h, des travaux de jeunes étudiants et architectes fraîchement diplômés seront représentés aux convives. Un jury spécialisé devra évaluer les travaux réalisés pour décerner des prix aux trois meilleurs projets. Une table ronde sera aussi organisée de 15 h à 17 h et portera sur les réalités et perspectives de l'architecture en Algérie. « Il s'agira de discuter d'une conception nouvelle de la ville et surtout de l'habitat », nous dira un des membres du comité d'organisation. « Nous devons aussi discuter des résultats et des directives des assises de l'Urbanisme en 2006, faire leur bilan et essayer de comprendre pourquoi elles n'ont pas été prises en considération », a rajouté ce dernier.

Ben. L.

BACCALURÉAT : UN TAUX DE RÉUSSITE DE 63,31%

Le taux de réussite au baccalauréat est de 63,31% à travers la wilaya d'Oran, a annoncé dimanche, au niveau de l'académie, M. Ahmed Guellil, directeur de l'Education. Selon ce responsable, le taux obtenu par la wilaya d'Oran est jugé « excellent » par rapport au taux national qui est de 58,94%, a-t-il indiqué. Sur les 12 776 candidats qui avaient composé dans les différents épreuves, 7 958 ont décroché leur bac. Deux candidates, Mlle Zaoum

Narimane et Ghoul Amina, des lycées de Bethioua et de Pasteur à Oran, ont décroché leur diplôme avec des notes respectives de 18,45 et 18,28. D'autre part, 244 candidats à l'échelle de la wilaya ont été classés lauréats en obtenant des notes excellentes. Quant aux résultats du Brevet de l'Enseignement Moyen (BEM), un taux de réussite de l'ordre de 76,75% a été enregistré. 21 élèves ont remporté leur diplôme avec des moyennes de 19. Les lauréats de ces deux examens de fin d'année seront récompensés lors d'une cérémonie officielle le 11 juillet prochain, a indiqué M. Ahmed Guellil.

T. K.

EL KERMA : LE MARCHÉ DES VOITURES D'OCCASION SERA OUVERT EN AOÛT

Selon les affirmations de sources proches de la Direction de l'administration locale de la wilaya d'Oran (DAL), le marché des voitures d'occasion implanté au niveau de la commune d'El Kerma sera opérationnel au courant du mois prochain. Ce projet est resté, durant plusieurs années, au stade d'un vœu pieux. Une enveloppe de 80 millions de dinars avait été consacrée par la wilaya pour finaliser sa réalisation.

Le parc de vente de voitures d'occasion devrait être équipé de diverses commodités. Le futur marché devra également être doté d'une antenne administrative pour légaliser les ventes de véhicules et d'un poste de police ou de gendarmerie. Il y a également des propositions à l'étude pour l'installation d'une antenne d'assurance et d'un point de contrôle technique automobile. Le futur marché sera aussi équipé de commerces spécialisés dans l'automobile (pièces de rechange, vulcanisateurs...).

A. Y.

HAÏ SABAH UN INCENDIE DANS UN IMMEUBLE FAIT DEUX BLESSÉS

Hier, aux environs de dix-huit heures, un incendie s'est déclaré dans un appartement situé au premier étage du bâtiment 2 de la cité des 180 logements. Un incendie qui a ravagé tout l'appartement et calciné tout son contenu. Son propriétaire, un sexagénaire, était sous le choc, mais affichait néanmoins un calme olympien. Il louait Dieu d'avoir sauvé sa famille, notamment ses 2 enfants en bas âge, d'une mort certaine. Selon ce sinistré, les flammes se sont déclarées à partir de l'appartement situé au rez-de-chaussée, qui a pris feu suite à un court-circuit électrique. Les services de police et de la Protection civile sont intervenus aussitôt pour porter secours aux habitants sous l'emprise des flammes. Les victimes, une mère de famille et un quadragénaire, brûlés au premier degré, ont été évacués aux urgences par les éléments de la Protection civile. « C'est la seconde fois qu'un incendie se déclare dans ce bâtiment », s'exclama une résidente des lieux. « Nos compteurs sont souvent fraudés avec un enchevêtrement de fils électriques. D'où le sinistre », soulignera un autre citoyen, pour le moins colérique. La police scientifique, présente sur les lieux, devra élucider les tenants et les aboutissants de cet incendie.

Hadj Sahraoui

AÏN EL TURCK PLUSIEURS QUARTIERS PRIVÉS D'ÉLECTRICITÉ

Plusieurs quartiers de la ville côtière de Aïn El Turck étaient privés d'électricité durant la nuit de vendredi à samedi dernier. La coupure d'électricité s'est même prolongée durant la matinée de Samedi. Les marchands de glaces et de produits surgelés perdant ainsi leurs principales marchandises, ont refusé de vendre des produits ayant souffert d'une importante variation de température. Les familles ont dû se séparer des premières réserves annuelles de nourriture après décongélation; une nourriture chèrement payée et vite endommagée par la forte température. Mercredi dernier, le président-directeur général de la Société de distribution de l'électricité et du gaz de l'Ouest (S.D.O) avait pourtant promis qu'il n'y aura pas de coupures d'électricité durant cet été à Oran.

A. Yahouche

APC D'ORAN LES DÉPENSES SOUS LA LOUPE

Quatre mois à peine nous séparent de la fin de mandat des Actuelles Assemblées Populaires Communales. C'est le moment donc des bilans : juger le fonctionnement de ces APC sur la base de paramètres de gestion bien définis. L'APC d'Oran, qui a la lourde charge de gérer la plus grande commune d'Algérie, vient de rendre public un document transmis dernièrement à la Cour des comptes. Le document en question, présenté à l'occasion de la tenue, avant-hier, de la 3ème session ordinaire de l'APC d'Oran, donne en effet des éléments objectifs qui permettent cette évaluation à travers, notamment, un paramètre clé de gestion, celui de « la consommation des crédits », particulièrement dans la section « équipement et investissement ». Selon le directeur de la division des Finances de la commune, « la consommation des crédits, ou si l'on veut utiliser une formule plus technique, les réalisations de dépenses en matière d'équipement et d'investissement, ont atteint, durant l'année 2011, un taux jamais atteint auparavant. En 25 ans de service à la commune, je n'ai jamais assisté à un tel résultat ». En 2011, a-t-il dit, la commune d'Oran a dépensé plus de « un milliard 410 millions de dinars ». Mais au-delà de cette autosatisfaction qu'on se doit tout de même de relativiser, il importe de souligner que ce degré de consommation des crédits est loin d'être une démarche complètement volontariste de la part de l'APC. Elle est surtout le fruit de consignes strictes de la part de la tutelle qui constate depuis plusieurs années déjà, qu'en dépit des sommes faramineuses que l'Etat injecte dans les caisses des collectivités, cela ne se traduisait pas, ou pas assez, sur le développement local. Et pour cause, les APC avaient souvent du mal à consommer les crédits qui leur étaient alloués. Cette « frilosité » se vérifie parfaitement pour le cas de la commune d'Oran, particulièrement pour les années 2008, 2009 et 2010. Si en 2007, la réalisation de dépenses en matière d'équipement et d'investissement a représenté un montant de près de 116 milliards de centimes, ce chiffre est tombé au-dessous de la barre des 100 milliards pour la dépasser de peu en 2009 avant de faire une chute libre en 2010 pour descendre à seulement 70 milliards de centimes, soit la moitié des chiffres réalisés en 2011. S'agissant des origines de recettes réalisées par la commune qui ont atteint en 2011 plus de 8 milliards, 56 millions de DA, le plus gros des entrées provient de la fiscalité (36 %), suivie des subventions de l'Etat (32%). Le reste est partagé entre l'excédent reporté (30%) et le patrimoine communal (2%).

Z. Ouarnoughi

OUZELLAGUEN

2^e édition du festival de la montagne et du tourisme

● C'est dire les perspectives d'oxygénation en altitude, de remise en forme, de relaxation et d'émerveillement que peut offrir la montagne à tous ceux qui, dans les centres urbains particulièrement, souffrent du stress de la vie quotidienne et de la pollution atmosphérique.



Ighbane a vécu une ambiance festive qui a contrasté avec sa paisible torpeur habituelle.

Ighbane, ce village haut perché situé à 9 km du chef-lieu de la commune d'Ouzellaguen et n'ayant pas trop souffert de l'exode rural, a vécu du 15 au 21 du mois de juin une ambiance festive qui a contrasté avec sa paisible torpeur habituelle.

L'association culturelle et écologique Benbourmane Abdelhamid vient à l'organisation, en collaboration avec l'APC locale et l'association avec l'APC locale et l'association des activités de jeunes Idles, la seconde édition du festival de la montagne et du tourisme. Au menu, une randonnée pédestre, une collecte de déchets solides, une course cycliste et des démonstrations de parapente, d'alpinisme et de spéléologie. «Comme chaque année, nous nous sentons en devoir de collecter l'emballage jetable (bouteilles et canettes) des boissons alcoolisées qui jonchent les accotements de l'axe routier Chréa-Nasroune-Bouaïssi. Tant

que les pouvoirs publics ne trouvent pas une solution efficace à cette pollution environnementale, le problème persistera», affirme Ferhat Yalaoui, président de l'association organisatrice. Outre cette corvée de secteur harassante sous un soleil de plomb, d'autres activités ludiques et sportives enchantent les jeunes du village. «Si le VTT et les randonnées pédestres ne sont un secret pour personne, nous avons eu l'occasion de découvrir le parapente grâce à Billal Lahmeche du CASAM de Seddouk Oufella, et d'apprécier l'alpinisme et la spéléologie lors de la visite que nous avons effectuée à la grotte d'Azrou Merzoug grâce à Madfri Kamal et Mekhoukh Samir du CSAM de Béjaïa», ajoute notre interlocuteur. C'est dire les perspectives d'oxygénation en altitude, de remise en forme, de relaxation et d'émerveillement que peut offrir la montagne à tous ceux qui, dans les centres urbains

particulièrement, souffrent du stress de la vie quotidienne et de la pollution atmosphérique. Malheureusement, il n'y a pas, comme partout ailleurs, d'infrastructures d'accueil attractives. Si les routes qui mènent à Ighbane, Ifri, Tighilt ou Ighil Oudles sont bitumées, les moyens de transport disponibles, l'eau des sources captées fraîche et l'air pur, point d'aire de repos aménagée pour les familles.

L'esplanade de la maison ayant abrité le Congrès de la Soummam et son musée à Ifri ainsi que le mausolée de Sidi Hend Oussaïd, sis à Fourmane, peuvent toutefois permettre une halte aux touristes. Car pour l'heure, seules les excursions sont envisageables.

Le camping en montagne aurait été aussi une alternative si la situation sécuritaire ne dissuadait pas les plus téméraires. Le tourisme de montagne a-t-il, tout compte fait, un réel avenir dans

les parages ? «Nous sommes pour les projets d'investissement propres et ne portant pas atteinte à l'environnement», tient à souligner M. Yalaoui. Le président de l'association parle en connaissance de cause car le bras de fer qui oppose depuis des années les habitants d'Ighbane et des villages limitrophes à un promoteur local projetant d'ouvrir une carrière d'agrégats du côté du Col de Chréa, à un jet de pierre des habitations, n'a pas encore connu son épilogue. Parmi les habitants qui ont empêché le promoteur de lancer son projet considéré polluant et dévastateur, 14 personnes devaient comparaître devant le tribunal d'Akbou le 19 juin dernier mais l'affaire a été renvoyée au 3 juillet prochain.

Du verdict de cet épisode judiciaire dépendra en partie l'avenir des écosystèmes de cette région montagnaise.

H. Aït El Djoudi

ART PICTURAL

L'œuvre de Cherid exposée

Abdelmalek Cherid est un artiste de prime abord qui s'exprime par la peinture mais qui en fait touche à tout ce qui prête support à ce qui est en lui : les états d'âmes affectant sa personne et son entourage, le souvenir, le legs identitaire et culturel, le rêve, les habitudes, l'engagement... C'est le portrait que laisse dresser en préambule l'exposition tenue dernièrement au théâtre Abdelmalek Bouguermouh de Béjaïa.

Toiles, aquarelles, écriture, dessins sur terres cuites, travail du bas relief sur métal, et à des heures perdues, le peintre affectionne les arpeggs sur guitare solo. Il y a pour cette exposition au moins une trentaine d'œuvres. Les huiles «postées» à l'entrée du hall cadrent tout de suite les éléments identitaires. Sont repris sur toiles, détachés de leurs supports traditionnels, les motifs graphiques et autres figures géométriques perpétrés encore de nos jours dans les intérieurs de maisons kabyles, la

poterie, l'habit, le tatouage, le tapis, la literie. Un langage symbolique que Cherid semble assez bien maîtriser, à voir les précisions qu'il distille savamment au visiteur. Les compositions reprennent plusieurs signes à la fois et au niveau des couleurs, même s'il est abusé de permanentes, celles-ci sont généralement dosées dans le vif et le contrasté.

Après, le figuratif prend le relais. Le regard s'arrête curieusement sur la reprise d'une gravure datée de 1940 et représentant l'isthme du Cap Carbon. Une autre gravure nous plonge dans le cœur d'une ancienne maison kabyle, dans ce qu'elle renvoie comme valeurs d'intimité et de partage, de simplicité et de notoriété.

Les affres de l'histoire et du quotidien s'ajoutent une grande part dans l'inspiration du plasticien. Cela est rendu par un travail minutieux de l'expression disparaissant des visages peints. A l'exemple de la peine éprou-

vée lors de la corvée d'eau, et la panique lors de l'évacuation d'un village.

Des aquarelles légères mais où le détail importe tout chercher le sens dans le vécu même de leur auteur. La couleur mate vient s'imposer alors. Des visages blêmes, sans regard, ceux de ses propres enfants. Encore en bas âge, confie Cherid, ils perdent leur maman, emportée par la maladie.

L'expo, disposée en ligne, termine sur des scènes travaillées sur métal. Des scènes vivantes, des personnages dans leur milieu respectif ; ici, une femme de Boussaâda, se mettant du k'hôl, là, une mariée mozabite, une targuie jouant de l'imzad, un chasseur enthousiaste des oasis, une rencontre de femmes en Kabylie...

La peinture convive de la poésie, un cheval est réservé à un texte écrit par Cherid. Il y relate ses souvenirs, sa propre construction, ses joies et ses peines. «C'est une peinture écrite» infère-t-il simplement.

R. Oussada

SIDI AYAD — HOMMAGE À SALHI REDOUANE

L'association Tafat de Sidi Ayad, en collaboration avec l'APC, a rendu hommage mercredi dernier à l'un des leurs, Salhi Redouane, tué par balle lors des événements qui ont éclaté, à Sidi Aïch, et dans plusieurs endroits de la Kabylie, après l'assassinat du chanteur Matoub Lounès, le 25 juin 1998.

Une gerbe de fleurs a été déposée sur la tombe du défunt au cimetière de Hammam Sidi Ayad avant le lancement du reste de programme commémoratif qui a eu lieu dans l'enceinte de l'école primaire du village. En soirée, des écoliers y ont présenté une pièce théâtrale avant de laisser place à un monologue. La soirée s'est terminée par un gala animé par une douzaine de chanteurs connue ou moins connue dans la région.

Une autre victime était tombée dans la wilaya de Béjaïa lors des émeutes spontanées, réprimées dans le sang, qui ont éclaté à l'annonce de l'assassinat du Rebelle. Hamza Ouali, lycéen de 17 ans, avait été touché mortellement par une rafale sortie d'un kalachnikov le 28 juin 1998 dans la ville de Tazmalt.

K. M.

SÉNAT — UNE DÉLÉGATION EN VISITE À BÉJAÏA

Une délégation de la commission culture, jeunesse et sports du Sénat a effectué une visite de trois jours, du 25 au 27 juin, dans la wilaya de Béjaïa pour s'imprégner de la situation dans certains secteurs. Le groupe de sénateurs, dont ceux de Béjaïa, Mokrani et Derradji en l'occurrence, tire satisfaction de la situation générale et actuelle des programmes de développement de la wilaya, à se fier aux déclarations du vice-président de cette commission, le sénateur Gaci Abdelkader. «Nous sommes très rassurés par ce que connaît cette wilaya en matière de développement» a déclaré d'emblée, lors d'un point de presse, le représentant de cette commission de la chambre haute dont le satisfecit contraste fortement avec les revendications continues émanant de citoyens pour l'amélioration de leur cadre de vie. Cependant, les sénateurs relèvent trois points négatifs : l'absence de foncier, les constructions illicites sur la côte, qu'ils déplorent, et l'absence d'une pénitance dont il faudra accélérer le projet urgemment. «Notre travail consiste à sensibiliser sur la situation, à revoir, s'il y a lieu de le faire, les textes et à demander à châtier les responsables qui ont failli à leur mission» répond le conférencier à une question d'El Watan.

K. M.

ENFANCE — SEMAINE D'INFORMATION À AKBOU

L'association Ikhoulaf, des enfants victimes de séparation conjugale, organise depuis le 29 juin, dans le cadre de la célébration de la journée mondiale de l'enfance, une semaine d'information et de sensibilisation sous le thème «L'éveil socio affectif, culturel et sportif des jeunes». Le programme qui se déroule à la maison de jeunes Abderahmane Fares d'Akbou s'étalera jusqu'au 5 juillet prochain pour coïncider avec le cinquantième de l'indépendance.

K. M.

BUREAU DE

El Watan

BÉJAÏA
Pour toutes vos annonces publicitaires

Résidence Nacéria (EPLF)
Bt A N° 3 Béjaïa
Tél./fax: 034 21 53 96

KHENCHELA 18 groupes au festival de la chanson chaouie

Dans le cadre de la célébration du cinquantième de l'indépendance, la direction de la culture de Khenchela organise à la maison de la culture, du 1^{er} au 7 de ce mois, la 5^e édition du festival régional de la musique et de la chanson chaouies sous le slogan «*Nous chantons pour l'Algérie*», et à laquelle participeront 18 groupes folkloriques de différentes wilayas, entre autres, Biskra, Batna, Tébessa, Souk Ahras, Oum El Bouaghi et Khenchela. Il y a lieu de signaler que 3 prix dotés respectivement de 400 000, 300 000 DA et 200 000 DA seront remis dans le même ordre aux 3 premiers classés de cette compétition, lesquels auront aussi le droit de participer au festival national de la musique et de la chanson amazighes, prévu pour le mois de décembre prochain. Selon les organisateurs 60 000 DA sont prévus pour chacune des troupes participantes et 60 000 DA pour les membres de jury. Des chanteurs célèbres sont invités à cette édition tels que Abdelhamid Bouzahr, Cheba Yamina, Nasreddine Hourra, Fouad Wamen, Cheb Akil, Massinissa, Hacene Dadi et bien d'autres encore. Notons que durant cette manifestation, un hommage appuyé à la grande disparue de la chanson chaouie, Zoulikha Louadj, sera rendu. **Kaltoum Rabia**

Un taux de 54,98 % de réussite au BEM



Le taux de réussite aux épreuves du BEM cette année à la wilaya de Khenchela s'est élevé à 54,98. Rappelons que sur les 11 227 candidats inscrits, dont 5 950 filles, 11 134 seulement se sont présentés aux 37 centres d'examen. De ces postulants, ayant mobilisé 2 670 surveillants, l'on dénombre 6121 admis. Les candidats libre ont enregistré un taux de succès de 18,75 %, les détenus du pénitencier de Babar 11,70 % et les sourds-muets 100%. Chebeh Sara de la commune de Bouhama a eu la palme d'excellence avec 19,60, suivie de 5 admis avec 19, et 44 avec 18 de moyenne. **K. R.**

Mort par noyade d'un admis au BEM

Un enfant, reçu au BEM, s'est noyé dans une piscine, hier, dans la commune de Yabous, située à 60 km du chef-lieu de la wilaya de Khenchela. Son corps a été transporté à la morgue de l'hôpital de Kaïs pour les besoins d'une autopsie. **K. R.**

GYNÉCOLOGIE OBSTÉTRIQUE À CONSTANTINE

Sauver le métier de sage-femme

● La plus belle et la plus noble profession qui soit, risque la décrépitude si elle n'est pas prise en charge par les meilleures conditions d'exercice.

Pour une revalorisation du métier de sage-femme et l'amélioration des conditions de travail de cette frange, jugées «catastrophiques», il a été décidé lors d'une assemblée générale de wilaya, tenue le 21 juin écoulé, au siège du syndicat national autonome des personnels de l'administration (Snapap), la création de l'union de wilaya des sages-femmes. Sa présidente, Leïla Azaza, sage-femme, a précisé lors d'une conférence de presse animée hier au siège en question, que contrairement au travail effectué par les associations des sages-femmes, lequel est principalement d'ordre scientifique, l'union se penchera sur les problèmes constituant une entrave au bon déroulement des accouchements. Elle a insisté sur la nécessité d'une révision du statut particulier qui, selon elle, ne protège pas la sage-femme en matière de responsabilité. La promotion pour cette catégorie est toujours l'objet de revendication. «*Nous faisons partie de l'ensemble du corps médical, pourquoi sommes-*



Une situation affligente

nous lésées alors, par rapport au médecin ?» s'est-elle interrogée. Elle a en outre déploré l'état actuel des services d'obstétrique dans plusieurs établissements hospitaliers de la wilaya et même ceux des wilayas limitrophes, qui, par manque d'effectif notamment de spécialistes en gynécologie, ne peuvent prendre en charge des patientes en complications, qui sont transférées

vers le CHU de Constantine. «*Nous effectuons jusqu'à 120 accouchements en 24 heures avec des moyens matériels et humaines très insuffisants par rapport à ce nombre; nous sommes dépassées; la tutelle est sollicitée pour trouver une solution, car la vie des parturientes est en danger dans la situation actuelle*», a conclu notre interlocutrice.

O. -S. Merrouche

Octroi de 2000 logements LPA

Deux mille (2000) logements promotionnels aidés (LPA) ont été octroyés, hier, à la wilaya de Constantine, a déclaré le ministre de l'Habitat et des Equipements publics, Noureddine Moussa, lors de sa visite de travail et d'inspection. Il a aussi annoncé qu'une enveloppe de 35 milliards de dinars sera débloquée très prochainement pour couvrir les besoins de la wilaya en matière d'amélioration urbaine et d'équipement public. «*Plus de 3 500 logements publics locaux LPA et de 6 000 logements sociaux participatifs LSP seront distribués d'ici la fin de l'année*»,

a-t-il fait savoir. Il a insisté auprès des autorités de wilaya sur une meilleure gestion des budgets octroyés pour la réalisation des programmes inscrits.

Par ailleurs une cérémonie de remise des clés de 1 727 logements sociaux participatifs LSP a eu lieu à l'unité de voisinage (UV17) à Ali Mendjeli, dans la commune d'El Khroub. Pour terminer, le ministre a donné le coup d'envoi pour la réalisation d'un projet de 800 unités de logements promotionnels aidés (LPA) à l'unité de voisinage UV15 à Ali Mendjeli. **Ratiba B.**

SOUK AHRAS

52 mentions Très bien au bac

Abdelaziz Bezaza, le directeur de l'éducation de la wilaya de Souk Ahras a animé, hier, une conférence de presse durant laquelle il a communiqué les résultats des examens de fin d'année. Un taux de 63,25% au

baccalauréat avec 52 candidats reçus avec mention «*Très bien*» et 219 autres avec mention «*Bien*», ont été les premiers chiffres communiqués. Le conférencier a tenu à féliciter enseignants, directeurs d'établissements, élèves et pa-

rents d'élèves et tous ceux qui ont collaboré à la réussite de cet examen. Zakaria Bairi, du lycée Rebbaoui Nour, a été présenté comme major de cette promotion avec une moyenne générale de 17,80 alors que le lycée de H'nenna a

décroché la première place à l'échelle de la wilaya avec un taux de 82,54%. Concernant le brevet d'enseignement moyen (BEM), le conférencier a avancé un taux de réussite de 81,89% avec comme exception pour cette session l'admission de 4 élèves avec une moyenne générale qui dépasse 19/20. Sid-Ali Mohamed en est le premier avec une moyenne de 19,32. Le CEM Kafi Saïd, qui a atteint un taux de réussite de 98,88%, a été qualifié d'office à la première position. **A. Djafri**

35 HA DE MAQUIS RAVAGÉS PAR LE FEU

Des sources concordantes ont annoncé, hier, que le mois de juin a été caractérisé par une hausse de température, ayant eu pour conséquence des feux de forêt, notamment dans les communes de Merahna, Ouillen et M'daourouch. En tout ce sont 35 ha de maquis qui ont été ravagés dans ces régions. D'autres dégâts ont été signalés par les services concernés, il s'agit entre autres de 1375 bottes de foin, 7 ha de chaume, 4 ha d'orge, 350 arbres fruitiers et 94 ha de blé. **A. Dj.**

BATNA

Les sièges de l'APC et de la daïra d'El Djezzar fermés

Plusieurs dizaines d'habitants de différents quartiers de la commune d'El Djezzar (Lagdah, Lakhlayef et Ouled Toumi), située à environ 90 km à l'ouest de la ville de Batna, ont fermé, hier matin, l'accès au siège de l'APC et celui de la daïra. Leurs principales revendications: l'électricité rurale et l'eau potable.

En effet, depuis l'époque coloniale, ces quartiers n'ont pas bénéficié de structures permettant l'accès à l'électricité. Taïeb Derradji, le P/APC d'El Djezzar, explique que les services de la commune et ceux de la daïra ne sont pas concernés par ce problème étant donné qu'il s'inscrit dans le cadre du programme de développement de la wilaya (PDW). «*Un programme a été inscrit en 2011 pour le quartier de Lagdah et deux autres en 2010 pour les quartiers de Lakhlayef et Ouled Toumi. La balle est donc dans le camp de la wilaya, c'est à elle de gérer ce problème*», a affirmé notre interlocuteur. A l'heure où nous mettions sous presse, les services de la Gendarmerie nationale négociaient avec les protestataires pour trouver un terrain d'entente et rouvrir les structures administratives. **Sami Methni**

Un jeune homme poignardé par son camarade

Un jeune homme de 19 ans a été mortellement poignardé par son camarade, âgé également de 19 ans, avant-hier, à Kechida, au lieu-dit La ferraille, sur la route de Hamla, au nord-ouest de la ville de Batna, suite à une mésentente autour d'une dette de 2000 DA. Selon nos sources, l'assaillant est en fuite. **Youssra O.**

BORDJ BOU ARRÉRIDJ 99,24% de réussite pour le CEM Siyouda

Le CEM Siyouda Houcine, dans la commune de Ghaïlassa, à 30 km du chef-lieu de wilaya, a obtenu le meilleur taux de réussite au BEM sur les 123 CEM de la wilaya, et ce pour la 9^{ème} fois successive, soit 99,24%. Sur les 133 candidats, seule une élève a été ajournée pour cause de maladie. Fier de ses élèves, le directeur du CEM (promu inspecteur général), Ali Belbagra a félicité et les enseignants, tout en les encourageant à persévérer. Les moyennes les plus élevées à cet examen sont de 19,62, pour Hammache Alla-Eddine et 19,60 pour Naïdji Adel, tous les deux du collège Belaaïri Baabouche de Bordj Bou Arréridj, dont le taux de réussite est de 90,44%. Les excellents résultats sont révélateurs d'une bonne qualité de performance pédagogique. **Adlène B.**

OUM EL BOUAGHI Hommage à Rabah Driassa

Les préparatifs vont bon train pour faire de la sixième édition du festival de la musique pour jeunes, une grande réussite. Selon un membre du commissariat du festival, il sera beaucoup plus question d'éviter les couacs des éditions précédentes, notamment la défection du public des villes de Aïn M'lila et Aïn Beïda. L'actuelle édition débutera aujourd'hui et s'achèvera le 7 juillet. Comme lors des précédentes éditions, une pléiade d'artistes, comme Hakim Salhi, Cheb Anouar, Mourad Djaïfri et des groupes de nombreuses wilayas du pays seront les invités du festival. Le commissaire du festival, en l'occurrence M. Rebbah, nous a déclaré qu'en plus des concerts de musique et de chants, le programme comporte une formation de musique au profit des jeunes. Et d'ajouter: «*Cette édition se veut un hommage appuyé au grand chanteur Rabah Driassa dont l'aura et la célébrité ne sont plus à démontrer*». Le festival sera clôturé par la remise de nombreux prix aux meilleurs participants. **L. Baâziz**

FÉLICITATIONS

A toi, **Ouhab Najib**,
Mon fils, mon grand, ma fierté,
A l'occasion de ta brillante réussite
au BEM, ta mère, ta sœur Nizia et ton
petit diable de frère, Anis et moi,
te présentons nos félicitations en te
souhaitant plein d'autres réussites.
Sache que tu nous as procuré beaucoup de bonheur...
et sache aussi que je suis très fier de toi. **Papa.**



COMME DE BOUZEGUÈNE

Aït Mizare réclame le gaz naturel

Les habitants du village Ait Mizare, dans la commune de Bouzeguène, ont fermé hier le siège de l'APC pour réclamer leur droit à bénéficier du projet du gaz naturel.

Les habitants d'Aït Mizare, un village situé à quelques encablures seulement du chef-lieu de la commune et daïra de Bouzeguène, à une soixantaine de km, à l'est de Tizi-Ouzou, ont procédé hier à la fermeture du siège de l'APC pour réclamer le raccordement au réseau de gaz de ville. De nombreuses banderoles sur lesquelles on peut lire «Non à la hogra, le gaz pour tout le monde», ou encore «Le village Aït Mizare victime de la marginalisation», «non à la distribution discriminatoire des projets», ont été fixées des deux côtés de l'entrée de la ville de Bouzeguène et sur le portail d'entrée du siège de l'APC. Depuis quelques jours, les villageois étaient montés au créneau. Dans une déclaration rédigée par les membres du comité et dont nous détenons une copie, les villageois ont fait part de leur mécontentement et de leur colère à l'égard des autorités locales qu'ils jugent très partiales et très peu coopératives. Ils en font part à l'opinion publique en la mettant à témoin de l'injustice que vient de subir leur village dans le projet de raccordement au gaz de ville.

Un membre du comité de village a affirmé que les autorités



De nombreux villages ne sont pas intégrés dans le projet du gaz

locales les ont exclus du bénéfice de raccordement au réseau du gaz alors qu'une vanne se trouve à moins de 40 m de la première maison du village. «Jusqu'à aujourd'hui, nous nous sommes comportés avec pondération. Nous avons longtemps favorisé et emprunté la voie de la sagesse, du dialogue dans le respect des procédures administratives. Force est de constater que cette qualité ne fait plus recette de nos jours. Les autorités locales qui ont fait preuve de surdité face à nos légitimes sollicitations. Aujourd'hui, se considérant

être marginalisés de la commune de Bouzeguène, c'est l'exacerbation totale au sein de notre village».

La déclaration mentionne que le directeur des mines (DMI) a refusé, dernièrement, de recevoir une délégation de villageois qui s'est déplacée au siège de la wilaya. Aussi, devant cette situation tendue, les villageois d'Aït Mizare ne comptent pas décoller jusqu'à l'aboutissement de leur principale revendication, celle d'être inclus dans la deuxième tranche du projet de raccordement au réseau du

gaz naturel. «Nous ne voulons plus revivre le triste épisode de l'hiver dernier», indique un habitant d'Aït Mizare.

Les rédacteurs de la déclaration ne s'en tiennent pas seulement à la question du gaz puisqu'ils mentionnent d'autres insuffisances comme le mauvais état des routes du village, le manque d'assainissement, d'eau, d'éclairage public, de stade matric, de centre culturel. En fait, tout manque dans ce village qui, malheureusement, voit, chaque année, ses enfants partir sous d'autres cieux. **Kamel K.**

TIZI NTLÉTA LES VILLAGES SANS EAU

Les nombreux villages du douar d'Aït Abdelmoumène totalisant plus de 10000 habitants, relevant de la commune de Tizi Ntléta dans la daïra des Ouadhias, sont exaspérés par l'indisponibilité de l'eau potable depuis le début du mois de mai passé. En effet, plusieurs quartiers crient leur raz le bol quant à la rareté du liquide précieux.

A Taddert Ouféla, Taghouch, Aït Graïche et Tassoukit, les robinets sont à sec depuis de nombreux jours. Un citoyen du quartier Taghouch déplorera : «Comme à chaque saison estivale, nous vivons le même calvaire de la pénurie de l'eau. Nos robinets sont à sec. On nous a pourtant promis une distribution régulière, hélas il s'avère que la parole des services concernés et des autorités ne sont que des mensonges». Signalons que les comités de villages réunis en date du 27 juin courant, pour justement discuter de ce cauchemar qui malmène toute la population ont élaboré un rapport qu'ils ont l'intention de transmettre au service concerné au niveau de la wilaya dès ce lundi, avant de décider de la suite à donner à leur action. Dans le rapport dont une copie est parvenue à notre rédaction, les membres des différents comités écrivent : «Nos villageois sont confrontés au problème récurrent de l'indisponibilité de l'eau depuis le début du mois de mai, un feuillet qui ressurgit à chaque saison estivale. Les villageois sont obligés d'acheter des citernes d'eau au prix de 2000DA, chose qui n'est pas à la portée de tous les ménages» et d'ajouter plus loin : «Les services de l'ADE de Tizi Ouzou nous ont promis d'alimenter le douar à hauteur de 2000m³/jour, hélas ce n'est pas le cas. Les quantités que nous recevons sont très en deçà de ce qui est prévu. Du coup, la pénurie de l'eau s'installe dans la durée». Les comités menacent de recourir à des actions de rue et au boycott des factures de l'ADE, si la distribution n'est pas améliorée. **Aït Idrî Hocine**

TADMAÏT HOMMAGE AUX MARTYRS DE LA DÉMOCRATIE

Le bureau régional du RCD à Tizi-Ouzou a rendu hommage, vendredi 29 juin, à Tadmait (18 km à l'ouest du chef-lieu de wilaya), à Rabah Chabane et Mohamed Meziane, anciens militants du parti, tombés en martyrs le 29 juin 1994 à Alger suite à l'attentat à la bombe perpétré contre la marche pacifique du MPR (Mouvement pour la République).

Les marcheurs réclamaient alors la vérité sur l'assassinat, le 29 juin 1992 à Annaba, du président du Haut Comité d'Etat (HCE), Mohamed Boudiaf. De nombreux citoyens de la région (Tadmait, Draâ Ben Khedda, Tizi Ouzou...) ont tenu à être présents vendredi dernier, malgré une canicule exceptionnelle, à cet hommage commémorant le 18ème anniversaire de l'assassinat de ces militants de la démocratie. Des militants, notamment de la section communale du RCD à Tadmait, et des cadres du parti, à l'image de Achour Imazaten, Rachid Arabi, Leïla Hadj Arab, et du sénateur Mohand Ikherbane, étaient également au rendez-vous.

Au cimetière de Thala, deux couronnes de fleurs ont été déposées sur les tombes des deux victimes après avoir observé une minute de silence et lu la fatiha à leur mémoire. A leur mort en 1994, Mohamed Meziane et Rabah Chabane, pères de familles, étaient âgés respectivement de 40 et 47 ans. **Rachid Aïssiou**

FESTIVAL DU TAPIS AÏT YAHIA

C'est aujourd'hui que sera donné le coup d'envoi de la troisième édition du festival du tapis d'Aït Hichem, un village situé dans la commune d'Aït Yahia, à deux kilomètres de Ain El Hammam et à 50 km au sud-est de Tizi Ouzou.

Le mouvement inhabituel qui régnait au village ces jours-ci témoignait de la proximité de cet important événement dont les organisateurs ont réglé les derniers détails des préparatifs. Pour être plus accueillante, la maison du tapis vient d'être repeinte et les alentours désaffectés. Si le programme des festivités qui nous est remis venait à être respecté, les visiteurs n'auraient pas le temps de s'ennuyer, durant les six jours que durera le festival dont la clôture est prévue pour le 7 Juillet.

Ils n'auront, en effet, que l'embarras du choix avec les exhibitions sportives, les soirées artistiques, les projections cinématographiques et autres.

Notons que plusieurs routes permettent de rallier Aït Hichem, venant de Tizi Ouzou. Du chef-lieu de wilaya, les visiteurs peuvent emprunter la RN 15 par Larbaâ Nath Iraten, ou de l'autre côté, par Mekla. A partir d'Azazga, les hôtes d'Aït Yahia peuvent venir aussi via Boubhir par la RN 71. **Nacer Benzekri**

Journée d'étude sur l'autisme

L'invitation de l'association des handicapés et leurs amis de la daïra de Bouzeguène, des enseignants spécialistes en orthophonie de la faculté des sciences humaines et sociales au pôle universitaire de Tamda (Tizi Ouzou), ont évoqué samedi dernier, au centre psychopédagogique d'Aït Sidi Amar Oulhadj à Bouzeguène, tous les aspects liés à l'enfant autiste et à l'autisme de manière générale.

Cette journée scientifique et pédagogique a été organisée à l'intention des orthophonistes professionnels responsables dans la prise en charge des handicapés et des étudiants en fin de formation. De nombreuses communications ont été présentées par d'éminents professeurs et chercheurs qui ont su, grâce à

leurs compétences avérées, intéresser une assistance nombreuse. Mlle Yasmina Ouerk, orthophoniste et enseignante à l'université de Tizi Ouzou, s'est intéressée au rôle de l'orthophonie dans la prise en charge de l'enfant autiste, autrement dit, l'accompagnement orthophonique des personnes présentant un trouble lié à l'autisme : dépistage, évaluation et thérapie. Elle a défendu la pluridisciplinarité de la prise en charge de l'enfant autiste. Hamri Khadidja, enseignante et chef du département des sciences sociales au pôle universitaire de Tamda, a présenté, par le biais d'images, les différents implants auditifs et leurs principes ainsi que la prise en charge d'un enfant sourd par l'installation de l'implant cochléaire.

Ladjel Yacine, de son côté, a présenté les voies possibles dans la prise en charge de l'enfant autiste et le décodage sémantique chez l'enfant psychotique à travers une analyse à la fois didactique et psychanalytique en insistant sur le syndrome pragmatique du langage : dysphasie, autisme, dysharmonie, troubles de développement.

Belhouchet Karim, orthophoniste et professeur universitaire a présenté une communication sur l'approche de la prise en charge des enfants déficients mentaux au sein d'une structure spécialisée. Les étudiants et les orthophonistes professionnels présents dans la salle ont été satisfaits grâce aux éclairages scientifiques apportés par les spécialistes. **K. K.**

Les travaux de revêtement piétinent

Les travaux d'aménagement du CW 251 entre Bouzeguène et Houra marqués par de fréquents arrêts, ont entraîné une situation des plus intenable pour les habitants limitrophes du chemin de wilaya. Les habitants sont exposés jour et nuit aux poussières soulevées par les véhicules et les gros engins. Mettant de côté le code de la route, certains propriétaires

de fourgons s'adonnent à de véritables courses poursuites. La poussière atteint même les habitations situées à plus de 100 m du chantier routier. Les rares arrosages ne résistent pas aux fortes chaleurs et l'unique solution pour ses habitants réside dans la pose rapide du bitume le long de l'axe routier. Les habitants ont installé des pierres pour ralentir la vitesse des

véhicules et diminuer ainsi les poussières. Ces dernières, selon des médecins, peuvent contenir des bactéries et autres organismes très nuisibles pour la santé des personnes fragiles. La nocivité de ces poussières, qui pénètrent au sein des habitations, selon leur concentration et même à très faibles quantités suffisent pour créer un danger réel pour la popu-

lation. En l'absence totale de suivi de l'exécution des travaux selon les plans de charge, les habitants continueront à vivre ces situations contraignantes notamment pour les personnes atteintes d'asthme ou de bronchites. Des citoyens s'interrogent sur la durée des travaux et sont inquiets que cela ne traîne durant ces longs mois d'été. **K. K.**

TIARET

Grogne des clients d'Algérie Télécom

L'absence de lignes téléphoniques et le très faible débit de l'internet ont soulevé le mécontentement de nombreux clients d'Algérie Télécom résidant à Zaaroura et à la cité «Dubai». Ces derniers ont observé, hier matin, un sit-in devant le siège de l'entreprise pour protester contre ce qu'ils considèrent «du mépris vis-à-vis de leurs revendications». «Au niveau de l'ancienne Zaaroura, plus précisément à Mimouni Mansour, les anciennes installations ne répondent plus aux exigences des nouvelles technologies de l'information et de la communication. A la cité «Dubai», le téléphone n'a jamais sonné», se plaignent-ils.

A vrai dire, leur grogne va encore durer car au niveau de la direction d'Algérie Télécom, en plus de l'absence du nouveau directeur pour cause de congé annuel, aucun autre responsable n'était en mesure de fournir des explications. Selon certaines sources de cette institution, «Le projet de raccordement de ces cités, situées au prolongement de la zone industrielle et zone des parcs, traîne depuis une année alors que peu ont entendu parler de la nouvelle technologie dite MSAN». Certains protestataires disent «n'avoir pas de téléphone depuis plus de trois mois» alors qu'une source anonyme au niveau d'Algérie Télécom évoque «une solution à travers la pose d'une mini centrale pour résoudre provisoirement le problème». A. F.

TLEMCCEN

Une explosion d'un compteur électrique fait 17 blessés

● Un compteur électrique a explosé au niveau du 5^{ème} étage d'un immeuble, au quartier Nassim d'Imama suite à un court-circuit.



L'immeuble ayant été le théâtre d'une explosion d'un compteur électrique

17 personnes de différents âges dont trois enfants ont été blessées, avant-hier, au quartier Nassim d'Imama, suite à une explosion au niveau du 5^{ème} étage d'un immeuble, créant une grosse frayeur au sein des habitants. Selon la cellule de communication de la Protection civile dont les éléments se sont attelés à évacuer tous les occupants du bâtiment, dans un premier temps, un compteur électrique a explosé suite à un court-circuit

survenu en raison de la forte pression subie en cette période de canicule (la température a augmenté jusqu'à 45° C ces trois derniers jours). La même source a indiqué, également, que les blessés, qui souffraient de suffocation due à l'émission de CO₂, ont été évacués aux services des urgences du CHU Damerdjid Tidjani. A l'exception d'un état jugé grave, un vieil homme qui est au service sous observation, les autres

blessés sont hors de danger. Cet accident, survenu, après l'explosion du gaz à la cité universitaire Bekhti Abdelmadjid, il y a un peu plus d'un mois, et qui s'est soldée par le décès de 7 étudiants. Rappelons qu'au laboratoire de biologie de l'université Abou Bekr Belkaïd, une professeure a été blessée aux mains et aux pieds. L'enquête déterminera les causes exactes de l'explosion de l'immeuble de Haï Nassim. C. Berriah

DEBDABA (BÉCHAR)

Prison ferme requise contre les gestionnaires de l'hôpital

Après deux reports du procès dans lequel sont impliqués les gestionnaires de l'hôpital «Mère et Enfant» de Debdaba et une nouvelle expertise ordonnée par la justice de Béchar, le ministère public a requis, au cours de l'audience en fin de semaine dernière, 5 ans de prison ferme et une amende de 30 millions de cts contre le directeur de l'établissement hospitalier, l'économiste, l'adjoint du directeur, le coordinateur, le responsable de la pharmacie et le responsable du service de la radiologie de l'hôpital.

Selon l'acte d'accusation, il est reproché à ces responsables une mauvaise gestion de l'hôpital et la passation de marchés illégaux en violation de la réglementation régissant les marchés publics. Le verdict sera prononcé jeudi prochain. M. Nadjah

TINDOUF

La production d'électricité en hausse

Les créances de la Société de distribution de l'Ouest (SDO-Sonelgaz) de Tindouf ont atteint 73 millions de dinars, tous comptes confondus, en 2011, a-t-on appris lors de la présentation du bilan, jeudi passé. Le nombre de clients a augmenté de 10% par rapport à 2010 avec 110 branchements réalisés sur le programme de l'Etat.

La SDO, sur son programme propre, a investi aux alentours de 100 millions de dinars en 2011 et durant les premiers mois 2012. «Pour l'amélioration de la qualité et de la continuité du service, plusieurs opérations ont été menées durant cette période», annoncera le directeur, M. Kelakhi Slimane. En tout, une douzaine de postes transformateurs ont été réalisés dont 4 dans la 2^{ème} commune de Oum Assel (2 au chef-lieu et 2 à Hassi Khebi). Par ailleurs, en plus des 32 km de lignes posées, un 3^{ème} poste source (PST3) est en cours de réalisation «mais une partie est déjà mise en service au moyen de postes tractables», précisera le directeur. En parallèle, plusieurs opérations de rénovation des équipements ont été menées durant cette même période. En prévision d'une consommation électrique pouvant atteindre les 37 mégawatts (MW) cet été, on affirme qu'en plus des 32 MG disponibles, la mise en service de la turbine à gaz, nouvellement acquise, permet de disposer de 15 autres MW. Ce qui couvre largement les besoins.

On a appris également que la 2^{ème} turbine à gaz prévue pour Tindouf est arrivée récemment par route et qu'au niveau de la nouvelle centrale de Merkala, 5 groupes sont en fonction avec une production de 18 MW et le 6^{ème} poste est à l'essai. Sur le volet gaz de ville, le nombre de clients, même s'il a augmenté pour atteindre les 300 (120 en 2011), reste nettement loin des quelque 7 000 branchements réalisés et le gros investissement consenti pour ce projet qui est opérationnel depuis mai 2011. M. Milagh

AIN SEFRA

Les travailleurs de la station d'épuration en grève

Les travailleurs de la station d'épuration des eaux usées (STEP), en grève depuis deux jours, revendiquent leurs droits. Ces derniers, beaucoup plus d'une centaine, réclament à la société coréenne «Hyosung Woolim», détentrice du projet de construction, l'octroi de la prime de zone, la prime de rendement, le congé payé ainsi que l'aménagement des horaires de travail. Ce débrayage, disent-ils, intervient à la suite de plusieurs réunions tenues avec l'inspection du Travail, qui n'ont abouti à aucun résultat probant. Apparemment, le bras de fer continue. En effet, les protestataires n'ont pas hésité à installer une tente à l'extérieur, face au chantier. D. S.

5^{ème} ÉDITION DU FESTIVAL DU RAI DE SIDI BEL ABBÈS

Le coup d'envoi sera donné aujourd'hui

Le coup d'envoi de la 5^{ème} édition du Festival culturel national de la chanson raï (du 2 au 7 juillet) sera donné aujourd'hui, à partir de 21 h, au stade des «Trois Frères Amarouch» de Sidi Bel Abbès. Le commissaire du festival, M. Tayebi, a indiqué, hier, lors d'une conférence de presse, que pas moins de 65 chanteurs prendront part à cette 5^{ème} édition, coïncidant avec le 50^{ème} anniversaire de l'indépendance. «Tous les moyens techniques et logistiques ont été mobilisés pour garantir à cette cinquième édition un succès total», a-t-il assuré. «Pour la circonstance, une scène mobile bien meilleure que celle de l'Office de Riadh El Feth a été déployée pour permettre aux artistes d'évoluer dans des conditions idéales», a révélé le conférencier. Selon M. Tayebi, Cheb Mami, qui aura l'honneur d'inaugurer la soirée d'aujourd'hui, «sera à l'aise sur scène grâce à cette nouvelle acquisition». Lotfi Double Kannon, Cheba Zahouania, Cheb Redouane et Lotfi Raina Rai clôtureront cette édition dont le coût s'élève à 35 millions de dinars. Contrairement à la précédente édition, le festival ne prévoit pas l'organisation d'un concours pour jeunes talents, ni d'hommages pour les artistes. «C'est sur instruction de la ministre de la Culture qu'il a été décidé d'annuler le concours de jeunes talents», a précisé M. Tayebi, sans donner de plus amples



précisions. Il fera savoir, cependant, qu'une formation de techniciens en sons et lumières sera supervisée par des Italiens dans le cadre de cette 5^{ème} édition. Ce festival sera marqué, en outre, par des spectacles chorégraphiques de troupes locales, entre autres «El Wiam» et le «Ballet Eden». Les soirées des 4 et 5 juillet verront l'organisation de galas non-stop. Au programme de cette 5^{ème} édition figure également une série de conférences sur la chanson raï qu'animeront, le 4 juillet prochain, des spécialistes de ce genre musical, à savoir Kali Mohamed, H' mida Ayachi, Bouziane Ben Achour, Mokhtar Hanitit. En parallèle, une exposition d'objets de fabrication artisanale se tiendra à la maison de la culture Kateb Yacine jusqu'à la clôture du festival. M. Abdelkrim

SAÏDA

SDO-Sonelgaz pénalisée par les créances

Le Directeur de la Société de distribution de l'Ouest (SDO-Sonelgaz) de Saïda, M. Sbaa, a présenté récemment, lors d'une conférence de presse, le bilan moral et financier de l'exercice 2011. Le chiffre d'affaires électrique s'élève à 898 millions de DA alors que le chiffre d'affaires en gaz est estimé à 212 millions de DA. Les longueurs des réseaux d'électricité et de gaz sont respectivement de 3 858 km et 613 km. Le nombre d'abonnés au réseau d'électricité est de 64 753, tandis que celui des abonnés au gaz est de 38 685. «Les créances enregistrées durant l'année 2011 sont de l'ordre de 2,3 milliards de DA. Notre entreprise a réalisé un taux de raccordement de 97,50 % en électricité et 66,25 % en gaz de ville».

Pour la modernisation du secteur de l'énergie, le directeur rappelle l'utilisation des SCADA, appareil capable de détecter des pannes à distance, grâce à un réseau informatique performant ainsi que l'utilisation des RSF (recherche systématique des fuites). «Sur 9 vannes grippées, on a déjà réglé le problème de 6», dira le directeur. Et d'ajouter «la wilaya de Saïda dispose de 3 postes d'électricité en milieu urbain et 2 en zone rurale en attendant la réalisation d'un nouveau poste transformateur d'un montant de 1,32 million de DA qui sera opérationnel dès juillet 2012». Sid Ahmed

L'ACCORD DE GENÈVE SUR LA TRANSITION EST QUALIFIÉ D'«ÉCHEC»

L'impasse en Syrie

● Samedi à Genève, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, mais aussi la Turquie et des pays représentant la Ligue arabe, se sont accordés sur les principes d'une transition en Syrie.

Dans ce contexte tendu, une réunion de deux jours de l'opposition syrienne doit s'ouvrir aujourd'hui au Caire. Des ministres de pays arabes devraient y participer. Sur sa page facebook, Burhan Ghalioun, ancien chef du Conseil national syrien (CNS), principale coalition de l'opposition, a qualifié de «farce» l'accord qui prévoit un gouvernement de transition pouvant inclure des membres du régime actuel. Il a ironisé sur le fait que les Syriens devaient négocier avec «leur bourreau, qui n'a pas cessé de tuer, torturer (...) ou violer des femmes» depuis le début de la révolte en mars 2011. Un autre membre du CNS, Khaled Khoja, a souligné qu'«en tant que CNS, nous refusons toute initiative qui ne dit pas clairement que (le président) Bachar Al Assad et son équipe de tueurs doivent quitter le pouvoir». Plus mesurée, Bassma Kodmani, porte-parole du CNS, a trouvé «quelques éléments positifs» dans le texte mais regretté que le plan d'ensemble reste «trop vague pour entrevoir une action réelle et immédiate». Les Comités locaux de coordination (LCC), qui

organisent la mobilisation sur le terrain, ont estimé pour leur part que les «tournures obscures» employées dans l'accord permettaient au régime «de jouer avec le temps» pour continuer «les massacres».

CONVERGENCE SUR L'ÉCHEC

Les autorités syriennes n'avaient pas encore réagi officiellement en fin d'après-midi, mais la presse officielle parlait aussi d'«échec». «Aucun règlement de la crise n'aboutira s'il n'est pas basé sur l'avis du peuple syrien, source de la légalité. Les Syriens sont capables d'engager un dialogue national où il n'y a pas de place pour les pays voisins et les autres pays plus lointains, en particulier ceux qui incitent à tuer les Syriens», selon le journal du parti au pouvoir, Al Baas. Le vice-ministre iranien des Affaires étrangères, Hossein Amir Abdollahian, a également estimé que la réunion n'avait «pas été un succès», essentiellement parce que la Syrie et «des nations (comme l'Iran) ayant une influence sur les événements dans ce pays» n'avaient pas été invitées. Les membres

du Groupe d'action eux-mêmes ont divergé sur l'interprétation de l'accord, les Etats-Unis estimant qu'il ouvrait la voie à l'ère «post-Assad» tandis que la Russie et la Chine, alliés du président Al Assad, réaffirmaient qu'il revenait aux Syriens de choisir leur avenir. Au total, les violences ont fait plus de 120 morts à travers le pays samedi, selon l'Observatoire syrien des droits de l'homme (OSDH). Et hier, l'OSDH déplorait la mort de 21 personnes, précisant que l'armée bombardait des localités à la périphérie de Damas et un quartier de Homs (centre).

CONFLIT ARMÉ

Samedi à Genève, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, mais aussi la Turquie et des pays représentant la Ligue arabe, se sont accordés sur les principes d'une transition en Syrie, où la révolte contre Bachar Al Assad tourne au conflit armé. L'accord prévoit un gouvernement de transition qui «pourra inclure des membres du gouvernement actuel et de l'opposition et d'autres groupes, et doit être formé sur la base d'un consentement mutuel»,



Bassma Kodmani, porte-parole du CNS

a expliqué l'émissaire international, Kofi Annan, architecte de la réunion, en précisant que l'avenir de M. Assad serait l'affaire des «parties syriennes». Le ministre allemand des Affaires étrangères, Guido Westerwelle, a souligné hier que la rencontre de Genève était une «démonstration claire» de la volonté d'aboutir au niveau internatio-

nal à une solution politique au conflit. Le Conseil de sécurité devrait être saisi pour donner plus de poids au texte, qui prévoit ensuite l'application du cessez-le-feu officiellement en vigueur depuis le 12 avril, ainsi que la nomination de représentants du gouvernement et de l'opposition pour préparer la transition.

H. M. et agences

ÉLECTION DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE EN LIBYE

Les candidats pointent l'insécurité

Plusieurs candidats à l'élection de l'Assemblée constituante, prévue le 7 juillet en Libye, ont accusé le gouvernement transitoire de «faiblesse» et d'«incapacité d'assurer la sécurité» dans la ville de Koufra ainsi que dans d'autres régions du pays. «La négligence, l'insouciance et le retard accusé dans la formation de l'armée et police nationales sont à l'origine de la recrudescence de la violence dans la ville de Koufra (sud-est), où au moins 47 personnes ont péri dans des combats armés», a jugé un des candidats libyens à la prochaine élection de l'Assemblée constituante. «Les ennemis de la Révolution du 17 février veulent à semer la division au sein de la société libyenne», a averti le candidat Wahid Bourchane, issu de la ville

de Ghariane. «Ces ennemis tentent de transformer la valeur noble de la révolution en une guerre pour le pouvoir», a-t-il estimé. Ce même candidat a ajouté que «la solution est aux mains du peuple et non pas aux mains du gouvernement ou du CNT», estimant que ceux-ci «sont dépassés par les événements».

LES AUTORITÉS SE DÉFENDENT

Malgré les assurances et garanties sécuritaires données par les autorités à propos de la situation à Koufra, les candidats indiquent douter encore de l'instabilité de cette ville frontalière du Soudan et de l'Égypte. Le gouvernement libyen dément et dénonce certaines informations selon lesquelles la situation à Koufra est instable, les qualifiant d'«exagérées». Quant au candidat de la

ville de Khemis, Abdelmounaam Al Yasser, il accuse le gouvernement de «n'avoir pas fait son devoir», imputant les événements de Koufra à «un vide créé par les autorités». «Ces différents existent depuis longtemps, mais c'est l'absence de l'Etat et de la sécurité qui ont provoqué les violences dans cette ville», a-t-il dit, ajoutant que «l'armée et la police doivent être formées dès le départ pour créer la base d'un nouvel Etat». «Le gouvernement actuel n'a pas réussi à améliorer la situation dans des zones où la tension s'est accrue après la Révolution», a estimé M. Al Yasser. Pour ce candidat, la prochaine élection «créera un peu de légitimité et permettra de former un gouvernement réussi et capable de résoudre la crise et apte à créer un équilibre dans le pays».

L'élection de l'Assemblée constituante en Libye aura bel et bien lieu à la date prévue, soit le 7 juillet, a affirmé hier le président de la Haute commission électorale, Nouri Al Abbar. «La tenue de cette élection est ma responsabilité, et le scrutin aura lieu le 7 juillet», a déclaré M. Al Abbar, en marge d'une session d'entraînement pour les observateurs de l'élection.

Le même responsable a mis en garde contre «toute tentative de créer un climat d'anarchie pour empêcher le déroulement de cette échéance». Des sessions de formation et d'entraînement des observateurs avaient été organisées durant deux jours afin d'apporter le soutien logistique le jour du vote, qui se déroulera en présence des médias et d'observateurs. R. I.

CRISE FINANCIÈRE

L'Autorité palestinienne sans le sou...

Le ministre palestinien de l'Emploi, Ahmed Majdalani, a indiqué hier que l'Autorité palestinienne traverse la «pire crise financière» depuis sa création en 1994. «Il s'agit de la pire crise financière traversée par l'Autorité palestinienne depuis sa création», a déclaré M. Majdalani, cité par l'AFP. L'Autorité palestinienne ne sera pas en mesure de payer les salaires de ses fonctionnaires en juillet et de rembourser ses dettes contractées auprès d'entreprises privées de Cisjordanie, si les pays arabes n'honorent pas leurs promesses de dons, a prévenu M. Majdalani. Il a ajouté, en outre, que «les finances actuelles de l'Autorité palestinienne ne lui permettent pas de payer les salaires des fonctionnaires ce mois-ci et le mois de Ramadhan approche».

Le comité exécutif de l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) a également fait part de ses inquiétudes concernant l'état des finances du gouvernement palestinien, dirigé par Salam Fayyad. Il a souligné dans un communiqué publié samedi que «la situation financière actuelle est pire que toutes les crises précédentes et nécessite une intervention rapide». L'Autorité palestinienne, qui fait face à des difficultés budgétaires, tire quelque 70% de ses recettes des taxes douanières collectées pour son compte par Israël. APS

RÉGLEMENTATION DU COMMERCE DES ARMES CONVENTIONNELLES

La bataille s'ouvre aujourd'hui à New York

Les pays membres de l'ONU vont tenter, à partir d'aujourd'hui à New York, de mettre au point le premier traité international réglementant le commerce des armes conventionnelles, que le conflit en Syrie rend d'autant plus nécessaire, selon des ONG.

Historiquement, souligne Brian Wood, expert du contrôle des armements à Amnesty International, «les principaux progrès dans le contrôle des armements conventionnels ont été suscités par des scandales ou des controverses». Il dénonce «la décision irresponsable du gouvernement russe de fournir des armes (au régime syrien) sachant qu'elles vont être utilisées pour commettre des atrocités». L'idée de ce futur traité international sur le commerce des armes classiques (TCA) est précisément de fixer des critères pour empêcher les transferts d'armes qui pourraient être utilisées contre les populations civiles ou alimenter un conflit. Le contrôle incomberait aux Etats eux-mêmes, qui devraient tenir un registre des transactions. Selon Anna MacDonald, directrice

de la campagne pour contrôler les armes chez Oxfam, «la question est de savoir si le traité va être contraignant, couvrir tous les types d'armes, les munitions, pièces détachées et composants (...) et s'il va comporter des critères stricts».

La plupart des pays admettent la nécessité de réglementer cet énorme marché estimé à 70 milliards de dollars par an, dont 40% pour les seuls Etats-Unis. Mais certains, comme la Russie (qui a vendu pour 13,2 milliards de dollars d'équipements militaires en 2011), préfèrent insister sur la lutte contre le trafic d'armes par opposition au commerce légal. «Beaucoup de choses restent en suspens, dont le principe même d'un traité contraignant, son objectif et sa portée», résume un diplomate.

LES ONG FACE AUX LOBBIES DES ARMES

Ainsi les Etats-Unis, qui produisent 6 milliards de balles par an, veulent exclure du traité les munitions et la Chine les armes légères, dont elle inonde les pays en développement.

Selon un document de travail de l'ONU, l'Inde – plus gros importateur mondial d'armes – le Pakistan, le Japon ou l'Arabie Saoudite font valoir «le droit de légitime défense», c'est-à-dire la liberté pour un pays d'équiper ses forces de sécurité. Russie, Chine et pays arabes contestent les critères, jugés subjectifs ou politiques, alors que la Corée du Sud ne veut pas restreindre les transferts de technologie.

Les Européens, dont la France, quatrième exportateur mondial, ont depuis 2008 une position commune qui va dans le sens d'un traité large et juridiquement contraignant. «L'intérêt de nos industriels est que les autres pays soient soumis aux mêmes contraintes fortes que nous», explique un diplomate européen. «Ce sera un travail énorme de boucler ce dossier avant la fin du mois», reconnaît Brian Wood, qui craint un affaiblissement du texte dans le marchandage final, règle du consensus oblige. Si tout va bien, estime-t-il, le traité pourrait entrer en vigueur fin 2013, après ratification par une soixantaine de pays. R. I.

LA NOTATION BANCAIRE GÉNÉRALISÉE À PARTIR DE 2013

DOUTE AUTOUR DE L'INDÉPENDANCE DE LA BANQUE D'ALGÉRIE



PHOTO : B. SOUHL

LES BANQUES ACTIVANT EN ALGÉRIE SERONT «NOTÉES» PAR LA BANQUE D'ALGÉRIE (BA) À PARTIR DE L'ANNÉE PROCHAINE, A ANNONCÉ LA SEMAINE DERNIÈRE LE GOUVERNEUR DE LA BA, MOHAMED LAKSACI. Le système de notation a été mis au point grâce au concours du FMI et du Trésor américain et a été testé sur deux banques, l'une publique (le CPA, croit-on savoir) et l'autre étrangère. Mais, au-delà de ses objectifs, la mise en œuvre et la généralisation de cette opération à toutes les banques opérant en Algérie à partir de 2013

pose un certain nombre de questionnements. D'abord, dans un marché dominé par les banques publiques, quelle valeur donner à la notation de la Banque d'Algérie, autorité suprême de ces dernières ? Ensuite, quel est l'intérêt de cette notation pour les filiales des banques étrangères présentes en Algérie dont les maisons mères sont déjà soumises aux notations des grandes agences mondiales ?

[Lire en pages II-III-IV](#)

LES CHRONIQUES

■ repères économiques de abdelhak lamiri
Bonne gouvernance
et management : similitudes
et différences P. VI

■ analyse de d'el kadi ihsane
De la vraie question
d'un Etat cinquantenaire
en crise de «vivre ensemble»
P. V

Algérie-USA

INTENSE COOPÉRATION EN PERSPECTIVE

Dans un récent article basé sur les propos de l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique en Algérie, le cabinet international d'analyse et de conseil Oxford Business Group analyse l'évolution des relations entre les deux pays en relevant, notamment, la volonté nettement affichée aux plus hauts sommets des Etats concernés, d'œuvrer à la consolidation de leurs liens bilatéraux.



[Lire en page V](#)

le système financier algérien

Pour une nouvelle architecture budgétaire

Actuellement, le budget de l'Etat répartit les crédits par ministère, puis par titre, puis par chapitre. Cette répartition ne correspond ni à une structure d'organisation (sauf le ministère), ni à une fonction ou service public. La crise actuelle de la dette qui secoue l'Europe et les Etats-Unis, nous contraint à adopter une stratégie de rigueur : il est souhaitable que le budget de l'Etat obéisse désormais à une obligation de résultat et non pas de moyens.

[Lire en page VIII](#)

Le système de notation bancaire généralisé à partir 2013

Le doute autour de l'indépendance de la Banque d'Algérie

Les banques activant en Algérie seront «notées» par la Banque d'Algérie (BA) à partir de l'année prochaine, a annoncé la semaine dernière le gouverneur de la BA, Mohamed Laksaci.

Par
Safia Berkouk

Le système de notation a été mis au point grâce au concours du FMI et du Trésor américain et a été testé sur deux banques, l'une publique (le CPA, croit-on savoir) et l'autre étrangère. M. Laksaci a indiqué que ce système permettra de «classer les banques selon le niveau de leurs performances par rapport au niveau de leur maîtrise des risques» et qu'il vise notamment «à renforcer la capacité de détection précoce de vulnérabilité des banques». En somme, un système qui assurerait «la stabilité du système financier et la protection des déposants». Pour cela, il inclut «plusieurs indicateurs de solidité financière» comme le ratio de solvabilité, le rendement des fonds propres et des actifs.

Mais, au-delà de ses objectifs, la mise en œuvre et la généralisation de cette opération à toutes les banques opérant en Algérie à partir de 2013 pose un certain nombre de questionnements.

D'abord, dans un marché dominé par les banques publiques, quelle valeur donner à la notation de la Banque d'Algérie, autorité suprême de ces dernières ? Ensuite, quel est l'intérêt de cette notation pour les filiales des banques étrangères présentes en Algérie dont les maisons mères sont déjà soumises aux notations des grandes agences mondiales ? Enfin, quel impact cela peut-il avoir sur les pratiques bancaires particulièrement celles des banques publiques habituées aux crédits de conveances et aux créances non performantes, ainsi que sur la concurrence entre banques publiques et privées ?

Au niveau international, le marché de la notation est dominé à plus de 90% par les trois agences privées Fitch, Moody's, Standard and Poor's qui soufflent le chaud et le froid dans la crise de la zone euro. En Algérie, ça sera à la Banque d'Algérie de mener cette tâche, ce qui laisse perplexes certains experts.

Camille Sari, spécialiste des questions financières, estime ainsi que «ce n'est pas à la BA de faire ces notations pour



PHOTO : B. SOUHLI

une raison simple, à savoir que les banques algériennes sont pour l'essentiel publiques, et il y a une hiérarchie entre la Banque centrale et les banques de second rang».

DE LA CRÉDIBILITÉ DE LA BA

L'argument de M. Sari repose sur le fait qu'il y a «une imbrication entre la BA, les banques publiques et le secteur public productif» qui rendrait tout jugement biaisé. L'exemple des banques publiques «sous ordre» qui octroient des crédits à des entreprises étatiques «souvent déficitaires» et qui «passent l'éponge» en cas de non-remboursement, illustre, selon notre interlocuteur, les enjeux de cette imbrication. Car, selon lui, «la BA et derrière elle les autorités monétaires et étatiques imposent aux banques certains fonctionnements, des facilités de crédits pour les entreprises publiques, où on les oblige à financer des projets étatiques qui ne sont pas très rentables». Partant de là, M. Sari «imagine mal la BA donner une mauvaise notation à une banque publique qui serait au bord de la faillite parce que cela précipiterait la faillite de tout le système». La Grèce, dont la situation aurait été aggravée par les notations des agences mondiales en est le parfait exemple.

La supposée suspicion autour de la crédibilité de la Banque centrale en matière de notation des banques publiques n'est cependant pas partagée par tout le monde pour au moins deux raisons. Selon une source bancaire privée d'abord, «la méthodologie de notation repose sur des critères bien précis et connus». Ensuite, «la BA est une autorité monétaire indépendante du gouvernement et de l'actionnaire publique».

Une indépendance sur le plan «du principe», du moins, précise ce banquier. Et pour cause, cette indépendance n'a pas pesé lourd face aux intérêts politiques dans l'affaire Khalifa au sujet de laquelle la BA a été mise au banc des accusés et son premier responsable en fuite. La notion d'indépendance doit néanmoins être relativisée puisqu'il faut se rappeler que même les agences mondiales privées ont été «critiquées» ces derniers temps pour leur soi-disant «indépendance» et le rôle joué dans l'aggravation de la crise de la zone euro. Et, d'ailleurs, ajoute pour sa part M. Sari, «il y a un débat en Europe pour que la Commission de Bruxelles ou les institutions européennes créent une agence de notation, mais elle ne sera jamais crédible car on va toujours la soupçonner d'être

un peu téléguidée». Le fait est qu'il «n'y a pas de système parfait», souligne notre source bancaire.

UNE AGENCE INDÉPENDANTE !

En l'absence d'agences privées et face à la position délicate de la BA, quelle alternative reste-t-il ? L'idéal, selon M. Sari, est «de faire émerger une institution qui soit indépendante, même si ce n'est pas facile à faire». S'il n'y a pas d'autres choix, pense-t-il, «on peut faire émerger une agence de notation publique dans un premier temps, et petit à petit lui donner un peu plus d'indépendance et d'autonomie pour qu'elle soit indépendante». L'autre option est de «créer une agence de notation à partir d'institutions qui sont plus ou moins indépendantes du pouvoir comme l'ordre des experts comptables par exemple et des organisations similaires». Une agence de notation «n'a de sens que s'il n'y a pas de soupçon autour d'elle», précise-t-il, tout en «ne préjugant pas de l'éthique ou de la capacité des fonctionnaires de la BA» qui reste une institution dont le premier rôle est celui du «contrôle, de la supervision et de s'assurer du respect des normes prudentielles». En revanche, pour la BA, conclut-il, «une notation ne sera jamais crédible». **S. B.**

Marché interbancaire, marché obligataire, déposants

L'intérêt de la notation bancaire

En termes d'objectifs visés par la Banque d'Algérie, à savoir le renforcement du contrôle et de la supervision du système financier, l'opération de notation ne constitue pas un nouveauté. En effet, «la Banque centrale a tous les éléments qui permettent d'apprécier la solidité du système financier puisque sa vocation première est de s'assurer de la solvabilité de la place et des banques de la place, de leurs performances et de leur capacité à honorer leurs engagements», explique M. Nacer Hider, secrétaire général de la Banque Al Baraka.

Le problème, c'est que cette information «n'est pas diffusée». Or, l'intérêt du système de notation est justement de «permettre au large public et aux acteurs qui ont des rapports avec les banques d'apprécier la situation et la solidité financière de ces banques et de prendre des décisions dans leur rapport avec elles. C'est donc la disponibilité de cette notation et son caractère public qui est la nouveauté».

Le système de notation en général permet donc aux acteurs économiques d'apprécier au travers de la note donnée par un organisme habilité de «la qualité d'une contrepartie (entreprise, institution financière, Etat)» et de ses capacités à honorer ses engagements vis-à-vis de ses créanciers.

Globalement, l'intérêt de la notation peut s'apprécier, selon M. Hider, à plusieurs niveaux. D'abord, vis-à-vis des déposants qui placent leur argent dans les banques et qui doivent pour cela avoir «une idée sur la solvabilité de cette banque». Dans ce cas, la Banque centrale lorsqu'elle note la qualité d'emprunteur de la banque (à travers la qualité de son porte-

feuille, de son management, le respect des règles en matière de contrôle interne, la maîtrise des risques, la rentabilité des crédits) «va déterminer la qualité de cette banque vis-à-vis des parties contractantes qui vont la choisir en fonction des critères de sécurité et de rentabilité».

Ensuite, dans les opérations interbancaires qui permettent aux banques d'échanger des liquidités entre elles. Dans le cas algérien, ce marché est dormant puisque les banques sont en surliquidités, mais dans un contexte normal, «les banques qui ont des excédents de liquidités vont regarder la qualité de cette contrepartie qui serait demanderesse de liquidités à travers la note que donnera la Banque centrale».

Par ailleurs, quand il s'agira de donner des garanties bancaires, les banques qui ne seront pas bien notées pourraient voir leur garantie refusée. Ou encore, pour un établissement financier qui aurait besoin de recourir au marché obligataire pour se refinancer, «la réponse du marché pourrait dépendre de la qualité de sa notation», précise M. Hider. **S. B.**

Lies Kerrar. *Président de Humilis Corporate Finance*

«La notation par des agences indépendantes sera nécessaire»

Propos recueillis par
Safia Berkouk

La Banque d'Algérie entamera à partir de l'année prochaine une opération de notation des banques opérant en Algérie. D'abord, en quoi consiste une telle pratique ?

Compte tenu de ce qui a été annoncé publiquement sur le projet, cette notation permettra d'apprécier le risque de défaillance de chaque institution et de situer celui-ci sur une échelle de notation. A priori, cela constitue un outil de supervision de l'autorité bancaire. L'adoption d'un tel outil permet d'aller plus loin en termes de supervision. Au lieu de considérer simplement si une banque est conforme ou non, par le respect de certaines règles ou ratios, ce processus permet de classer les institutions selon le risque. Il s'agit indéniablement d'un progrès, car il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas si longtemps nous avons connu la défaillance d'une banque qui avait pu opérer et récolter les dépôts du public sans même publier ses états financiers. C'est donc un outil de supervision plus évolué pour l'autorité bancaire qui devrait lui permettre de mieux apprécier la solidité des banques et prévenir les défaillances. Aussi, si cette notation avait pour vocation à être rendue publique, cela constituerait un outil pour l'ensemble des opérateurs qui pourraient ainsi en tenir compte dans leurs transactions avec les banques. Cela peut être utile pour le marché monétaire (le marché ou les banques se prêtent de l'argent entre elles), car il permettrait aux trésoriers de se baser sur un critère d'appréciation objectif pour trancher.

Pour les banques nationales comme celles étrangères, quels seront les enjeux de cette notation en termes de pratiques bancaires et de concurrence ?

En théorie, une notation qui serait rendue publique serait susceptible de favoriser



PHOTO : D. R.

les institutions les mieux notées. Elles attireraient plus de clients et seraient susceptibles d'emprunter (ou de rémunérer les dépôts) moins cher.

Il n'est cependant pas évident qu'il y ait une large différenciation entre les notations des différentes banques.

L'augmentation du capital minimum des banques fait qu'elles sont, de façon générale, bien capitalisées. Aussi, pour la plupart d'entre elles, la prédominance des activités de commerce extérieur par rapport aux activités de crédit fait qu'elles sont moins exposées au risque de crédit de leurs portefeuilles.

Après la crise de 2008, on a dit que le système bancaire algérien s'en était bien tiré, car il est déconnecté du système mondial. A quels types de risques sont confrontées les banques en Algérie ?

Il y a quatre grandes principales catégories de risques pour les banques : le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel et le risque de liquidités.

Il semble que la gestion des risques opérationnels soit ce qui mobilise le plus le management des banques en Algérie. Les risques opérationnels peuvent prendre différentes formes. Ils peuvent venir des individus par incompétence ou malhonnê-

tes, de systèmes défaillants, ou des processus. Les risques de marché constituent des enjeux mineurs chez nous compte tenu du niveau de développement de nos marchés financiers et d'une exposition limitée aux marchés mondiaux. Le risque de crédit est simplement le risque que les clients ne paient pas à temps leurs échéances. Enfin, le risque de liquidités est le risque que la banque se retrouve à court de liquidités. Ce risque peut, par exemple, se matérialiser si une banque accorde des prêts à de longues échéances sans avoir des ressources à long terme (dépôts à terme par exemple).

Au niveau mondial, les agences comme Fitch, Moody's ou S and P notent les banques internationales. Quelle différence y a-t-il entre leurs opérations et celle qui sera menée par la BA ?

En termes de méthodologie de notation, plusieurs aspects devraient se ressembler. Il semble cependant que l'objectif de la notation de la Banque d'Algérie soit un objectif de supervision bancaire. Les agences indépendantes que vous avez citées ont comme objectif de fournir au marché de l'information sur la qualité de crédit, par une notation basée sur une analyse de crédit. Sur les marchés, la notation détermine en général à quel taux l'institution notée peut emprunter. Une meilleure note permet d'emprunter moins cher. Les banques et entreprises algériennes peuvent se faire noter par ces agences aussi, notamment si elles comptent aller sur le marché obligataire ou si elles veulent rassurer leurs partenaires. D'ailleurs, BNP Paribas El Djazair avait, il y a quelques années, sollicité et obtenu une notation de Fitch. La généralisation de la notation par des agences indépendantes va être nécessaire chez nous, notamment pour développer notre marché obligataire. **S. B.**

Notation et pratique de la concurrence

Quels avantages pour les banques publiques ?

Le système de notation qui sera mis en œuvre à partir de 2013 concernera aussi bien les banques publiques que privées qui seront soumises aux mêmes critères d'évaluation. Toutefois, selon le représentant d'un établissement bancaire, «les banques publiques, au vu de leur capitalisation et la part qu'elles détiennent sur le marché, ainsi que le niveau de leurs fonds propres, et l'Etat qui est derrière elles, elles vont probablement avoir les notes les plus élevées parce que le niveau de risque et moindre compte tenu que l'actionnaire est l'Etat et qu'il est toujours là pour venir à la rescousse en cas de problème». Cela sera-t-il pour autant gage de meilleures pratiques pour ces banques ? Camille Sari, expert en questions financières et bancaires relativise l'impact de la notation. «Ne plus donner des crédits de convenue de la part des banques publiques, c'est valable si l'autorité en charge de la notation est indépendante. Si demain il y a une injonction d'en haut, les banques vont s'inquiéter de perdre leur notation». Dans le cas de l'Algérie, la Banque d'Algérie «va être juge et partie» et «vis-à-vis des investisseurs, cela ne sera pas crédible». Au-delà des crédits de convenue et pour éviter des affaires de type Khalifa, la BA doit avoir «les coudees franches, or ce n'est pas le cas actuellement», soutient-il. Qu'en est-il des banques privées ? Le représentant d'une banque étrangère opérant en Algérie estime que «la notation donnée par la BA aura un impact certain sur la performance de ces banques et leurs parts de marché». Si le marché monétaire qui est actuellement «léthargique» du

fait de la surliquidité bancaire reprend, «la notation sera un des facteurs qui détermineront le niveau de rémunération de taux d'intérêt par exemple appliqué à telle ou telle banque en fonction du niveau de risque perçue par la notation». Cela peut avoir un impact sur «la tarification des interventions» de ces banques dans leur activité avec les différents acteurs économiques. En d'autres termes, «si une banque a une note élevée, donc considérée comme un bon risque, il sera normal qu'elle emprunte à un taux d'intérêt inférieur à une banque qui a une note inférieure. Un risque élevé induit un taux d'intérêt plus élevé». Mais, en-dehors du pur aspect pratique, l'intérêt de la notation de la BA appliquée aux filiales de banques étrangères opérant

en Algérie ou aux succursales de ces dernières sera limité, selon notre interlocuteur.

Le fait est que pour ces entités et sur le plan international, on «regarde plus la notation des maisons mères à travers la note qui leur est attribuée par les agences de notation mondiales que la note que pourrait donner éventuellement la BA à leurs représentations locales». L'intérêt sera lui entier pour la Banque d'Algérie qui, au travers de ses organes de contrôle et d'inspection et grâce à l'information financière qu'elle reçoit de représentations de banques étrangères, elle aura «une meilleure appréciation qui lui permettra d'évaluer leur performance, leur solvabilité et leur solidité financière», nous dit-on. **S. B.**

Entreprise de travaux hydrauliques
sise à Alger
recrute dans l'immédiat

Ingénieur en hydraulique

disposant d'une expérience de 5 ans et plus.
Age maximum 45 ans.
Cadre de travail agréable avec un salaire motivant.

Envoyer CV par email à :
tail.nassim@hotmail.fr - Tél. 0550 961 637

Fort de l'Eau Voyages
Agence de Tourisme et de Voyages
Rue Mohamed OUAZENE n° 12 B - Bordj El Kheir BP 34 TEL 021 20 95 06 - Fax 021 20 51 95
Licence d'exploitation : 230/02 Email: fortdeleau.voyages@yahoo.com

Mme Zahoua Mameri, directrice de l'ATV Fort de l'Eau Voyages
VOUS PROPOSE

**des séjours à des prix imbattables :
vacances en montagne, en bord de mer et
en stations thermales en Algérie.**

Nous proposons également des séjours à l'étranger.
Tous ces rêves sont dans notre site :
www.fortdeleauvoyage.com

Nabil Djemaâ, *expert judiciaire en opérations financières et bancaires*

«La spécialisation des banques est hors-la-loi»

Nabil Djemaâ est expert judiciaire en opérations financières et bancaires agréé par le ministère de la Justice. Possédant une expérience bancaire de 25 ans, notamment dans le domaine du commerce extérieur, il a participé à la création de deux banques étrangères en Algérie (Housing Bank et groupe Crédit agricole). Il vient de recevoir une invitation de l'Ordre des experts judiciaires internationaux pour en être membre dans le but de proposer des missions d'expertise au profit de l'ONU. Il nous livre, dans cet entretien, son avis sur le système bancaire algérien et sur le projet de notation lancé par la Banque d'Algérie.

Propos
recueillis par
**Mohamed
Benzerga**

Que pensez-vous du paysage bancaire en Algérie ?

Après l'indépendance du pays et vu le choix politique de l'époque, l'Algérie avait opté pour la spécialisation de ses banques. Ainsi, la Banque extérieure d'Algérie (BEA) avait comme principaux clients les grandes entreprises nationales comme la Sonatrach. Il y avait aussi la création d'une banque spéciale pour l'agriculture et le monde rural qui est la BADR. Depuis la création de cette banque, la BNA s'était délaissée de l'agriculture et avait opté pour le financement des PME-PMI. La CNEP était dédiée exclusivement à l'immobilier. Toutefois, et en dépit des réformes entreprises à la fin des années 1980 par le président de l'époque, Chadli Bendjedid en l'occurrence, relatives à la libéralisation du secteur bancaire et la levée de la spécialisation, les banques publiques continuent d'appliquer les orientations de l'ancien système socialiste alors que cela va à contresens avec les textes actuels. Ainsi, et rien que pour l'exemple, la BADR continue de monopoliser le secteur agricole et aucune autre banque n'a le droit de toucher à ce créneau. La BEA reçoit toujours la grande part de l'argent de la première entreprise africaine dans les hydrocarbures, ce qui la classe souvent parmi les premiers à l'échelle maghrébine et africaine. C'est quand même injuste, car ce classement ne signifie pas la compétitivité de cette banque sur le marché mais parce qu'elle a, tout simplement, le privilège de recevoir des sommes colossales d'argent provenant de la Sonatrach. Les banques en Algérie ne sont donc pas sur le même pied d'égalité où la concurrence loyale est censée être le mot d'ordre. Autre paradoxe, l'Algérie compte deux banques islamiques, El Baraka et Salem Bank, lesquelles fonctionnent avec des agréments universels et non pas spécifiques comme l'exige la vocation de ces deux banques ! En outre, les banques publiques continuent d'assurer les changes en devises uniquement les matinées, sous prétexte qu'il y a une loi qui le dicte. C'est carrément faux.

Que doit faire alors le client face à ces nombreux paradoxes ?

Tout simplement, il faut s'adresser à l'inspection de la Banque d'Algérie (ex-Banque centrale) pour faire valoir ses droits. Si quelqu'un veut bénéficier d'un crédit pour se lancer dans l'agriculture à titre d'exemple et qu'il est renvoyé obligatoirement à la BADR, il peut dénoncer cela à l'une des inspections de la Banque d'Algérie. L'on peut imaginer les causes du monopole exercé par la BADR sur le développement du secteur agricole... Toutes les banques sont censées offrir leurs différents services durant les heures de travail comme elles sont appelées, d'après les lois en vigueur, à financer toute activité légale et jugée rentable. Il faut avoir donc la culture citoyenne pour dénoncer toute anomalie émanant des banques se voulant être au-dessus des lois.

Selon vous, y a-t-il une différence entre les banques privées et les banques publiques ?

Comparer une banque publique avec une banque privée c'est comme si on compare le jour avec la nuit. La différence est vraiment de taille. La gestion est archaïque



PHOTO: D.R.

dans les banques publiques. La qualité managériale laisse souvent à désirer.

Les managers de ces établissements ne prennent presque jamais de risque, alors que même le Président de la République les a publiquement critiqués en les accusant de ne pas suivre son programme de développement. D'un autre côté, les banques étrangères offrent un service plus rapide et investissent surtout dans les nouvelles technologies, en ayant recours à l'utilisation de logiciels et progiciels modernes, rapides et très efficaces. Cela n'est pas sans conséquences positives sur la qualité du service et sur l'ambiance managériale.

Toutefois, la Banque d'Algérie exige certaines conditions de travail assez archaïque à toutes les banques. Du coup, les banques privées et publiques se retrouvent, dans certaines situations, logées à la même enseigne à cause des méthodes bureaucratiques imposées par l'ex-Banque centrale d'Algérie comme cela concerne le contrôle des changes nécessitant énormément de paperasse.

Il est vraiment aberrant que l'Algérie se lance dans la biométrie alors que ses institutions, notamment les banques, continuent de sombrer dans la bureaucratie et d'être noyées dans la paperasse.

La Jordanie, un pays pourtant pauvre, possède un système bancaire plus souple et plus moderne par rapport au notre. Je pense aussi qu'il faut libérer les initiatives à travers l'application réelle et effective de la dépénalisation de l'acte de gestion au sein des banques afin d'éviter ce climat de peur et de psychose qui touche les banquiers. Ce phénomène ne cesse malheureusement de faire perdre à l'économie nationale un énorme potentiel de financement. Il y a en Algérie, faut-il le dire, 1154 milliards de DA en surliquidités. C'est vraiment énorme.

Pensez-vous que le système de notation des banques pourra améliorer les prestations bancaires ?

La décision d'opter pour un système de notation des banques, à partir de 2013, est une bonne chose. C'est un nouveau baromètre qui indique régulièrement la situation financière des différentes banques activant en Algérie, comme cela se fait ailleurs. Le risque crédit, l'origine de l'argent, une quelconque vulnérabilité des banques et établissements financiers, les éléments extra financiers (organisation de la banque...) peuvent alors être contrôlés, et ce, afin de mieux renforcer la solidité et la stabilité du système bancaire algérien et mieux protéger donc les déposants.

La notation pousse alors les banques à être plus concurrentielles sur le marché à travers l'instauration d'une ambiance de concurrence et de challenge. Ce système de notation fait suite aux accords de Bâle II (Suisse), dont le but est d'instaurer un dispositif prudentiel dans le monde pour mieux appréhender les risques bancaires.

A ma connaissance, l'Algérie s'est lancée dans le système de notation, en guise de test, il y a trois ans. Cela concerne une banque privée et une autre publique avant que cela ne soit généralisé à toute les banques en 2013. On aurait toutefois aimé que ce système soit concrétisé il y a une vingtaine d'années lors de l'ouverture de l'économie nationale, afin d'instaurer dès ce temps-là l'esprit de rigueur et de concurrence auprès de nos banquiers. Et, comme on dit, mieux vaut tard que jamais ! Nous souhaitons, également, que la Banque d'Algérie s'implique aussi dans la notation des entreprises comme le fait, par exemple, la Banque de France. Cette notation permet de mesurer la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers, une information très utile pour une banque.

M. B.

Energie, industrie pharmaceutique, agroalimentaire et éducation

Intense coopération entre l'Algérie et les USA

Dans un récent article basé sur les propos de l'ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique en Algérie, le cabinet international d'analyse et de conseil Oxford Business Group analyse l'évolution des relations entre les deux pays en relevant, notamment, la volonté nettement affichée aux plus hauts sommets des Etats concernés d'œuvrer à la consolidation de leurs liens bilatéraux.

par
Nordine Grim

Une volonté dont témoignent les nombreuses visites diplomatiques effectuées ces derniers mois par la Secrétaire d'Etat américaine, M^{me} Hillary Clinton, à Alger, et le ministre des Affaires étrangères algérien, M. Mourad Medelci, à Washington. Au-delà des concertations sur les questions de réformes politiques et de sécurité régionale et internationale, les rapports bilatéraux ont également porté sur divers axes possibles de coopération dans toute une panoplie de domaines : énergie, technologies de pointe, industrie pharmaceutique et médicale, agroalimentaire et éducation. S'appuyant sur les propos de l'ambassadeur américain, Oxford Business Group rapporte que les échanges commerciaux de l'Algérie et des Etats-Unis sont aujourd'hui largement dominés par les hydrocarbures. L'Algérie, qui avait exporté vers les USA pas moins de 250 000 barils de brut par jour en 2011 est ainsi devenue le septième fournisseur du pays en pétrole brut. Ce volume représente 5,4 % des importations américaines globales, ce qui confère à l'Algérie la place de deuxième fournisseur des Américains à l'échelle du continent africain. Mais, les échanges dans le domaine énergétique ne se réduisent pas aux seules exportations d'hydrocarbures, relève Oxford Business Group qui fait état d'une coopération de plus en plus forte dans le domaine du nucléaire avec, à la clé, un accord prévoyant le partage des connaissances et la mise en place de programmes conjoints, notamment une coopération entre des laboratoires américains et des centres de recherche algériens.

La coopération dans les domaines de la pétrochimie et des énergies renouvelables est également à l'ordre du jour avec la possible implication de grandes firmes américaines.

RÉDUIRE LA LOURDE FACTURE DES MÉDICAMENTS

Au-delà de l'importance des échanges en matière d'énergie qu'il faut conserver, les produits pharmaceutiques et la biotechnologie sont au centre des pourparlers de coopération engagés entre les deux pays. L'Algérie et les groupes pharmaceutiques américains de PhRMA ont conclu un partenariat visant à développer l'industrie pharmaceutique algérienne. Dans ce cadre, le pôle biotechnologique de Sidi Abdellah qui deviendrait fonctionnel en 2020 selon la feuille de route, permettra à l'Algérie de réduire sa facture d'importations de médicaments. Le pôle

permettrait à l'Algérie d'atteindre une ouverture de 70% environ (contre 38% actuellement) de ses besoins en médicaments.

Ce pôle industriel de produits pharmaceutiques rayonnerait à terme sur le Moyen-Orient et l'Afrique.

Il attirerait à lui seul plus de 30 000 chercheurs, a déclaré le président du Conseil d'affaires algéro-américain (USABC), Smaïl Chikhoune, et deviendrait le troisième laboratoire de recherche médicale du genre dans le monde. Le domaine agro-alimentaire n'est pas en reste, puisqu'il occupe une place de choix dans le programme de coopération entre les deux pays. Lors de l'entretien avec le cabinet international d'analyse et de conseil, l'ambassadeur des USA à Alger a mis en évidence l'énorme potentiel de l'industrie agro-alimentaire en Algérie et les larges possibilités de coopération saisir, d'autant plus

que le gouvernement algérien a clairement affiché son intention de soutenir ce secteur à travers les programmes du plan quinquennal 2010-2014, visant notamment à stimuler la compétitivité des produits agricoles et alimentaires. S'agissant de l'important volet de l'éducation, un protocole d'entente a été signé entre l'ambassadeur des Etats-Unis, Henry S. Ensher et le secrétaire général algérien du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, M. Mohammed Gherres, le mardi 10 janvier 2012. Ce mémorandum d'entente qui s'inscrit dans le cadre du programme University Linkages illustre l'engagement commun à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur en Algérie, y compris celle de l'enseignement de la langue anglaise dans les universités algériennes.

N. G.

Réseau Experts France Maghreb

Un ambitieux programme en faveur de l'Algérie

Le Réseau experts France-Maghreb (REFM) envisage de créer dès septembre prochain deux instituts de formation comptable, l'un à Sétif et l'autre à Tizi Ouzou, nous apprend Ali Mazouz, membre fondateur et actuel président d'honneur de cette association basée à Paris. Les deux instituts en question seront réalisés en partenariat avec l'INTEC CNAM et les universités des deux villes algériennes concernées. Deux professeurs de renom, Alain Burlaud et Joëlle Le Vourc'h, enseignants émérites d'universités et de grandes écoles françaises, seraient d'ores et déjà d'accord pour prêter main forte à titre bénévole à la concrétisation de ces projets. Ces instituts auront vocation à organiser des formations d'une durée maximum de deux à trois années en faveur des collaborateurs de cabinets d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, en vue de les familiariser aux standards internationaux d'expertise et de contrôle des comptes sociaux. Le réseau prévoit de lancer dès l'entrée en activité de ces centres une revue périodique destinée à servir de support pédagogique à ce type de formations.

Le Réseau Experts France Maghreb envisage par ailleurs de mettre en place à la même échéance une structure de regroupement au

profit des stagiaires du diplôme d'expert comptable français qui seront supervisés par des contrôleurs agréés par le Conseil supérieur de l'Ordre. Des experts comptables de renom, comme Ali Mazouz et Arezki Mahiout sont, d'ores et déjà, désignés pour cette noble tâche. Le cabinet Mazars Hadj Ali aurait donné son accord pour accueillir et prendre en charge ces stagiaires à Alger, selon le président d'honneur du Réseau.

Le Réseau prévoit également de prêter main forte au Conseil National de la Comptabilité afin de le faire bénéficier de sa solide expérience en matière et dans la normalisation du contrôle de qualité dont les conclusions feront bientôt l'objet d'un arrêté ministériel. En actionnant son important lobby en France, le Réseau ambitionne d'aider au bon démarrage de l'Institut de formation publique créé par l'Etat en le mettant, notamment, en partenariat avec les écoles les plus performantes de France et du Maghreb. L'autre ambition et non des moindres du REFM consiste à inciter l'Ordre des experts comptables et la Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes à adhérer à l'Organisation Mondiale des Professionnels Comptables (IFAC) qu'ont déjà intégrée le Maroc et la Tunisie.

N. G.

analyse

D'EL KADI IHSANE

De la vraie question d'un Etat cinquantenaire en crise de «vivre ensemble»

L'Algérie a cinquante années de vie étatique. La question récurrente dans les colloques annoncés cette semaine tourne autour de la faiblesse des performances économiques du pays. Et du lien de cette faiblesse avec le système politique en place. Surtout avec sa persistance. Une avancée dans la vapeur chaude de l'été. La mouvance qui soutient que l'économie algérienne est sur la bonne voie a profil bas. Depuis janvier 2011. Compliqué à soutenir face aux classements mondiaux têtus et aux débordements récurrents de l'Algérie «non utile». Mais d'où vient donc cette longévité de la non-performance de l'économie algérienne ? Un auteur, Zoubir Benhamouche propose - dans son livre *Algérie, l'impasse*, - d'ajouter une explication culturelle à toutes celles alignées jusque-là : erreurs de stratégie économique, biais rentier ou syndrome hollandais par la faute des revenus énergétiques, gouvernance politique autoritaire qui ouvre un accès social limité à la participation citoyenne. Toutes bien rodées. Si l'Algérie, au même niveau de PIB et d'indicateurs de développement que la Corée du Sud en 1962 se retrouve aussi loin cinquante années plus tard que ce dragon d'Asie, c'est aussi la faute à l'absence de confiance sociale. Un trait de culture collective ? En tout cas, un constat chez l'auteur. Le manque de confiance sociale bloque tout et coûte cher. La venue de Hernando De Soto, le spécialiste mondial de

l'économie informelle à Alger le printemps dernier, est venu rappeler combien la sécurité des transactions était, et de loin, le premier avantage comparatif dans les pays industriels avancés. Et combien, à ce titre, ils continuaient, paradis fiscaux ou pas, à drainer une partie de l'épargne mondiale générée ailleurs, sous des latitudes plus «incertaines».

50 ans après l'indépendance, les Algériens ne font pas confiance à leur Etat. Pas confiance à leurs entreprises. Pas confiance à leur appareil judiciaire. Ni aux autres institutions d'intermédiation. Le coût en est bien sûr exorbitant.

L'administration réfléchit l'année durant à comment prévenir les contournements de la loi et des règlements. Avant même qu'ils ne le soient vraiment. L'inflation documentaire dans le Doing Business vient de là. Elle carbure à la défiance horizontale. Interne aux dédales. Dans un changement de carte grise, la daïra ne reconnaît pas, une fois sur deux, un certificat de résidence délivré par une APC. Et exige - après coup - la carte d'électeur en plus. Quitte à rendre les délais de règlement des transactions prohibitifs partout. Une moitié de la bureaucratie surveille l'autre qui traque les pichenettes des citoyens. Archipel orwellien qui en est arrivé jusqu'à un arrêté ministériel qui instaure un registre de commerce par type de produit importé. Dans la même sous-famille de produits. Cinquante années d'Etat souverain ont

donc affaibli la qualité de la signature régaliennne. L'absence de la confiance sociale viendrait donc d'un constituant culturel. Une sorte d'irrédentisme national permanent. C'est là où intervient l'histoire coloniale de l'Algérie. Oui, les Algériens ne se font pas confiance entre eux. Encore moins à leur Etat. A l'échelle de l'histoire des nations, ce serait comme si l'on reprochait à une jeune femme de 30 ans, violente à son adolescence, d'être trop méfiante avec les hommes. Le viol colonial travaille toujours la psychologie algérienne. Tous les jours. Il n'en existe pas d'équivalent dans le monde. Les peuples qui ont été occupés aussi longtemps ont été définitivement soumis. Les Amériques et l'Australie en témoignent. Terres spoliées, anthropologie villageoise détournée, identité citadine masquée. La culture algérienne de la défiance est un fait d'histoire. De plus d'un siècle. La résilience après un si long traumatisme n'arrive pas sur deux générations. Surtout si l'histoire reculte dans de nouvelles violences domestiques comme dans les années 90. La vraie question à la veille de cette fantastique célébration n'est donc pas de savoir si l'économie algérienne va trouver bientôt la voie de la performance, mais de savoir si les Algériens sont en voie de rémission. Prêts à trouver, enfin, un vivre ensemble plus apaisé. Plus harmonieux. Une question beaucoup plus complexe qu'un plan de relance par les dépenses publiques.

Bonne gouvernance et management : similitudes et différences

De nombreux séminaires et publications évoquent fréquemment les concepts de management - d'entreprises ou d'institutions à but non lucratif - ou de bonne gouvernance comme conditions d'une utilisation efficace des ressources disponibles. Les néophytes sont perdus. A-t-on besoin de gouvernance ou de management ; et quelles seraient les similitudes et les différences ? Nous allons essayer de clarifier les interfaces et les disparités, tout en insistant sur le phénomène de la complexité. Même une thèse de doctorat d'Etat n'arriverait pas à cerner exhaustivement tous les contours de la problématique. Il nous faut donc être modeste et indulgent vis-à-vis des nombreux aspects qui ne manqueront pas d'être évacués de l'analyse.

DOCTRINE ÉCONOMIQUE ET SCIENCES DE GESTION

Lorsque les pères fondateurs des sciences économiques - Adam Smith, Walras, Jevons et autres - bâtissaient petit à petit les sciences économiques, ils avaient en vue un objectif central précis : montrer qu'une économie de marché compétitive aboutissait à une allocation optimale des ressources. C'était leur conviction profonde, mais il fallait la formaliser par des modèles aussi harmonieux que pédagogiques. Depuis lors, nous avons assisté à une inflation de schémas conceptuels qui approfondissaient leur doctrine. Il faut souligner deux exceptions notables : Marx et Keynes. Le premier, convaincu que l'économie de marché n'est qu'une étape de l'évolution historique, construisit tout un sous-bassement théorique pour prouver ses croyances philosophiques. Les concepts et les mécanismes décrits devaient, bien sûr, conforter ses jugements idéologiques. Keynes, tout en indiquant qu'une économie de marché peut connaître des crises très sévères, montre que les pouvoirs publics disposent de leviers (dépenses publiques, taux d'intérêt, confiance) pour retourner à l'équilibre et ainsi faire perdurer le système. Toute cette rétrospective nous montre une chose : les économistes n'ont jamais eu peur de produire des outils pour gérer une entreprise ou une institution administrative. Ils supposent qu'elles sont efficaces par définition. C'est l'hypothèse de base des sciences économiques : la compétition aboutit fatalement à éliminer les mauvaises entreprises ; et avec une régulation appropriée, celles qui infligent des coûts exorbitants à la communauté. Bien sûr,

que par ricochet on développe de temps en temps un outil qu'on peut utiliser en gestion (exemple : l'élasticité de la demande). Lorsque les théoriciens de la gestion (Fayol, Taylor, Drucker, Ansoff et autres) commençaient à développer des outils opérationnels pour gérer efficacement des entreprises et des institutions à but non lucratif, les schémas conceptuels produits par les théoriciens des sciences économiques étaient jugés en général inappropriés. Il fallait donc développer des outils propres aux sciences de gestion : comptabilité analytique, tableau de bord, stratégie, direction par objectifs, management de la qualité et autres. Ainsi, les préoccupations, les méthodes et les outils divergent fortement. Même lorsque l'économiste approche l'entreprise (Coasse,) il le fait avec prudence et sans développer des outils opérationnels utilisés en gestion des entreprises. Quelques rares exceptions existent (Herbert Simon et sa rationalité limitée) ; mais dans l'ensemble, sciences économiques et sciences de gestion ont pris des chemins très divergents. Historiquement, chaque discipline a eu ses prestigieuses conquêtes. Les sciences économiques furent couronnées par un prix Nobel dès 1969. De nos jours, les effectifs des grandes universités mondiales sont composés à plus de 30% d'étudiants dans les disciplines de la gestion d'entreprises. Les besoins du marché sont beaucoup plus abondants pour ces spécialités. Les économistes sont surtout recrutés comme analystes par les très grandes entreprises, les banques, les Etats et les institutions internationales. Chaque discipline a essayé de devenir autonome vis-à-vis de l'autre alors qu'elles sont en fait complémentaires.

REPÈRES ÉCONOMIQUES

Par
Abdelhak Lamiri



GOVERNANCE ET MANAGEMENT

Lorsque les économistes analysent un phénomène, ils se pénalisent en se privant d'introduire les paramètres développés en sciences de gestion. Par exemple, l'analyse des stratégies de développement est révélatrice. Durant les années soixante et soixante-dix, les mêmes schémas macroéconomiques donnaient des résultats différents. De nombreux pays d'Amérique latine et d'Asie avaient choisi au début une stratégie de substitution à l'import, puis un modèle basé sur l'exportation. Plusieurs pays asiatiques ont pu réaliser leur décollage économique avec des taux de croissance de plus de 8% alors que l'Amérique latine stagnait. On a beau passer au peigne fin les politiques macroéconomiques on n'arrive pas à trouver une différence significative aussi bien dans les conceptions que les décisions économiques. On avait un puzzle. Les gourous des sciences de gestion connaissaient la réponse : « *Il n'y a pas de pays sous-développés, il y a des pays sous-gérés* » croyait-on. Ce n'est que plusieurs années plus tard que les experts des institutions internationales (Banque mondiale, FMI, etc.) durent voir la réalité en face. Une même stratégie peut réussir ou échouer, dépendant des modes de management institutionnel mis en place : la fameuse gouvernance. Il fallait meubler aussi le terme. Donc, on inventa des séries d'indicateurs qualitatifs de la gouvernance : transparence, responsabilité, participation et le reste. Mais on n'y va pas plus loin. La doctrine de la bonne gouvernance s'arrête aux grands principes. Le schéma de la gouvernance n'a pas produit les outils et les mécanismes pour rendre opérationnels les différents

facettes de la gouvernance. Par exemple, comment améliorer la transparence ? Il y a l'accès à l'information pour tous mais surtout les audits, les comparaisons, les données comptables, etc. Tout cela, les promoteurs du schéma de bonne gouvernance ne l'ont pas produit. Ils doivent les emprunter aux sciences de gestion. Mais le succès du concept de bonne gouvernance est phénoménal. Dès qu'il a été prononcé par les économistes des institutions internationales, il s'est popularisé à une vitesse vertigineuse ; ce qui est positif en soi. De nos jours, beaucoup de politiciens prennent conscience qu'il ne suffit pas de décréter de bonnes stratégies et de bonnes politiques macroéconomiques pour que les performances s'améliorent. Il y a une autre condition : un management opérationnel efficace à introduire au sein des entreprises et des institutions publiques. Il est heureux de constater que les deux types de disciplines commencent à se donner la main pour être complémentaires. Nous avons perdu beaucoup de temps avant de comprendre qu'une bonne stratégie de développement peut facilement déraiser à cause d'un management défaillant. Maintenant, il nous faut prendre conscience que les concepts très utiles de la bonne gouvernance doivent être mis en pratique. Les sciences de gestion ont compris ces préceptes il y a fort longtemps (au moins avec Fayol en 1916). Mais pour rendre ces principes opérationnels, nous avons besoin d'outils et ces derniers existent déjà en sciences de gestion. Nous avons déjà réalisé une première avancée lorsqu'on considère que les principes de la bonne gouvernance contribuent énormément à rendre les stratégies et les politiques macroéconomiques efficaces. Mais nous aurons mieux cerné la question si on comprend que seules les sciences de gestion détiennent les clés, les outils qui peuvent distiller la bonne gouvernance. Bien sûr, qu'il ne faut point idéaliser ces outils car ils peuvent aussi induire des défaillances (Enron). La bonne gouvernance est un ensemble de principes de management enrobés dans une terminologie mieux ornée. Pour cela, on aura tout compris si on parlait de management au lieu de bonne gouvernance. Mais dès lors que l'on évoque la gouvernance, nous devons savoir que les outils opérationnels existent et ont été développés il y a fort longtemps par les spécialistes des sciences de gestion.

A. L.
PH. D. en sciences de gestion
iniescom@yahoo.fr

PME/PMI

Soucieuses de gagner en productivité et en visibilité!

PME/PMI

Saisissez votre chance, optez pour les solutions



Leader mondial des
Logiciels de gestion intégrés
-ERP-

Représenté en Algérie depuis 2004 par



CM Consulting
Intégrateur & Distributeur

(+ de 30 références à notre
actif en Algérie)

Votre partenaire de progrès qui vous accompagne pour relever vos défis de changement

Tél. : 021 79 07 02/04 / Mob. : 0560 046 784/87 - 0550 046 779
E-mail : commercial@cmconsulting-dz.com

www.cmconsulting-dz.com

Rapports de gestion

De l'obligation à la pertinence

Les gestionnaires responsables de sociétés doivent rendre compte de l'activité des entités dont ils ont la charge de direction au cours des assemblées générales ordinaires de sociétés.

par
**Samir
Hadj Ali (*)**

Au-delà de l'obligation faite à ces dirigeants d'établir un rapport de gestion, il importe de convenir quelle information pertinente doit y être rapportée, car entre obligation et pertinence, l'information de gestion peut être restituée sous différentes formes, encore faut-il trouver la bonne.

LE RAPPORT TIRE SA BASE LÉGALE DU CODE DE COMMERCE

Le rapport de gestion est forcément un document écrit. Au sens de l'article 716 du code de commerce, l'obligation de l'établir incombe, à chaque clôture d'exercice, au conseil d'administration ou aux gérants - selon la forme de la société - sous la forme d'un rapport écrit sur la situation de la société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé.

Cette obligation est précisée dans le code de commerce, sous le dispositif relatif aux dispositions communes aux sociétés commerciales dotées de la personnalité morale, et pour leurs spécificités sous les dispositions régissant chaque type de société, principalement la société à responsabilité et la société par actions.

Au titre des dispositions communes, le changement de la forme du bilan et des méthodes d'évaluation doivent être rapportés par l'organe dirigeant qui doit prendre le soin de présenter les comptes établis selon les formes et méthodes tant anciennes que nouvelles.

Le rapport de l'organe dirigeant doit également présenter le cas échéant toute prise de participation dans une société ayant son siège social en Algérie ou toute acquisition de plus de la moitié du capital d'une telle société. Une fois ces participations acquises, le rapport de gestion doit, à chaque exercice, rendre compte de l'activité des filiales de la société, par branche d'activité en faisant ressortir les résultats obtenus⁽¹⁾.

Dans le cas des sociétés à responsabilité limitée, la préparation du rapport de gestion, désigné dans le code de commerce comme rapport sur les opérations de l'exercice, relève de la responsabilité du gérant. Il doit être soumis, au même titre que les comptes sociaux, à l'approbation des associés réunis en assemblée générale.

Le gérant de l'Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) est également tenu d'établir ce rapport au même titre que l'inventaire et les comptes annuels, alors que sous d'autres juridictions ce type de société est dispensé de l'obligation du rapport de gestion lorsque l'associé unique assure personnellement la gestion de la société.

Dans le cas particulier des sociétés par actions dotées d'un conseil de surveillance, le code de commerce algérien prévoit, pour cette forme de société, que le directeur présente au

conseil de surveillance un rapport sur sa gestion, une fois par trimestre ainsi qu'à la fin de chaque exercice.

Après la clôture de chaque exercice, le directeur présente au conseil de surveillance, aux fins de vérifications et de contrôle, les documents sociaux, les comptes sociaux ainsi que son rapport écrit sur la situation de la société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé. Le conseil de surveillance est tenu, à son tour, de présenter à l'assemblée générale ses observations sur le rapport du directeur ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Dans les sociétés en cours de liquidation, c'est au liquidateur qu'il incombe d'établir dans les trois mois de la clôture des comptes un rapport écrit par lequel il rend compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.⁽²⁾

CE QU'EST LE RAPPORT DE GESTION

Compte tenu des prescriptions légales, le rapport de gestion, également désigné par rapport sur les opérations de l'exercice, est un compte rendu obligatoire qui rend compte de l'activité de l'exercice écoulé et qui doit apporter de la transparence sur les actes de gestion de ceux qui sont mandatés pour la gestion de la société.

Il permet de formaliser l'information à laquelle a droit chaque associé ou actionnaire rendu obligatoirement destinataire de ce rapport, selon le cas quinze jours⁽³⁾ ou un mois⁽⁴⁾ au moins, avant la date de l'assemblée générale ordinaire.

Dans les pays où il fait l'objet d'une publication, le rapport de gestion apporte de la pertinence à l'information qui y est portée, car au-delà de rendre compte aux associés ou actionnaires, il apporte des éclaircissements aux tiers pour que l'entité concernée soit mieux connue et comprise de la part de tous ceux qui ont un intérêt direct ou indirect avec la société. C'est à ce niveau que le rapport de gestion est à la limite d'être un outil de communication.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que certaines entités développent, dans le prolongement de ce rapport, un rapport annuel désigné également par «Plaque annuelle» dont le contenu n'est pas réglementé mais qui utilise, en grande partie, les informations du rapport de gestion.

Contrairement aux pays où le rapport de gestion fait partie des documents qui doivent être déposés au greffe du tribunal, il n'existe pas, en Algérie, d'obligation à le publier, la publication des comptes se résumant chez nous à un dépôt des comptes sociaux, au centre national du registre de commerce, accompagné du procès-verbal de l'assemblée générale, dans le mois qui suit leur adoption par ladite assemblée.⁽⁵⁾

UN CONTENU NON RÉGLEMENTÉ

Au-delà de l'obligation d'y rapporter la situation de la société et son activité pendant l'exercice écoulé, il n'y a pas, en Algérie, d'orientation réglementaire sur son contenu.

C'est pour cette raison qu'en pratique la forme des rapports de gestion varie d'une société à une autre, selon le secteur d'activité auquel elle appartient et notamment lorsqu'il s'agit d'activités réglementées.

En règle générale, le rapport rend compte de la situation au cours de l'exercice écoulé mais également de son évolution prévisible. Cet enchaînement entre les réalisations et les perspectives est souvent présenté par principale fonction de l'entreprise (commerciale, approvisionnement, investissement, production, ressources humaines, financière, hygiène sécurité...) et par métier, selon le cas.

Il est important d'y rappeler les faits marquants de l'exercice clôturé mais également les événements importants survenus entre la date de clôture des comptes et la date d'établissement du rapport de gestion, ces événements pouvant avoir un impact sur les états financiers à approuver.

Outre les mentions obligatoires, telles que les changements de méthode comptable et les modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels, on y retrouve souvent des analyses sur le chiffre d'affaires et l'évolution de l'activité, l'endettement et la situation financière, la performance et les résultats de la société.

Des informations spécifiques peuvent également être apportées selon leur pertinence pour l'appréciation des utilisateurs des états financiers comme par exemple les éléments de charges réintégréées pour justifier la différence entre le résultat comptable et le résultat fiscal ou encore les principales décisions prises en réunions du conseil d'administration ou du directeur, selon le cas. Il n'y pas de limite au contenu du rapport de gestion mais la recherche combinée de la transparence et du compte rendu du dirigeant responsable doit lui trouver une juste limite.

ENTRE OBLIGATION ET PERTINENCE

Si les dirigeants sont libres de choisir la présentation et le niveau de détail à communiquer, leur rapport ne doit pas verser, par excès, dans des développements abondants sans utilité pour les actionnaires ou associés. A l'opposé, ils ne doivent pas traiter ce rapport comme une simple formalité induisant de l'information trop sommaire et abrégée au point où l'utilisateur aura toujours des questionnements sur la gestion de la société.

Les informations rapportées doivent être compréhensibles par tous et être pertinentes en tenant compte de la motivation des utilisateurs et en centrant l'information sur les faits importants survenus ou à venir. Si la conformité à la réglementation algérienne résume le rapport à une description succincte de l'activité et de transactions réglementées comme les prises de participation et les résultats de filiales, les législations dans d'autres pays ont étendu le champ de l'information à rapporter. C'est ainsi que l'information prévisionnelle est devenue obligatoire pour les sociétés anonymes en France

au titre des perspectives d'avenir ou encore l'information concernant les administrateurs pour ce qui concerne les mandats exercés par eux dans toute société, leur rémunération et les avantages en nature qui leur sont versés tant dans la société concernée que dans les sociétés contrôlées ainsi que les engagements pris par la société à leur bénéfice.

La référence aux principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée est également requise en France pour certaines sociétés en fonction de seuils de critères donnés. Plus récemment, un nouveau décret⁽⁶⁾ a été publié en France pour exiger des informations relatives aux aspects d'environnement, de personnel et d'engagements sociaux en faveur du développement durable pour certaines sociétés.

Devant tous ces compléments d'informations réglementées, ailleurs que sur notre territoire, les mandataires sociaux ne doivent pas verser dans l'excès d'information ou appliquer des restitutions inadéquates à la taille des entreprises ou à leur industrie. L'information fournie, pour être pertinente, doit être servie aux associés ou actionnaires, voire aux autres utilisateurs, en temps opportun, dans les délais pour que les décisions utiles puissent être prises à temps.

La pertinence est également dans le contenu des informations qui doivent être complètes sans être forcément abondantes.

Au-delà de leur pertinence, ces informations doivent être sincères et c'est pour cette raison que le code de commerce a prévu que les commissaires aux comptes vérifient également la sincérité des informations données dans le rapport du conseil d'administration ou du directeur, selon le cas, et dans les documents adressés aux actionnaires, sur la situation financière et les comptes de la société. Par ailleurs, l'information rapportée dans certains cas peut être confidentielle et l'opportunité d'en faire état dans un document publicable ou plus facilement accessible doit être appréciée avec attention.

Les mandataires sociaux doivent arriver à trouver le dosage nécessaire à l'information à communiquer, encore faut-il qu'ils tiennent compte du fait que les destinataires d'un tel rapport n'ont pas toujours des connaissances développées dans les matières financières et comptables. Autant qu'ils soient didactiques à cette occasion, car une information trop élaborée perd de sa richesse lorsqu'elle n'est pas comprise.

S. H. A.

(*) *Expert-comptable*

- 1- Article 732 bis 1 du code de commerce.
- 2- Article 789 du code de commerce.
- 3- Pour les sociétés à responsabilité limitée.
- 4- Pour les sociétés par actions.
- 5- Article 717 du code de commerce.
- 6- Décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale.

statistiques

- Ces résultats représentent une progression de 6,8% par rapport à 2010.
- La BNA a réalisé un bilan total de 1.620 milliards de dinars en 2011 (+14% par rapport à 2010).
- Ses performances montrent une croissance de 12,26% pour ses fonds propres.
- La banque compte 2,2 millions de comptes et 201 agences.



Les résultats nets réalisés par la Banque nationale d'Algérie en 2011, selon un communiqué qu'elle a diffusé jeudi dernier.

PRODUITS DE BASE

CACAO (HAUSSE) ↑

Sur le Liffe de Londres, la tonne de cacao pour livraison en septembre valait 1566 livres sterling vendredi vers 13H30 GMT. Sur le NYBOT-ICE américain, le contrat pour livraison en septembre valait 2269 dollars la tonne.

CAFÉ (HAUSSE) ↑

Sur le Liffe de Londres, le prix de la tonne de robusta pour livraison en septembre valait 138 dollars vendredi vers 13H30 GMT. Sur le NYBOT-ICE à New York, la livre d'arabica pour livraison en septembre valait 166,65 cents.

SUCRE (HAUSSE) ↑

Sur le Liffe de Londres, la tonne de sucre blanc pour livraison en août valait 604,50 dollars vendredi. Sur le NYBOT-ICE américain, la livre de sucre brut pour livraison en juillet cotait 20,81 cents.

BLÉ (HAUSSE) ↑

Le blé de blé échéance en juillet valait 7,2800 dollars sur le Chicago Board of Trade, vendredi.

MAÏS (HAUSSE) ↑

Le blé de maïs pour livraison en juillet évoluait à

6,6150 dollars vendredi.

SOJA (HAUSSE) ↑

Le contrat sur le boisseau de soja pour livraison en juillet s'échangeait à 14,8575 dollars.

MÉTALUX DE BASE (↓)

Sur le LME, la tonne de cuivre pour livraison dans trois mois s'échangeait à 7684 dollars vendredi vers 15H00 GMT, l'aluminium valait 1905 dollars la tonne, le plomb valait 1842 dollars la tonne, l'étain valait 18,910 dollars la tonne, le nickel valait 16,690 dollars la tonne et le zinc valait 1860 dollars la tonne.

MÉTALUX PRÉCIEUX (HAUSSE) ↑

Sur le London Bullion Market, l'once d'or terminée vendredi à 1598,50 dollars au fixing du soir. L'once d'argent terminée vendredi à 27,08 dollars.

PLATINE/PALLADIUM (BAISSE) ↓

Sur le London Platinum and Palladium Market, l'once de platine terminée vendredi soir à 1428 dollars. L'once de palladium a fini à 578 dollars contre 608 dollars le vendredi précédent.

DEVICES

L'euro revigoré par les résultats du Sommet européen

L'euro poursuivait son rebond face au dollar en fin de semaine après la décision de la zone euro de renforcer l'union économique et monétaire et de mettre en place d'ici à fin 2012 un mécanisme qui permettra de recapitaliser les banques directement via ses fonds de secours. Vers 21H00 GMT, l'euro valait 1,2654 dollar, contre 1,2442 dollar jeudi vers 21H00 GMT. La monnaie unique montait également face au yen, à 101,02 yens. Le billet vert progressait face à la devise nippone, à 79,83 yens, alors que la livre britannique baissait face à l'euro, à 80,56 pence pour un euro, mais montait face au billet vert, à 1,5707 dollar.

R. E.

PÉTROLE

Les cours repartent à la hausse

Les cours du pétrole se sont envolés vendredi à New York et à Londres dopés par un vent d'optimisme soufflant sur les marchés après l'accord surprise conclu au sommet européen de Bruxelles, qui est de bon augure pour la demande en brut. Le baril de «light sweet crude» (WTI) pour livraison en août a bondi de 7,27 dollars à 84,96 dollars sur le New York Mercantile Exchange (Nymex). De même, à Londres, le baril de Brent de la mer du Nord pour même échéance a gagné 6,44 dollars sur l'IntercontinentalExchange (ICE) à 91,36 dollars. macroéconomique morose et une offre abondante. Le WTI avait ainsi perdu près du tiers de sa valeur depuis son sommet de mars.

R. E.

POINT DE VUE

Le système financier algérien : pour une nouvelle architecture budgétaire

Par Saheb Bachagha*

Actuellement, le budget de l'Etat répartit les crédits par ministère, puis par titre, puis par chapitre. Cette répartition ne correspond ni à une structure d'organisation (sauf le ministère), ni à une fonction ou service public. Elle ne permet pas d'avoir une idée du coût d'une structure ou d'un service ni de l'efficacité d'une dépense publique (aucune mesure de résultat).

Or, si dans une économie de marché toutes les activités économiques sont subordonnées à la réalisation d'un bénéfice, la crise actuelle de la dette qui secoue l'Europe et les Etats-Unis nous contraint à adopter une stratégie de rigueur : il est souhaitable que le budget de l'Etat obéisse désormais à une obligation de résultat et non pas de moyens. Il est préférable aussi d'opter pour une nouvelle architecture budgétaire, une nouvelle constitution financière dans laquelle les missions programmes et actions se substituent aux traditionnels chapitres et articles, dont le but est d'accroître la lisibilité et donc la transparence du budget de l'Etat. Les ministères dépensiers auront donc à définir des politiques au moyen de «missions» et fixer des objectifs dans le cadre de «programmes» ; une telle démarche nécessite d'importantes capacités d'expertise et de prospectives. Jusqu'à présent, le budget était présenté par type de dépenses (fonctionnement, investissements). Or, cette nouvelle architecture budgétaire refléterait mieux les différentes politiques publiques et permet à chacun, et notamment aux parlementaires, de mieux apprécier l'ensemble des moyens mobilisés pour mettre en œuvre les politiques de l'Etat. Il serait désormais plus logique que les dépenses budgétaires dans le cadre de la loi de finances soient votées par programme, il ne s'agit pas de présenter un simple devis pour le vote. «Un programme est un ensemble d'actions relevant d'un même ministère et auquel sont associés des objectifs précis, définis en fonction de l'intérêt général, ainsi que des résultats attendus et faisant l'objet d'une évaluation».

Désormais, les crédits ouverts par les lois de finances pour couvrir chacune des charges budgétaires de l'Etat seront regroupés par mission relevant d'un ou plusieurs services d'un ou plusieurs ministères. «Une mission comprend un ensemble de programmes concourant à une politique publique définie». Et dans l'hypothèse où les crédits ne peuvent correspondre à une «politique» à l'image des crédits des pouvoirs publics ou des dépenses accidentelles, ils seront regroupés sous forme de «dota-tions». Ainsi, chaque programme retrace un ensemble cohérent d'actions et constitue une enveloppe globale de crédits, confiée à un responsable désigné par le ministre concerné. Cela permet de responsabiliser les gestionnaires en leur accordant de réelles possibilités d'arbitrage dans un souci d'optimisation de la gestion. Cette responsabilisation accrue va de pair avec la définition d'objectifs et d'indicateurs de résultats qui permettent de mesurer de façon objective la performance de l'action publique. Il faut prévoir une comptabilité (budgétaire) par programme (avec calculs des résultats selon les indicateurs retenus).

Cette nouvelle architecture budgétaire constitue un levier puissant de la modernisation de l'Etat, permettant de basculer d'une logique de moyens à une logique de résultats. Elle se traduira, pour l'ensemble des services de l'Etat, par une réflexion sur la pertinence des actions à conduire. Bien sûr, il faudra des experts-comptables pour accompagner cette révolution :

- en matière de définition des périmètres de gestion pertinents, avec la définition des missions et programmes traduisant la structuration des grands domaines d'action de l'Etat ;
- avec la mise en place des budgets opérationnels de programme (BOP), structures de programmation et de gestion conformes au cadre rénové ;
- en matière d'information financière et comptable, avec la mise en place progressive de systèmes d'information permettant de valoriser toutes les possibilités de la gestion en mode (nouvelle architecture budgétaire), et notamment la fongibilité des crédits ; avec le lancement des audits budgétaires. (La Direction du Budget, cheville ouvrière de la mise en œuvre du budget de l'Etat, est appelée à retravailler son organisation et les finalités de son action par le passage à la nouvelle architecture bud-

gétaire. A cette fin, elle doit engager une réflexion en profondeur sur sa mission et sur son positionnement ;

- développer une culture de réseaux pour faire évoluer les relations de la Direction du Budget avec son environnement : avec une responsabilité renforcée des gestionnaires, la Direction du Budget ne peut plus être la seule à porter la contrainte financière. C'est dans ce cadre qu'elle développe des relations de partenariat avec les directeurs financiers et responsables de programme, tout en s'appuyant sur le réseau des contrôleurs budgétaires et comptables ministériels et des contrôleurs financiers ;
- être le garant de la transparence budgétaire et de l'objectif de performance, en faisant évoluer les outils et les méthodes mis en place par la nouvelle loi organique (justification au premier dinar, analyse des coûts, modes de budgétisation...) dans un souci de meilleure transparence de l'utilisation des fonds publics et d'amélioration de l'exercice du contrôle parlementaire ;
- développer la capacité d'analyse stratégique de la direction et la focaliser sur des sujets à forts enjeux, par exemple en suscitant un dialogue avec les ministères sur leurs stratégies sectorielles et en renforçant les liens avec des partenaires extérieurs (universitaires, chercheurs, réseau international...) susceptibles d'alimenter la réflexion ;
- développer une vision pluriannuelle, pour favoriser une réflexion de long terme sur les finances publiques et faire en sorte qu'elle nourrisse les arbitrages annuels réalisés par le Gouvernement ;
- enfin, améliorer les conditions du pilotage des finances publiques dans leur ensemble et mieux intégrer, en liaison avec la direction de la législation fiscale.

L'ensemble de cet agenda trace une perspective de profond renouvellement pour la Direction du Budget dans son rôle traditionnel de conseil et d'expertise financière, au service du ministre en charge des Finances et de l'ensemble du Gouvernement.

S. B.
*Expert-comptable et commissaire aux comptes
Membre de l'académie des sciences et techniques financières
et comptables Paris
saheb_bachagha@yahoo.fr

JEUX - DÉTENTE

HORIZONTALEMENT : 1.Limitations du droit de créanciers 2.Fait peser une lourde dette à. Joyeuses et sereines 3. Appréciait. Dieu belliqueux 4.Tonneau. Arme d'hast. Se régalait au pré 5.Mot de passe. Vantera 6.Eclat de rire. Ecorce de chêne. Mollusques 7.Enfile. Espace de foire 8.Occasionner. Touchée 9.Reine légendaire d'Arabie. Femme quelconque 10.Organisation paramilitaire. Reconnues en tant que telles 11.Autre moi. Résine. Eculée. Lac des Pyrénées 12.Abers. Ce qu'il y a de mieux. Large cuvette 13.Préparer par une longue réflexion. Petit plancher de maître 14.Virtuose. Etre sur la Lune. Points opposés. Organisation secrète 15.Frustre. Divertissante.

VERTICALEMENT : 1.Respect étroit de la norme. Bien, au contraire 2.Trouble psychique. Acides 3.Propre. Journal à sensations 4.Théâtre d'Annaba. Mois. Surface 5.Coup d'œil furtif. Groupes sociaux 6.Mouche. Causes de grisailles. Première moitié 7.Issu. Sans effets. Monnaie jaune. Individu 8.Lieux exacts où des séismes ont eu lieu. Disque vénéré 9.Possessif. Fin de verbe. Espion 10.Forme des commis de l'Etat. Qui durent une année. Vieille pièce de monnaie 11.Le dessus des cartes. Avant patres. Appendices au fond des gosiers 12.Assassins. Patrie de Zénon 13.Domiciliée. Distancée. Bourdon 14.Rebut. Liât étroitement 15.Reine d'Egypte. Possessif. Gros.

SOL. QUINZE SUR 15 PRÉCÉDENTS : HORIZONTALEMENT : 1.CHIMPANZES. SORE 2.OUTARDE. DOUTEUX 3.SI. SE. TRAM. GE 4.MLF. ASSOMMER. IG 5.OE. OLE. ALTERE 6.REALISATION 7.OBI. REM. TRAME 8.LE. CLIO. USEE. AS 9.INFLEXIBLE. UNI 10.TE. SUE. AXONE 11.EFFICIENTES. TM 12.RAT. NT. EPAIS 13.OCRE. SOYEUX. ISE 14.SENSE. STUPRE 15.ASA. TRES. EE. EST.

Quinze sur 15 N° 3241

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1															■
2						■									
3							■			■					■
4				■						■					
5				■							■		■		■
6				■				■		■					
7				■			■						■		■
8		■						■		■					
9					■									■	
10								■							■
11				■				■						■	
12	■					■				■		■			
13							■							■	
14				■					■				■		
15		■					■								

VERTICALEMENT : 1.COSMOPOLITE. OSA 2.HUILE. BENEFICES 3. IT. RI. RNA 4.MAS. OE. CLAIRES 5.PREALABLE. CA. ET 6.AD. SEL. IX. ITS 7.NETS. IROISE. ODE 8.ROSSE. BUNNY 9.EDAM. AMULETTES 10.SOMMAT. SE. UTE 11.ELITE. ASEXUE 12. STERTOREUX 13.OE. ENA. NOTAIRE 14.RUGIR. MAINMISES 15. EXEGETES. SE.

Mots Croisés N° 3240

Par M. IRATNI

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTALEMENT
 I- Vomir. II- Au même endroit d'un texte - Lopin de terre. III- Fromage blanc - Entre trois et quatre - Charnière utile. IV- Ce qui déforme la réalité - Baie immangeable. V- Se siffle dans un pub - Ville d'Espagne. IV- Pas de quoi se noyer - Chantier de carénage - Obtenu. VII- Assainit - Primate. VIII- Amphiboles calciques et magnésiennes. IX- Doublé il exclus - Réunion de chefs. X- Cube - Lieu de délices.

VERTICALEMENT
 1- Manques d'accord. 2- Stupéfier. 3- Manière affectée - Guide de cheval. 4- Poèmes - Etre accablé. 5- Symbole chimique - Communauté russe. 6- Etage supérieur d'un autobus. 7- Dernier. 8- Une note qui fait l'article-Dans l'air du temps - Visiteur du ciné. 9- Jalons historiques - On lui fait la leçon. 10- Bouchons.

SOLUTION N° 3239

HORIZONTALEMENT
 I- ARGUMENTER. II- PALLADIUM. III- PUIS - SUC. IV- ACETONE - LA. V- RI - ENTREES. VI- ETIREE. VII- NES - REELLE. VIII- SIESTE. IX- ECU - UT. X- SI - EXILE.

VERTICALEMENT
 1- APPARENTES. 2- RAUCITE - CI. 3- GLIE - ISSU. 4- ULSTER. 5- MA - ONEREUX. 6- EDENTEEES. 7- NI - ER. ETAL. 8- TUS - ELLE. 9- EMULE. 10- CASSETTE.

Fléchés Express N° 3241

désinfection	administre	levier d'artillerie	ineffaçable	ville côtière d'Algérie
angoissant	couvertes de rouille	note	apprécier	
↳				↳
poète grec				
↳				
cercle		ainsi soit-il !		
↳		folle		
chiffre romain		fragile		
fucus			chose latine	
↳				
voyelle doublée		feuilleté		
lichen		loi	plumard	carapace d'oursin
↳			répandre	↳
poètes				
gaine				
↳				
langue de terre		interjection		
patriarche				longues périodes
↳				
points opposés		organe		largeur de tissu
		vases funéraires		↳

Biffe Tout N° 3241

R	I	V	R	E	S	S	E	R	G	T	E	I	R	N
A	G	A	C	E	M	E	N	T	N	M	T	R	B	O
E	T	I	U	D	N	O	C	E	B	I	P	E	R	I
H	O	U	I	L	E	M	O	F	L	B	A	T		
R	E	I	L	A	P	E	U	F	A	U	A	M	S	A
T	O	I	L	E	V	T	A	A	I	O	I	O	S	T
N	E	E	I	R	A	D	E	L	N	C	I	U		
O	M	D	V	R	G	L	E	M	R	R	E	N	E	L
I	S	A	E	N	I	A	M	N	B	A	O	I	R	A
S	I	N	N	F	O	L	L	E	I	O	P	S	E	S
N	O	N	E	G	A	V	A	L	L	U	E	O	L	
E	R	O	M	R	A	C	O	R	D	E	R	U	L	
M	E	N	E	T	U	T	I	T	S	N	I	D	I	G
I	H	A	N	B	A	R	O	M	E	T	R	E	O	N
D	E	C	T	N	O	I	T	A	U	T	I	S	R	D

RÈGLE DU JEU

Biffer tous les mots de la liste que vous retrouverez dans la grille, en utilisant tous les sens possibles. Les lettres qui n'auront pas été cochées serviront à former le mot défini ci dessous.

DÉFINITION

Parler d'une voix enrouée (8 lettres)

Solution Biffe Tout précédent :
LIGNÉE

Tout Codé N° 3241

Définition du mot encadré

En vous aidant de la définition du mot encadré, complétez la grille, puis reportez les lettres correspondant aux bons numéros dans les cases ci-dessous et vous découvrirez le nom d'un personnage célèbre.

Qui ne se manifeste pas au-dehors.

1	2	3	4	5	6	7	6	1	8	2	■	1	
2	8	9	10	7	11	1	5	7	6	1	8	2	
4	■	4	■	12	■	9	7	5	4	■	1	2	
13	7	9	1	14	4	■	9	1	4	12	5	4	
1	15	4	9	1	16	12	4	■	5	6	4	■	
6	4	■	■	5	12	■	13	5	■	4	12	6	
7	9	9	8	5	4	9	1	4	17	■	18	1	
15	■	7	■	8	5	7	6	■	8	2	■	5	
11	7	6	4	2	6	■	14	8	9	19	D	4	5
4	10	4	12	■	9	7	20	7	2	■	13	4	
5	1	4	5	6	4	5	■	5	7	21	P	4	9
10	4	5	5										
20	7	6	6	8	12								

SOL. TOUT CODÉ PRÉCÉDENT : LENTEUR - GLENN CLOSE

SOLUTION FLÉCHÉS EXPRESS PRÉCÉDENTS :

HORIZONTALEMENT : DEFLECTION / CELESTES / FORER / IL / NU / USNEE / ISLAM / EST / TENEUR / AI / INSANE / TAM / AIE / OURAL / ROT / UELE / INOX / ISSU / TU / ET / AR.

VERTICALEMENT : RECONSTITUANT / FERULE / AR / OU / MELE / ANIMAUX / CERUMEN / LE / ITS / USA / LIT / ITINERAIRES / POELIS / NEO / SA / NS / ETRÉ / TOUR.

ON VOUS LE DIT

Un club de l'aviation à Blida

L'Aéro-Club de la Mitidja est relancé grâce à un nouvel agrément. Ce club existait à l'époque coloniale et n'a plus été actif depuis les années 1980. Ses nouveaux responsables viennent d'organiser des journées portes ouvertes sur les sports aériens au Club hippique de Blida, en invitant des clubs de plusieurs wilayas.

L'Aéro-Club de la Mitidja vise notamment à promouvoir la pratique de ce sport dans la wilaya de Blida (parapente, paramoteur, aéromodélisme, cerf-volant...). «Nous sommes situés provisoirement au sein d'une entreprise privée. Nous souhaitons avoir plus de soutien et surtout un local. Notre but est de démocratiser ce sport encore méconnu», insiste Moula Kamel, vice-président du club en question. Et de poursuivre: «Nous voulons aussi assurer des cours de pilotage qui seront sanctionnés par un brevet. On cherche également à vulgariser l'utilité de l'aviation dans le domaine agricole et environnemental.»

Un site Internet pour raconter l'histoire de Tizivert

Un site Internet vient de naître sur la Toile pour rappeler la date historique du 27 juin 1857, lorsque des résistants d'Ath Zikki, d'Ath Idjeur (Bouzeguene actuellement), d'Illouyen (Illoula), Ath M'lichek et Ath Frawsen faisant face avec des armes dérisoires à une armée coloniale française pourvue en moyens militaires pour les réduire.

Le site (<http://tizivert.voila.net>) offre quatre vidéos, dont deux racontent une ascension de ce pic montagneux (Tizi) situé au-dessus d'Ath Zikki à 1750 m d'altitude, effectuée le 27 juin par 6 personnes en réponse à un appel du moudjahid Boudjama Aliane du village Iguer Amrane lancé il y a plusieurs mois destiné à réhabiliter ce lieu historique mais aussi à le valoriser pour en faire un lieu de rencontre et de détente à travers de menus investissements comme la réalisation d'une route et l'aménagement de l'espace alentour.

82% des femmes marocaines violentées

Au Maroc, 82% des femmes sont victimes de violences conjugales, selon le quatrième rapport du Réseau national des centres d'écoute des femmes victimes de violences (Anaruz), présenté vendredi à Rabat. Portant sur la violence basée sur le sexe au Maroc, ce rapport fait état de l'augmentation de plusieurs formes de violence, avec une nette prédominance de la forme conjugale. Les violences économiques et sexuelles touchent respectivement 35 et 13% des femmes marocaines, contre 9% pour la violence juridique.

Des médecins algériens à Antalya

L'Association sportive des médecins du Grand Alger (ASMG), présidée par le docteur Nourredine Bendib, lauréate des 32^{es} Jeux mondiaux de la médecine et de la santé, qui se sont déroulés à Las Palmas en Espagne en 2011, doit participer du 7 au 14 juillet à la 33^e édition de ces jeux ainsi qu'à un symposium international de médecine qui aura lieu à Antalya (Turquie). L'ASMG, association multidisciplinaire, sera accompagnée par l'équipe de football d'El Eulma (ACMEE) dirigée par le docteur Farid Bouregda. Ces jeux, qui étaient initialement prévus à Istanbul, ont été délocalisés à Antalya engendrant d'énormes frais supplémentaires ainsi que de nombreux problèmes logistiques. Les «Alger-Docs» du docteur Achir se préparent activement, malgré les multiples tracasseries administratives et les défections de plusieurs joueurs et athlètes. Cette année, le serment des jeux sera lu pour la première fois en arabe par le D^r N. Bendib.

HORAIRES DES PRIÈRES	
Alger et ses environs	Fedjr 03:31 Dohr 12:52 Asser 16:44 Maghreb 20:16 Icha 21:58

MEILLEURES MOYENNES NATIONALES AU BEM

Deux prodiges à Batna et à Kouba



Amira Tir, 2^e moyenne au nouveau national, en compagnie du directeur et de deux de ses enseignants du CEM Med El Aid El Khalifa de Garidi

PHOTO : SAMI K.

La meilleure note à l'examen du BEM au niveau national est revenue à l'élève Kadra Abderrahim, scolarisé au CEM Ancien Timgad (Batna), avec une moyenne de 19,86/20.

Une performance qui a été possible grâce à son assiduité et de longues nuits de révision. Au bout de l'effort et de persévérance, le jeune Kadra a pu décrocher une place honorifique qui lui laissera des souvenirs impérissables. D'autre part, le CEM Mohamed El Aid El Khalifa, situé à Garidi, dans la commune de Kouba (Alger), a vécu hier matin une ambiance singulière, chargée d'allégresse et de satisfaction. Le directeur de cet établissement scolaire, les enseignants et les encadreurs ont partagé la joie de la famille Tir. Une cérémonie a été organisée en l'honneur de la collégienne qui a obtenu la deuxième meilleure moyenne au BEM sur le territoire national.

Du haut de ses 15 printemps, Amira Tir vient de décrocher... la lune. Elle a obtenu le BEM avec, tenez-vous bien, 19,42 de moyenne. Ce petit exploit, parce que c'est le cas de le dire, l'a propulsée à la deuxième place à l'échelle nationale. Cette moyenne, a tenu à préciser son père, n'est pas le fruit du hasard. «Amira a travaillé

durement durant toute l'année. Elle a suivi une cadence de travail accélérée. Elle n'a eu droit qu'à une semaine de repos pendant les vacances de printemps», a-t-il ajouté.

Il a aussi signalé que sa fille a toujours été brillante dans ses études. «Nous nous attendions à ce qu'Amira obtienne son BEM avec une bonne moyenne, mais pas avec 19,42», a-t-il reconnu. Ce classement a procuré au papa et à la maman d'Amira le sentiment d'avoir accompli pleinement leur devoir. «C'est avec des larmes aux yeux que la mère d'Amira a accueilli ce résultat. Elle a compris que tous les efforts consentis n'ont pas été vains.»

Un grand bravo à ces élèves prodiges, à leurs parents ainsi qu'à leurs enseignants, à qui le mérite revient aussi. Un mérite reconnu par notre jeune photographe, Sami K., un ancien élève de l'école où Amira a été consacrée. En mission de travail, cette cérémonie a été pour lui l'occasion de revoir ses anciens professeurs, dont il garde un bon souvenir.

M. B.

LA CARAVANE DES PLAGES DU CINQUANTAIRE

A la découverte du pays des merveilles !

● Une caravane qui surfe sur la vague suscitant chez les Algériens l'envie de voyager dans leur pays aux multiples charmes.

La saison estivale 2012 coïncide avec le 50^e anniversaire de l'indépendance de l'Algérie. A ce titre, l'Office national du tourisme (ONT) organise la deuxième caravane des plages été 2012 sous le slogan «La caravane des plages du cinquantenaire». Il s'agit d'une caravane de promotion, de sensibilisation et d'information. La caravane des plages du cinquantenaire se déroulera du 5 au 12 juillet et sillonnera les 14 wilayas côtières algériennes, à raison d'une plage par wilaya à partir des frontières algéro-marocaines (Tlemcen) et algéro-tunisiennes (El Tarf) sous forme de deux bus. Elle a pour but aussi de relancer le tourisme interne, de promouvoir l'image de la destination Algérie en direction des vacanciers et des estivants. Elle fera aussi de la sensibilisation sur la protection et la préservation de l'environnement (sites touristiques et du patrimoine naturel et des

plages) et la valorisation des différents territoires côtiers. Une riche documentation sur l'Algérie et ses produits touristiques spécifiques sera distribuée ainsi que des gadgets promotionnels dédiés aux estivants, notamment aux enfants. Cette action s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan promotionnel de l'ONT pour 2012. Des plages, des stations balnéaires, vestiges archéologiques, histoires fabuleuses sont les spécificités particulières de notre pays, dont chaque wilaya se caractérise par son patrimoine culturel, ses us et coutumes et ses fêtes locales. D'autres régions, comme Tlemcen, englobent à elles seules plusieurs atouts touristiques, à savoir la mer, les vestiges préhistoriques, antiques, berbères, arabo-musulmans et andalous. Cela, sans parler des stations thermales que l'on trouve aussi dans plusieurs wilayas du pays et dont les eaux

jouissent de vertus thérapeutiques avérées. Mohamed Amine Hadj Saïd, directeur général de l'ONT, nous a déjà déclaré dans un entretien qu'il nous a accordé dans notre supplément hebdomadaire «Voyages et loisirs»: «Nous avons un programme spécial saison estivale qui se décline en balnéaire et, à ce titre, nous sommes en train de préparer une seconde caravane des plages, à l'instar de la première qui a été moins médiatisée parce que c'était une première. Il s'agit de bus habillés aux couleurs de l'ONT pour bronzer algérien et qui vont sillonner les 1200 km de côte, d'est en ouest, d'El Kala à Maghnia.» La mission essentielle est de semer chez les Algériens cette envie de découvrir. L'ONT n'est pas obligé de les emmener jusqu'au bout de la terre pour apprécier le pays des merveilles...

Kamel Benelkadi

TF1

16:20 Grey's Anatomy... La pièce retrouvée
 17:05 Secret Story
 18:05 Money Drop
 19:00 Journal
 19:50 Les Experts : Manhattan - Jeu de pistes à Manhattan

2

17:55 Que le meilleur gagne!
 18:45 Mon rêve, ma médaille
 19:00 Journal
 19:40 Cold Case : affaires classées - Pour l'équipe

Un couple s'enfuit précipitamment d'une salle de jeu où le jeune homme vient de gagner une somme importante contre un...
 23:00 Preuve à l'appui
 Le grand jour

Octobre 1973. Le joueur vedette de l'équipe de football des «Warriors», Michael «Bad Moon» McShane est retrouvé mort...
 21:55 Duo
 Cherchez le mobile !

6

16:30 Slam
 17:10 Questions pour un champion
 17:59 19/20
 19:10 Plus belle la vie
 19:35 Ces chansons qui nous ressemblent
 L'hymne à l'amour

16:35 Pâkin Express...
 16:40 Un dîner presque parfait
 17:45 100 % mag
 18:45 Le 1945
 19:50 En famille
 19:50 L'amour est dans le pré

Une nouvelle collection de documentaires musicaux déclinés en quatre grands thèmes...
 21:40 Soir 3
 22:11 L'amour est-il vraiment dans le pré ?

Dans cette première émission, Karine Le Marchand réunit nos 14 agriculteurs et agricultrices pour leur remettre leurs...
 23:40 Prison Break

arte

16:35 Les côtes de l'Irlande
 17:20 Dans l'arène
 18:15 Dans tes yeux
 18:45 Arte Journal
 19:05 La Léna ou l'appel de la Taïga
 19:50 Peur sur la ville

TV5MONDE

17:05 Ports d'attache Marseille
 17:35 Central nuit
 19:15 Les plus belles îles du littoral français
 Île de Porquerolles
 19:30 Le journal de France 2
 20:00 Mascara des

A la mort d'un de ses adjoints, un commissaire de police se lance à la poursuite d'un homme mystérieux...
 21:50 L'exorciste

Un village quelque part en Algérie. Orqueillers et fanfaron, Mounir aspire à être reconnu à sa juste valeur...
 21:45 Cousinades

CANAL+

17:15 Têtes à claques
 17:20 Les Simpson
 17:30 Simpson Horror Show XVIII
 17:45 Le JT
 19:05 Le petit journal Best of
 19:55 [MI-5] Au nom de Lucas North

ttmc

16:15 Alerte Cobra
 Une question de conduite
 17:05 Alerte Cobra
 Le choix de Laura
 17:45 Alerte Cobra
 Détournement sur la ligne 834
 19:45 Le roi Arthur

Parce qu'il a remarqué le comportement étrange d'une jeune femme, Keith Deery, un agent municipal, prend contact avec...
 20:50 [MI-5] Dernière mission
 21:46 Les Béatitudes : une secte aux portes du Vatican ?
 22:35 Mensomadaire Robert Combas
 23:10 Monsieur Papa

Après des années de campagnes militaires, Arthur n'a plus qu'une envie, quitter l'île de Bretagne et retourner vers Rome pour y mener une existence paisible et pacifique. Cependant, avec les chevaliers de la Table Ronde, Lancelot, Galahad, Bors...
 21:50 Tristan & Yseult
 00:00 Le retour de l'inspecteur Logan

El Watan - Le Quotidien Indépendant
 Édité par la SPA «El Watan Presse»
 au capital social de 61 008 000 DA. Directeur de la publication : Omar Belhouach
 Direction - Rédaction - Administration Maison de la Presse :
 Tahar Djaoui - 1, rue Bachir Attar 16 016 Alger - Place du 1^{er}
 Mai Tél : 021 68 21 83 - 021 68 21 84 - 021 68 21 85 -
 Fax : 021 68 21 87 - 021 68 21 88

Site web : <http://www.elwatan.com> E-mail :
 admin@elwatan.com PAO/Photographe : El Watan
 Publicité - Abonnement : El Watan 1, rue Bachir Attar -
 Place du 1^{er} Mai - Alger.
 Tél : 021 67 23 54 - 021 67 17 62 - Fax : 021 67 19 88.
 R.C. N° 02B18857 Alger.
 Compte CPA N° 00.400 103.400 099001178 -
 Compte devises : CPA N° 00.400 103.457 050349084

ACOM : Agence de communication : 102 Logts, tour de Sidi
 Yahia, Hydra. Tél : 023573258/59
 Impression : ALDP - Imprimerie Centre ; SIMPREC -
 Imprimerie Est ; ENIMPOR - Imprimerie Ouest.
 Diffusion : Centre : Aldp Tél/Fax : 021 30 89 09 - Est :
 Société de distribution El Khabar.
 Tél : 031 66 43 67 - Fax : 031 66 49 35 - Ouest : SPA El Watan
 Diffusion, 38, Bd Benzerdjeb (Oran)

Tél : 041 421 23 62 - Fax : 041 40 91 66
 Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration adressés ou remis à la rédaction ne seront pas renvoyés et ne feront l'objet d'aucune réclamation.
 Reproduction interdite de tous articles sauf accord de la rédaction.

OJD
 PRESSE PAYANTE
 Diffusion Certifiée
 2011

MC ALGER

Chaouchi rempile, neuf joueurs à la reprise des entraînements

Le gardien de but international, Fawzi Chaouchi, a officiellement prolongé de deux saisons son contrat avec le MC Alger, a-t-on appris hier auprès d'une source responsable au sein du club. Chaouchi, qui avait rejoint les rangs des Vert et Rouge l'été dernier, a laissé planer le doute quant à son avenir avec son équipe, d'autant plus qu'il était très convoité par un club turc, ainsi que d'autres formations locales, notamment le CS Constantine. La signature du nouveau contrat de Chaouchi s'est faite dans la soirée de samedi. D'autres cadres du Doyen devraient lui emboîter le pas dans les prochaines heures, a fait savoir la même source. D'autre part, le MCA a entamé dimanche matin ses préparatifs pour la saison 2011-2012 en effectuant une première séance d'entraînement au niveau du complexe sportif militaire de Ben Aknoun (Alger) sous la houlette du nouvel entraîneur adjoint, Kamel Kaci Saïd. Neuf joueurs seulement ont pris part à cette séance de la reprise, dont les quatre nouvelles recrues : Redouane Bachiri, Bilal Ouali (ex-JSM Béjaïa), Houari Djemili (ex-WA Tlemcen) et Mouaouia Meklouche (ex-USM Alger). La direction du MCA attend aujourd'hui l'arrivée de son probable futur entraîneur, le Français Patrick Lewig, après avoir dirigé, hier, sa dernière rencontre avec le Club Africain tunisien en déplacement à Bamako pour affronter Djoliba en Coupe de la CAF. Si le technicien français trouve un terrain d'entente avec les responsables mouloudéens, il accompagnera sa nouvelle équipe à Wisla (Pologne) pour effectuer son stage d'intersaison prévu entre les 3 et 18 juillet. **APS**

«THE CHANCE» NIKE ALGÉRIE

Mohamed Debka lauréat

Le jeune milieu offensif de Bou Saâda, Mohamed Debka (20 ans), a été le lauréat de la première opération «The Chance» Algérie, initiée en mars dernier par la firme Nike. L'annonce a été faite, hier, par Rabah Madjer, ambassadeur de The Chance Algérie Nike, lors d'une réception qui s'est tenue à l'hôtel Sofitel. A l'issue d'une prospection nationale lancée à travers le pays en direction de cinq cents jeunes, le jury, composé de laïche, Chaib, Mihoubi, et Benyahia, a tranché en faveur de Mohamed Debka. Le vainqueur du concours s'est révélé le meilleur grâce à ses qualités techniques et physiques. Les prétendants à la finale mondiale, qui aura lieu dans un mois au centre de formation du FC Barcelone, ont été départagés par le SPARQ test (course de vitesse de 20 m, agilité, détente verticale et travail de résistance). Laïche, nouveau entraîneur du MCE Eulma et membre du jury, s'est dit satisfait de cette opération et reconnaît tout même que la détection des joueurs talentueux reste encore difficile. Mohamed Debka, qui est doublement heureux vu qu'il a été retenu dans l'effectif seniors du MCEE, dira : «Je suis comblé et honoré d'avoir été désigné pour représenter l'Algérie. Je tenterai de faire autant à Barcelone.» A noter que l'international Hilal Soudani était présent. **C. B.**

DANONE NATIONS CUP

Tighennif représentera l'Algérie

La 10^e édition nationale de Danone Nations Cup, organisée samedi au complexe sportif de Tipasa, a vu la jeune formation de Tighennif (U12) l'emporter aux dépens de la sélection de Relizane (1-0). Tighennif représentera ainsi l'Algérie à la 13^e édition mondiale de la Danone Nations Cup qui aura lieu à Varsovie (Pologne) du 7 au 9 septembre prochain. Cette sélection ira défendre les couleurs de l'Algérie et concourir pour le titre mondial aux côtés de 39 nations issues des quatre continents. Une conférence de presse a été animée par le directeur du marketing de Danone, Roman Trzaskalik, et Boualem Laroum, directeur technique du tournoi. Ils ont donné de plus amples informations sur l'événement. «Les finales de Danone Nations Cup se joueront au stade national de Varsovie qui a abrité les matchs du dernier Euro. Ce tournoi, parrainé par Zinedine Zidane et avec le précieux soutien de la FIFA, offrira aux enfants venus de tous les continents de vivre des moments inoubliables», dira le représentant de la firme. **Y. T.**

CHAMPIONNAT D'AFRIQUE D'ATHLÉTISME

Les Algériens déçoivent au Bénin



Omran et Makhloufi, seuls athlètes algériens à décrocher l'or

Le rideau est tombé, hier soir, sur le 18^e championnat d'Afrique d'athlétisme qu'a abrité Porto Novo, la capitale du Bénin. La participation algérienne, bouleversée par l'affaire de dopage des athlètes Zahra Bouras et Larbi Bouraâda (contrôlés positifs), a été décevante. En effet, dans une compétition marquée par l'absence des principales stars africaines, voire mondiales, l'Algérie a remporté une faible moisson de sept médailles (2 d'or, 4 d'argent et 1 de bronze). Les deux médailles en vermeil ont été l'œuvre de Taoufik Makhloufi, nouveau champion d'Afrique du 800 en 1'43"88 (7^e meilleure performance mondiale de

l'année) et par la nouvelle spécialiste algérienne des épreuves combinées (heptathlon) Yasmina Omrani, qui a accompli honorablement sa mission en offrant la médaille en totalisant 5924 points. Omrani, dont le record personnel est de 5935 pts depuis le 16 juin dernier à Angers, a loupé les minima pour les JO 2012. Le triple sauteur Nima Issam a pris la médaille d'argent (16,69 m), derrière le Nigérian Oke Tosin (16,98 m). Nima qualifié pour les JO a fait mieux qu'à Nairobi (2010) en terminant à la 4^e place. Sur 100 m haies, Amina Ferguen (étalée en Allemagne) a terminé 2^e avec un chrono de 13"56. Le marcheur Mohamed Ameur (2^e) a bouclé les 20 km en 1h 33"24. Au décathlon, Mourad Souissi a profité de l'absence des meilleurs spécialistes africains pour remporter la médaille d'argent avec un total de 7000 points. Bonne prestation de Mokdel Lyes, 3^e sur 110 m en 13"73, à l'inverse de Othman Hadj Lazib (champion d'Afrique 2010) qui n'a pu conserver son titre en finissant 5^e (13"94). Hadj Lazib confirme ainsi sa stagnation. Au lot des déroutes, la triple sauteuse Baya Rahouli a pris la 4^e place dans un concours moyen (13,50 m). Dans la finale du 1500 m, Imad Touil a été à la traîne, comme en témoigne sa 9^e place (3"40"95). Au cours de la précédente édition, l'Algérie avait remporté 8 médailles, dont 3 d'or. **Chafik B.**

Anou frôle les minima à Amiens

L'ancien vice-champion du monde junior du 1500 m, Abderrahmane Anou, victorieux samedi soir du meeting d'Amiens en 3'35"62, a frôlé de 12 centièmes les minima A pour la participation aux JO de Londres. Anou, qui a réalisé le 2^e meilleur chrono algérien après Makhloufi (3'33"26), a devant lui un délai d'une semaine pour réaliser les minima de Londres. **C. B.**

USM BLIDA

Installation d'un comité de transition

Convoquée par le wali de Blida, la grande famille de l'USMB a débattu au cours d'un dîner organisé au Club hippique de Blida, de la situation du club, qui passe une période des plus difficiles depuis sa création. Composée de plusieurs personnalités de la ville, d'industriels, d'anciens joueurs et de quelques sages de la ville des Roses, l'assistance a, pour la première fois, pris connaissance de la bouche de l'actuel président de l'USMB, Mohamed Zaïm, de l'alarmante situation dans laquelle se trouve le club. «Le club est en proie à d'énormes difficultés financières. L'absence de recettes et les exigences de la nouvelle saison sportive qui approche à grands pas sont les principales raisons qui m'ont obligé à me retirer de la présidence de la SSPA.

C'est une décision irrévocable», a-t-il expliqué, avant d'annoncer : «Je laisse un club bien structuré administrativement. Mis à part 4 joueurs, les autres sont tous sous contrat. Je n'exige aucun centime des représentants. Les actions de la société sont gratuites.» Avant de conclure, le désormais ex-président de l'USMB précisa : «Le club n'est pas endetté. Il reste le montant du transfert du joueur Ezéchiel vers le Club Africain (400 000) qui n'est toujours pas rentré dans les caisses du club.»

Le premier responsable de la wilaya a, par la suite, pris la parole et dira à l'assistance qu'une solution doit être trouvée au plus vite pour que l'USMB ne sombre pas dans l'anonymat. Il invitera les industriels à apporter leur soutien au club, à élire un

nouveau conseil d'administration et un président au plus tard le 10 juillet prochain.

Réticents au départ, les industriels ont répondu favorablement à cette initiative et un comité de sages fut rapidement désigné. Composé d'une quinzaine de personnes – industriels et anciens joueurs – ce comité a improvisé sur les mêmes lieux, une première réunion avec Zaïm pour établir un plan d'action qui servira de base pour conduire avec célérité cette opération de transition. Tout le monde s'est donné rendez-vous dimanche (hier, nldr) pour dresser un état des lieux et entamer la procédure légale de cession de la SSPA USMB. D'ici une dizaine de jours, cette dernière aura un nouveau conseil d'administration et un nouveau président. **H. H.**

EURO-2012

Le top 10 des petites phrases

10 : «Biscotto-ci, biscotto-là, biscotto partout !» Excédé par la polémique autour d'une possible entente entre l'Espagne et la Croatie pour faire un 2-2 qui aurait éliminé la Nazionale, le gardien italien Gianluigi Buffon s'est épanché sur sa page facebook. «Mamma mia... sic transit gloria mundi (ainsi passe la gloire du monde). Ça fait deux jours qu'on ne parle que de ça», a-t-il ajouté. Et l'Espagne a battu la Croatie 1-0.

9 : «Ferme ta gueule !» Buteur contre l'Angleterre, Samir Nasri a mis son doigt sur la bouche et distinctement crié sa colère en direction de la tribune de presse. Il a ensuite expliqué avoir pris pour cible le quotidien sportif *L'Equipe*. Quelques jours plus tard, il terminait son Euro sur une autre série d'insultes à l'encontre d'un journaliste de l'AFP.

8 : «L'ambiance est excellente.» Battus en ouverture de l'Euro par le Danemark, les Pays-Bas étaient en difficulté mais leur sélectionneur Bert van Marwijk se veut rassurant. «L'ambiance est excellente dans le groupe malgré une tension tout à fait normale après une défaite et avant un match qui est l'un des plus importants de ces dernières années. Je sens les joueurs très concentrés sur ce match.» Les Néerlandais seront éliminés après trois défaites et Van Marwijk a démissionné.

7 : «J'ai l'impression que le traducteur est parti aux toilettes.» Les problèmes de traduction ont été récurrents lors de cet Euro, et ce jour-là, c'est le sélectionneur des Bleus, Laurent Blanc, qui en est victime après une question interminable.

6 : «Je ne suis pas content.» Michel Platini, le président de l'UEFA, était très en colère au moment d'évoquer les débordements racistes d'une frange des supporters croates. «J'étais, il y a un an, en Croatie, je ne suis pas content. C'est une équipe qui joue bien, mais quand tu as une centaine de "conards" dans le public, ce n'est pas possible», a-t-il lancé.

5 : «Les Bleus sont très coquets.» Deux jours avant le match contre l'Angleterre, l'ambiance était encore bonne au sein de l'équipe de France. «En fait, les joueurs de l'équipe de France sont très coquets, on fait très attention à notre hygiène», répondait Alou Diarra à une question sur les dépenses en cosmétiques des joueurs français dans un centre commercial de Donetsk.

4 : «Nous n'engagerons pas de détective.» Un peu fâché d'avoir vu la composition de l'équipe allemande dévoilée dans les médias quelques heures avant le quart de finale contre la Grèce, Philipp Lahm a préféré jouer la carte de l'humour au moment d'évoquer la «traque» de la taupe.

3 : «Que m'apporte Shevchenko au quotidien ? Les cafés !» Facétieux, le sélectionneur Oleg Blokhine ironise sur l'importance de son attaquant vedette. «Non, c'est une plaisanterie. Mais qu'est-ce que je peux répondre à ça ? Il joue toujours très bien et il donne le bon exemple par son professionnalisme», a-t-il ajouté.

2 : «Qu'est-ce qu'on fait alors, on rentre à la maison ?» Le sélectionneur de l'Italie Cesare Prandelli a eu raison d'avoir moins peur de l'Allemagne que les médias transalpins, qui l'interrogeaient sur la forme éblouissante de la Mannschaft. L'Italie a joué et a gagné.

1 : «Dans les vestiaires, il faut quelquefois s'envoyer des rafales.» Florent Malouda résumait ainsi l'après-match tendu chez les Bleus suite à la défaite face à la Suède. «La discussion c'est les missiles qu'on s'envoie entre nous», avait-il ajouté. Apparemment, ni les rafales ni les missiles n'ont suffi. **AFP**



PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES LES MEXICAINS VOTENT



SALIM CHABI, ORGANISATEUR DU CONCERT DE ELISSA

«Je ne suis pas un fraudeur, Madame la ministre»

Malgré le tollé médiatique provoqué par Khalida Toumi, ministre de la Culture, contre l'organisation du concert de la diva libanaise, Elissa Khoury se produira bel et bien aujourd'hui à Annaba, dans le cadre des festivités du 5 Juillet. Salim Chabi, le patron de l'agence Décibel Systems à l'origine de la venue de la star qui, selon Khalida Toumi, paiera son cachet en cash, et ce, en infraction à la législation de change, n'a pas apprécié ses critiques. Contacté par *El Watan*, il fulmine : «*Je ne suis pas un fraudeur. Le chèque viré par l'APC de Annaba sur mon compte bancaire est impossible. Je paye mes impôts et toutes mes opérations sont légales.*» Interrogé sur le mode de

paiement de la diva libanaise, M. Chabi précise : «*Suis-je obligé de dire qu'elle a été payée par mon bureau à Beyrouth (Liban) ? Le chèque de 9,5 millions de dinars versé par l'APC de Annaba au nom de mon agence ne couvre pas le cachet de la star, qui est de 100 000 dollars sur le marché parallèle, comme le prétend Madame la ministre. Il faut 11,6 millions de dinars pour avoir 100 000 dollars. C'est dire que ces accusations ne sont pas fondées.*» A la question de savoir qui fixe le cachet des artistes, M. Chabi répond : «*Le montant du cachet de la chanteuse étrangère (100 000 dollars) est indiqué sur les tablettes de l'Office national de la culture et de l'information (ONCI),*

qui est un établissement public à caractère industriel et commercial et dont la vocation est d'organiser des manifestations culturelles à caractère local, régional, national et international.» Mais la ministre de la Culture sait-elle vraiment de quoi elle parle lorsqu'elle évoque l'argent public versé à des artistes étrangers ? «*A maintes reprises, plusieurs chanteurs étrangers qui se sont produits à Alger ont exigé des paiements en devises et en cash. Leur vœu a été exaucé,*» rétorque le jeune Salim Chabi qui, cependant, n'a pas voulu citer de noms. Abdallah Nabil Bensaïd, président de l'APC de Annaba (FLN), s'est également défendu devant les propos de Khalida Toumi concernant son

initiative : «*Le paiement du cachet de la chanteuse 'étrangère' s'effectue par un chèque barré de 9,5 millions de dinars versé sur le compte bancaire de l'agence. En revanche, nous avons 15 000 billets à vendre à raison de 1000 DA la place, soit 15 millions de dinars de recette,*» a-t-il expliqué. Et d'ajouter que la convention a été établie par une commission élargie de 17 membres, dont des juristes et des financiers. Du côté de la Banque d'Algérie à Annaba, dont le directeur est en congé, l'on avance que «*si le bureau de l'agence à Beyrouth est déclaré en Algérie, l'opération est légale : sinon on est devant une infraction à la législation des changes.*» **M.-F. G.**

GISEMENT PÉTROLIFÈRE DE ZENTANE (LIBYE)

SONATRACH REPREND SES ACTIVITÉS

■ Le groupe Sonatrach vient de reprendre ses activités en Libye avec la relance des travaux d'exploration dans la région de Zentane, près des frontières avec l'Algérie, a annoncé hier son PDG, Abdelhamid Zerguine. «*Sonatrach vient de reprendre ses activités en Libye, notamment dans la région de Zentane, qui dispose d'une réserve avoisinant 45 millions de barils,*» a déclaré M. Zerguine à des

journalistes en marge d'une exposition tenue à Alger. Le niveau d'exploitation de ce gisement ne pourra pas être défini avant la finalisation des travaux d'exploration, a-t-il toutefois précisé, ajoutant que son entrée en production est prévue dans 12 à 18 mois. En février dernier, M. Zerguine avait assuré que les intérêts de Sonatrach en Libye, où le groupe a réalisé deux découvertes de pétrole, «ne

sont pas menacés», soulignant que ses activités devraient être reprises prochainement «*une fois réunies les conditions nécessaires.*» Le groupe Sonatrach avait annoncé en mai 2010 avoir réalisé, en partenariat avec la compagnie libyenne NOC (National Oil Corporation), une seconde découverte de pétrole dans le bassin de Ghadamès, près des frontières algéro-libyennes.

POINT ZÉRO

50 ans moins 3 jours

Par Chawki Amari

Un siècle, comme la vie d'un homme, se divise généralement en deux. La première partie est consacrée à se battre, apprendre, comprendre ; la seconde à tout mettre en application, concrétiser les résultats et profiter des dividendes et des acquis. De ce point de vue, on pourra encore soulever que l'Algérie a brillamment réussi la première partie et échoué dans la phase suivante. Née au forceps grâce au courage d'hommes et femmes de 20 ans, elle a finalement été enterrée par des bureaucrates mous de 70 ans. En rentrant en marche arrière dans son deuxième demi-siècle, on réalise que les mêmes questions posées à l'indépendance se posent encore aujourd'hui, 50 ans plus tard : liberté, état de droit, pouvoir et contre-pouvoirs, justice et répartition des centres décisionnels. Qu'aurait-on pu faire à la place de ce qui n'a été pas fait ou de ce qui a été mal fait ? La question est vaste, mais le temps passé joue contre les immobilistes, 18 260 jours plus tard, sans

compter les heures précieuses et les dernières minutes. Que peut-on faire en 18 000 jours ? Si l'on construit 10 immeubles de 20 appartements par jour, on aurait pu en avoir 3 millions et demi. Si l'on rend fertiles 100 hectares de désert par jour, on aurait pu en avoir près de deux millions à cultiver. Si l'on forme un millier d'enfants par jour, on aurait pu avoir 18 millions d'humains qualifiés. A l'inverse, si l'on détruit 100 hectares de terre et 1000 carrières quotidiennement, on arrive au point d'aujourd'hui : une terre aride à 70% et des millions de gens non formés et sans emploi. Un jeune mal formé mais informé expliquait d'ailleurs son amalgame en ces termes : «*Nous ne sommes pas indépendants depuis 50 ans, nous sommes livrés à nous-mêmes depuis un demi-siècle.*» Au bas de la pyramide des suffisances du palais d'Alger et des rois fainéants, un demi-siècle et les serments de millions de martyrs nous contempnent.

COMMENTAIRE

Funeste dépendance au pétrole

Par Akli Rezouali

Les Algériens sont-ils condamnés à vivre dans la sinistrose à chaque fois que le marché pétrolier mondial joue au yo-yo ? Le baril de Brent, qui caracolait à près de 130 dollars, il y a à peine quatre mois, vient de dégringoler, encore une fois, en deçà de la barre des 80 dollars. Un seuil que certains disaient pourtant révolu au temps du pétrole cher. Rien n'est fait. Le baril de pétrole, dont dépend toute l'économie domestique, peut ainsi perdre un quart de sa valeur, voire davantage, en l'espace d'à peine quelques mois. C'est dire que les revenus du pays peuvent être sévèrement amoindris. L'Etat semble se mettre déjà en disposition de freiner ses dépenses d'équipement en prévision de l'exercice à venir ; non sans compromettre une croissance économique déjà frêle, en dépit de sa nature budgétivore.

L'Algérie, qui se targue de n'être point sujette aux effets des crises systémiques des puissantes économies de l'Occident, connaît, elle, une crise économique structurelle, durable et pernicieuse. Une crise de compétitivité qui perdure depuis l'indépendance. Et face aux alertes périodiques qui nous viennent des bourses du pétrole, l'Algérie, par le biais de son ministre de l'Energie, ne peut que s'essayer au lobbying au sein de l'OPEP pour stopper la chute des cours pétroliers. L'Etat semble n'avoir nulle autre alternative immédiate pour préserver la viabilité de ses finances.

La réalité nous invite ainsi à l'évidence. Car, pour assoier les bases d'une économie saine, il ne suffit guère d'accumuler des ressources en devises et de les placer dans des actifs sûrs, en ne prêtant qu'aux pays riches. L'Algérie qui, pour ainsi dire, a pratiquement tourné le dos ces dernières années à l'investissement productif, risque fort de peiner sur le défi d'alimenter une croissance de 3%, tirée par l'argent public et grossièrement tournée vers l'infrastructure. Une croissance économique superficielle qui, tout comme l'infrastructure qui la sous-tend, sera diablement difficile à entretenir, si les prix du pétrole continuent à dégringoler. De fait, alors que les cours du Brent ont dévisé sous les 90 dollars et que le Fonds monétaire international avait calculé l'équilibre du budget de l'Algérie à pas moins de 100 dollars le baril, l'Etat n'aura probablement d'autres choix que de surveiller ses déficits, en apprenant à creuser moins dans la dépense publique. Moins de revenus pétroliers, moins d'allocations budgétaires, moins d'investissements et moins de croissance ; telle est en définitive l'équation non résolue de l'économie nationale depuis l'indépendance. L'inconnue en est invariablement cette funeste dépendance au pétrole.

ISO 9001-2008

BNP Paribas-El Djazair étend son périmètre de certification

BNP Paribas-El Djazair, filiale de la banque française BNP Paribas, a obtenu dernièrement la certification ISO 9001-2008 sur les remises documentaires, transferts libres et crédits documentaires export, a annoncé hier BNP Paribas-El Djazair dans un communiqué de presse parvenu à notre rédaction. La banque privée «*étend ainsi son périmètre de certification sur ses activités de commerce international, la première ayant été reçue en mai 2011, et couvre ainsi dorénavant toutes les opérations liées aux crédits et remises documentaires, aux transferts libres et garanties internationales,*» a ajouté la même source.

Cette démarche, selon cet établissement financier, «*illustre la politique qualité du groupe BNP Paribas et s'attache ainsi à montrer son engagement auprès de ses clients.*» Une politique articulée, a rappelé la banque privée, autour «*de trois axes principaux.*» Il s'agit de «*favoriser l'expertise locale et assurer un transfert de savoir-faire en développant les compétences de ses collaborateurs, sécuriser les opérations et en améliorer l'efficacité et la rapidité à travers différents points et étapes de contrôle et améliorer la satisfaction de ses clients dans le cadre de leurs opérations à l'international,*» conclut le communiqué. **H. L.**

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

9 morts et 81 blessés dans la journée de samedi

Neuf personnes ont trouvé la mort et 81 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation survenus samedi dans 23 wilayas, a indiqué hier un bilan de la Gendarmerie nationale. Ainsi, les unités de la Gendarmerie nationale ont enregistré, le 30 juin, 34 accidents dont 7 mortels et 27 corporels. Ces accidents, précise la même source, ont occasionné des dégâts matériels importants à 51 véhicules. Les plus lourds bilans ont été enregistrés à Tadjmaout, dans la wilaya de Laghouat (2 morts) et à Bouktob, dans la wilaya d'El Bayadh (2 morts). (APS)